
ÉTATS FINANCIERS 2008



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement

La BERD est une institution financière internationale qui soutient, de l'Europe centrale à l'Asie centrale, la réalisation de projets. Investissant principalement dans des entreprises du secteur privé dont les besoins ne peuvent pas être pleinement satisfaits par les mécanismes traditionnels, elle soutient la transition vers l'économie de marché et la démocratie. Dans toutes ses opérations, elle applique les critères les plus rigoureux en matière de gouvernance et de développement durable.

À propos de la présente publication

Les *États financiers 2008* comprennent les comptes annuels approuvés et vérifiés qui doivent être soumis en vertu de l'Article 27 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Section 13 de son Règlement général. Ils comprennent également un résumé séparé sur les Fonds spéciaux, conformément à l'article 10 de l'Accord.

Table des matières

2	Chiffres-clés
3	Résultats financiers
8	Rapports et informations complémentaires
	États financiers
12	Compte de résultat
13	Bilan
14	Variation des capitaux propres
15	Tableau des flux de trésorerie
16	Principes comptables
26	Gestion des risques
46	Notes annexes aux états financiers
67	Résumé des fonds spéciaux
	Responsabilité en matière d'information financière
70	Responsabilité de la Direction
71	Rapport des auditeurs indépendants
72	Rapport des auditeurs indépendants

Chiffres-clés

Résultats financiers 2004-2008

(En millions d'euros)	2008	2007	2006	2005	2004
Bénéfice réalisé avant provisions pour dépréciation	849	973	1 691	945	356
(Pertes)/plus-values latentes sur participations	(1 092)	773	754	375	126
(Dotations)/reprises de provisions pour dépréciation	(720)	210	(42)	196	(85)
Variation en juste valeur des couvertures inefficaces et de celles ne répondant pas aux critères	361	(72)	(14)	6	5
(Perte nette)/bénéfice net de l'exercice avant transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(602)	1 884	2 389	1 522	402
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(115)	–	–	–	–
(Perte nette)/bénéfice net de l'exercice après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(717)	1 884	2 389	1 522	402
Capital libéré	5 198	5 198	5 198	5 197	5 197
Réserves et bénéfices non distribués	6 552	8 676	6 974	4 684	1 686
Total du capital social	11 750	13 874	12 172	9 881	6 883

Investissements annuels 2004-2008

	2008	2007	2006	2005	2004	Total Cumulé 1991-2008
Nombre de projets ¹	302	353	301	276	265	2 587 ³
– projets autonomes	161	187	167	156	141	1 684
– investissements au titre d'un mécanisme-cadre	141	166	134	120	124	903
Engagements de la BERD (en millions d'euros) ²	5 087	5 583	4 936	4 277	4 133	41 709
Mobilisation des ressources (en millions d'euros) ²	8 372	8 617	7 645	5 846	8 835	93 002
Valeur totale des projets (en millions d'euros) ²	12 889	13 809	12 014	9 784	12 986	134 790

¹ Un projet non lié à un mécanisme-cadre et concernant un seul client est dit "autonome". Les opérations impliquant plusieurs clients (par exemple, les lignes de crédit aux banques) sont associées à un cadre, qui représente le montant global approuvé par le Conseil d'administration. Les investissements au titre d'un mécanisme-cadre représentent le total de l'engagement envers un certain nombre de clients individuels.

² Le calcul de la mobilisation des ressources et de la "valeur totale des projets" a été affiné afin d'exclure les montants liés à des mécanismes pour lesquels l'engagement initial avait eu lieu lors d'un exercice précédent et de faire ainsi en sorte que les financements ne soient comptabilisés qu'une fois. Les "engagements de la BERD" correspondent aux montants cumulés accordés par la banque aux opérations existantes.

³ En 2008, après la mise en œuvre d'un nouveau système de prises de participations, la Banque a classé dans la catégorie des opérations autonomes ses fonds d'actions précédemment considérés comme des investissements au titre d'un mécanisme-cadre. Cette mesure a eu pour conséquence de réduire d'environ 195 les investissements au titre d'un mécanisme-cadre et d'accroître d'environ 19 le nombre de projets autonomes.

Résultats financiers

En 2008, la BERD a enregistré une perte nette de 602 millions d'euros, avant transferts de revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs, contre un bénéfice net de 1,9 milliard d'euros en 2007. Au cours de l'exercice, la crise financière mondiale s'est traduite par une extrême volatilité des marchés financiers, notamment sur les marchés actions. La chute de ces marchés a eu un impact significatif sur le portefeuille de titres de participation de la Banque. Des moins-values nettes latentes et des charges pour dépréciation d'un montant de 1,6 milliard d'euros ont ainsi été portées au compte de résultat suite à la baisse de la juste valeur des titres de participation de la Banque. À l'exclusion de ces pertes et autres moins-values latentes, la Banque a réalisé, en 2008, un bénéfice net avant dépréciation de 849 millions d'euros, contre 973 millions d'euros en 2007 sur une base équivalente.

Un rapprochement du bénéfice réalisé avant provisions pour dépréciation et de la perte comptable nette pour l'exercice est présenté ci-dessous.

Rapprochement de perte comptable nette

	2008 En millions d'euros	2007 En milliers d'euros
Bénéfice réalisé avant dépréciation	849	973
(Pertes)/gains latents sur titres de participation JVCR et dérivés sur actions	(1 092)	773
(Dotation)/reprise de provisions pour dépréciation sur les investissements DV	(488)	9
Provisions pour dépréciation des prêts	(232)	201
Variation en juste valeur des couvertures inefficaces et des couvertures ne répondant pas aux critères	361	(72)
	(1 451)	911
(Perte nette)/bénéfice net comptable avant transferts du revenu net	(602)	1 884

Note : JVCR = à la juste valeur par le biais du compte de résultat, DV = disponibles à la vente

Sur la somme de 1,6 milliard d'euros imputée sur le compte de résultat ci-dessus, des pertes latentes nettes de 1,1 milliard d'euros (2007 : gains latents nets de 773 millions d'euros) ont été enregistrées sur les prises de participation effectuées dans des entreprises associées et sur les dérivés sur actions. Ces résultats traduisent principalement une reprise des bénéfices latents comptabilisés au cours des exercices précédents. En outre, une charge nette pour dépréciation de 485 millions d'euros a été enregistrée sur les titres de participation acquis dans des entreprises non associées, contre un crédit net de 11 millions d'euros enregistré en 2007.

D'autres dépréciations ont été portées au compte de résultat pendant l'exercice au titre du portefeuille de créances de la Banque, y compris une charge de 105 millions d'euros relative au portefeuille de prêts des Opérations bancaires. Cette situation est principalement due à une augmentation des provisions de portefeuille résultant des décaissements nets et des déclassements de projets effectués pendant l'exercice ; elle reflète l'impact qu'a la crise financière sur les pays d'opérations de la Banque. Les chiffres sont à comparer avec un crédit net de 201 millions d'euros enregistré en 2007 du fait d'une révision du modèle de provisionnement de la Banque

effectuée pendant cet exercice. En outre, la Banque a enregistré une charge de 130 millions d'euros due à la dépréciation d'actifs de trésorerie (2007 : 2 millions d'euros).

Ces pertes latentes sur prises de participation et ces charges nettes pour dépréciation portées au compte de résultat ont été partiellement compensées, pour 2008, par un gain net de 361 millions d'euros (2007 : charge nette de 72 millions d'euros) relatif à la variation en juste valeur des couvertures inefficaces et de celles qui ne répondent pas aux critères. Ce montant inclut un gain de 227 millions d'euros relatif à la couverture de la rentabilité du capital de la Banque dans les années à venir.

Les réserves de la Banque ont, pendant l'exercice, diminué de 2,1 milliards d'euros, atteignant 6,6 milliards d'euros (2007 : 8,7 milliards d'euros). Cette baisse est principalement due à la diminution de la juste valeur des titres de participation de la Banque (3,1 milliards d'euros pendant l'exercice). Les titres de participation du secteur bancaire ont été particulièrement affaiblis par la volatilité des marchés d'actions internationaux et ont contribué à la baisse à hauteur de 2,1 milliards d'euros. Ce montant a été partiellement compensé par le bénéfice net réalisé avant dépréciation (849 millions d'euros). Malgré la baisse significative de la juste valeur des titres de participation de la Banque pendant l'exercice, la juste valeur du portefeuille de participations dans son ensemble dépassait, au 31 décembre 2008, les actifs d'exploitation connexes de 455 millions d'euros.

En dépit de l'impact de la crise financière, la Banque a maintenu, pendant l'exercice, une situation de capital extrêmement solide, avec un total de fonds propres et de capital exigible atteignant 26,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 28,5 milliards d'euros). Ce chiffre est à comparer avec celui des actifs à risque des Opérations bancaires : 15,3 milliards d'euros en fin d'exercice (2007 : 15,6 milliards d'euros). La qualité de crédit des actifs de trésorerie (13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008) a été élevée, avec 97 % des opérations de la Trésorerie de qualité "investissement"¹ (2007 : 14,7 milliards d'euros et 97 %). La Banque reste en mesure d'emprunter à des taux favorables, présente un haut niveau de liquidité et bénéficie du soutien résolu de ses actionnaires.

Les résultats des deux segments opérationnels de la Banque (Opérations bancaires et de Trésorerie) sont décrits ci-après.

¹ Équivalent ou supérieur à une note externe BBB-/Baa3/BBB- selon les cotations Standard & Poor's/Moody's/Fitch.

Opérations bancaires

Volume annuel des opérations et portefeuille

En 2008, le volume annuel des opérations² s'est élevé à 5,1 milliards d'euros pour 302 projets (2007 : 5,6 milliards d'euros pour 353 projets). À hauteur de 84 %, ces projets ont concerné le secteur privé (2007 : 86 %). La baisse du volume annuel des opérations par rapport à 2007 s'explique principalement par l'impact que la crise financière a eu sur le calendrier de signature des projets au quatrième trimestre de 2008. Le volume annuel des opérations inclut 76 millions d'euros d'opérations restructurées (2007 : 52 millions d'euros). Reflets de la priorité stratégique donnée aux pays qui se situent aux premiers stades de la transition et à ceux de l'Ouest des Balkans, les niveaux d'activité y ont été élevés, en augmentation même par rapport à 2007. Dans les pays aux premiers stades de la transition, la Banque a signé plus de 100 opérations pour un volume de 586 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 14 % par rapport à 2007 (515 millions d'euros). Dans l'Ouest des Balkans, le volume des opérations a augmenté de 16 %, atteignant 534 millions d'euros en 2008, contre 461 millions d'euros en 2007. La mise en œuvre active de l'Initiative pour l'énergie durable s'est traduite par l'investissement, dans les énergies renouvelables, d'un montant proche de 1 milliard d'euros, soit 20 % du volume des opérations menées par la Banque en 2008.

Le volume net cumulé des opérations atteignait, à la fin de 2008, 41,7 milliards d'euros (2007 : 36,9 milliards d'euros). Si l'on y inclut les cofinancements et les financements par des tiers, ce volume représentait une valeur totale de 134,8 milliards d'euros (2007 : 116,9 milliards d'euros). Le portefeuille de la Banque est passé de 19,4 milliards d'euros à la fin de 2007 à 21,5 milliards d'euros à la fin de 2008. Reflets de la situation des marchés, les remboursements, en particulier les préremboursements, ont diminué par rapport à 2007. Cette diminution des remboursements et le volume annuel des opérations ont produit, en 2008, une croissance du portefeuille de 11 %, contre 10 % en 2007. Cette croissance a également été influencée par le renforcement de 4 % du dollar EU par rapport à l'euro (1,41 dollar EU pour un euro en fin d'exercice, contre 1,47 dollar EU fin 2007).

En 2008, le Conseil d'administration a approuvé 152 projets³. Les prêts, garanties et prises de participations ainsi approuvés ont représenté 5,2 milliards d'euros, contre 5,4 milliards d'euros pour 187 projets⁴ en 2007. À la fin de 2008, le total cumulé des projets approuvés par le Conseil d'administration, net des annulations, s'élevait à 46 milliards d'euros (2007 : 40,8 milliards d'euros).

Les décaissements bruts⁵ ont atteint, en 2008, le niveau record de 5 milliards d'euros, soit une augmentation de 22 % par rapport au niveau de 2007 (4,1 milliards d'euros). Les actifs d'exploitation se sont élevés à 15,3 milliards d'euros (2007 : 15,6 milliards d'euros), y compris 10,9 milliards d'euros d'encours de prêts décaissés (2007 : 9 milliards d'euros) et 4,4 milliards d'euros d'encours de participations décaissées mesurées en juste valeur (2007 : 6,6 milliards d'euros).

En 2008, la Banque a attiré 2,4 milliards d'euros de cofinancements supplémentaires (2007 : 4,2 milliards d'euros). La baisse des cofinancements par rapport à 2007 est principalement due à une diminution des prêts syndiqués, à l'ajournement de projets et à la réévaluation de leur structure de financement dans le contexte de la crise économique et financière. La Banque a mobilisé 1,9 milliard d'euros provenant d'organismes de cofinancement privés (2007 : 3,2 milliards d'euros), 118 millions d'euros de cofinancements officiels (2007 : 441 millions d'euros) et 365 millions d'euros provenant d'institutions financières internationales (2007 : 506 millions d'euros). Par ailleurs, les activités de la Banque ont continué d'être fermement soutenues par les donateurs, y compris le Programme de fonds spéciaux et les fonds de coopération technique et de coopération en matière d'investissement.

Résultats financiers

En 2008, les opérations bancaires ont enregistré, après allocation des dépenses, des provisions et des gains générés par le capital libéré, une perte nette de 862 millions d'euros, contre un bénéfice net de 1,9 milliard d'euros en 2007. Les principaux facteurs qui ont contribué à ce résultat sont les pertes latentes sur les prises de participation, les dépréciations de participations et le provisionnement du portefeuille de prêts qui ont résulté de la crise financière. Ces points sont décrits en détail à la section "Résultats financiers" ci-dessus.

La contribution des participations au compte de résultat de la Banque devrait continuer à subir des fluctuations importantes d'une année sur l'autre, puisqu'elle est tributaire du calendrier de cession des titres et de l'instabilité des marchés boursiers. Pour une opération donnée, la cession de titres est principalement liée, d'une part, à la date à laquelle le rôle de transition de la Banque prendra fin et, d'autre part, à la possibilité de céder ses parts, sur le marché ou de gré à gré. La volatilité des marchés d'actions devrait entraîner une variabilité accrue de la juste valeur des titres de participation de la Banque.

² Engagements contractés par la banque pendant l'exercice, déduction faite des annulations ou cessions de ces engagements pendant la même période.

³ Les sous-opérations réalisées au titre de projets cadres ne sont pas incluses.

⁴ Recalculé pour exclure les sous-projets cadres du Mécanisme de cofinancement de prêts d'importance moyenne.

⁵ Les décaissements bruts incluent seulement les décaissements de premier cycle jusqu'à la valeur de l'engagement pour les prêts renouvelables.

Opérations de trésorerie

Portefeuille

La valeur des placements gérés par la Trésorerie se situait, au 31 décembre 2008, à 13,9 milliards d'euros (2007 : 14,7 milliards d'euros). Cette somme comprenait 9,4 milliards d'euros de titres de créance (2007 : 8,4 milliards d'euros), dont 5,7 milliards d'euros reclassées, pendant l'exercice, dans la catégorie comptable "prêts et créances". En vertu d'un amendement apporté à la norme comptable internationale IAS 39 en octobre 2008, la BERD a été autorisée à reclasser les actifs financiers conformes à la définition des "prêts et créances" en les retirant de la catégorie "disponibles à la vente" si elle avait, à la date de reclassement, l'intention et la capacité de détenir ces actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur maturité. Le portefeuille comprenait également 3,3 milliards d'euros placés auprès d'établissements de crédit (2007 : 4,5 milliards d'euros) et 1,2 milliard d'euros placés avec nantissement (2007 : 1,8 milliard d'euros).

À la fin de 2008, 445 millions d'euros (2007 : 432 millions d'euros) d'actifs de trésorerie étaient gérés par six gestionnaires externes dans le cadre d'un programme d'actifs adossés à des titres hypothécaires libellés en dollars des États-Unis. Ce programme a été créé pour bénéficier d'un savoir-faire et de techniques en matière d'investissement et disposer d'un indice de rendement externe. Les gestionnaires indépendants sont tenus de suivre les procédures que la Banque applique à la gestion interne de ses fonds. Au premier trimestre de 2008, un deuxième programme externe consacré aux opérations sur taux d'intérêt libellées en euros s'est achevé. À la fin de 2007, 14 millions d'euros avaient été investis dans ce programme⁶.

Résultats financiers

Les opérations de la Trésorerie ont enregistré une perte d'exploitation de 101 millions d'euros en 2008 après allocation des dépenses et des gains générés par le capital libéré, mais avant variation en juste valeur des couvertures inefficaces et de celles qui ne répondent pas aux critères. Ces chiffres sont à comparer avec un bénéfice d'exploitation de 66 millions d'euros réalisé sur la même base en 2007. En 2008, un crédit de 361 millions d'euros a été comptabilisé sur la variation en juste valeur des couvertures inefficaces et de celles qui ne répondent pas aux critères (2007 : charge de 72 millions d'euros). Ce résultat est principalement dû à un gain de 227 millions d'euros réalisé sur une stratégie de couverture qui vise à fixer les taux d'intérêt dont la Banque bénéficie sur l'investissement de son capital jusqu'à la fin de 2010.

Un gain supplémentaire de 134 millions d'euros (2007 : perte de 72 millions d'euros) a été enregistré par la Banque sur la gestion du risque de taux relatif à ses positions bilantielles d'actif et de passif. La Banque applique les principes de la comptabilité de couverture aux relations de couverture individuelles. Une corrélation de couverture parfaite devrait signifier des gains ou des pertes nulles. Au deuxième semestre de l'exercice, toutefois, plusieurs relations de couverture ont échoué aux tests comptables de corrélation du fait de la volatilité des critères de valorisation, en particulier "l'écart de taux de référence". Cela a une incidence sur la corrélation des valorisations entre les swaps de devises, auxquels l'écart s'applique, et les instruments couverts correspondants, auxquels il ne s'applique pas. Ces couvertures ont représenté, au cours de l'exercice, un gain de 162 millions d'euros (2007 : perte de 66 millions d'euros). En outre, la couverture de portefeuille du risque de taux d'intérêt, auquel la Banque n'applique pas la comptabilité de couverture, a représenté une perte de 28 millions d'euros (2007 : perte de 6 millions d'euros).

Après le bénéfice de 361 millions d'euros lié à la variation en juste valeur observée sur les couvertures inefficaces et sur celles qui ne répondent pas aux critères, les opérations de trésorerie ont enregistré, pendant l'exercice, un bénéfice net de 260 millions d'euros (2007 : perte nette de 6 millions d'euros).

Capital

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, le capital libéré atteignait 5,2 milliards d'euros, avec près de deux millions d'actions souscrites pour une valeur de 19,8 milliards d'euros. Le capital libéré à recevoir a été porté au bilan à sa valeur actuelle afin de tenir compte des versements à venir.

L'encours des arriérés de paiement en espèces et sous forme de billets à ordre s'élevait au total, à la fin de 2008, à 16 millions d'euros (2007 : 16 millions d'euros). Il existait également un retard d'encaissement pour un montant supplémentaire de 1 million d'euros sous forme de billets à ordre déposés (2007 : 5 millions d'euros).

⁶ Dans ce programme, un montant notionnel était alloué aux gestionnaires intervenant sur les positions de taux. À la fin de 2007, la valeur notionnelle du programme était de 302 millions d'euros.

Réserves

Les réserves de la Banque sont passées de 8,7 milliards d'euros à la fin de 2007 à 6,6 milliards d'euros à la fin de 2008. Cette baisse s'explique principalement par la diminution, pendant l'exercice, de la juste valeur de son portefeuille de titres de participation.

Les réserves générales non soumises à restrictions ont enregistré, pendant l'exercice, une baisse de 259 millions d'euros (2007 : hausse de 1,1 milliard d'euros). Ce résultat s'explique principalement par une diminution à un niveau inférieur au coût de la juste valeur de certains investissements des départements Opérations bancaires et de Trésorerie et par une augmentation des dotations aux provisions du portefeuille de créances. Ces éléments font plus que contrebalancer le bénéfice net réalisé avant dépréciation (849 millions d'euros pour l'exercice).

Lors de l'Assemblée annuelle de 2008, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'affectation du revenu net de la Banque pour 2007 (1,1 milliard d'euros). Ce montant comprenait une affectation à la réserve stratégique, allouée en mai 2008. En juin 2008, 115 millions d'euros ont été versés au Fonds spécial des actionnaires de la BERD. Pour les besoins de l'information financière, cette somme a été portée au compte de résultat de la Banque en dessous du chiffre du bénéfice net. Un aide supplémentaire de 135 millions d'euros sera fournie aux fins de l'entreprise d'État spécialisée en charge de la centrale nucléaire de Tchernobyl ; actuellement comptabilisée dans les réserves, cette somme sera, pour les besoins de l'information financière, portée au compte de résultat en dessous du bénéfice net lorsque l'accord correspondant sera signé.

Charges

La BERD continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. En 2008, ses frais généraux, amortissements compris, ont été de 243 millions d'euros (2007 : 251 millions d'euros). Les frais généraux en euros ont diminué en raison des variations de change. Les frais généraux en livres sterling, amortissements compris, ont été de 196 millions de livres sterling (2007 : 175 millions de livres sterling).

Perspectives pour 2009

En 2008, la crise financière a eu un impact significatif sur les résultats de la Banque, en particulier sur la juste valeur de son portefeuille de titres de participation, affecté principalement par la volatilité des marchés. En 2009, l'impact du ralentissement de l'économie mondiale pourrait commencer à se faire pleinement sentir dans certains secteurs d'activité, en raison de l'aggravation de la récession dans les pays développés et de la baisse de l'activité économique dans la région d'opérations de la Banque.

Les résultats de la BERD sont donc tributaires de l'évolution du contexte économique et des marchés financiers. La volatilité des marchés d'actions locaux continuera d'influer de manière significative sur les résultats financiers de la Banque, entraînant, dans son compte de résultat et ses réserves, des fluctuations dues aux variations de la juste valeur de ses titres de participation. Une poursuite de la dégradation du climat économique dans la région d'opérations pourrait également causer davantage de pertes sur créances dans le portefeuille de prêts de la Banque.

Les membres du G20 ont confirmé le rôle compensatoire crucial que jouent les banques multilatérales de développement, y compris la BERD, dans la mise en œuvre de solutions d'investissement visant à contrer et à atténuer les effets de la crise financière. La Banque reste le principal investisseur dans sa région d'opérations. En décembre 2008, elle a adopté un plan d'intervention de crise qui vise à investir, en 2009, 7 milliards d'euros, soit 20 % de plus que le montant initialement prévu. L'action de la BERD vise tout particulièrement à soutenir le secteur bancaire des pays où elle investit et à veiller au maintien des flux financiers, notamment à destination des petites et moyennes entreprises. La Banque va également renforcer son soutien au secteur des entreprises dans son ensemble. Par ailleurs, elle a accru son engagement auprès de ses clients existants, collabore avec les gouvernements de ses pays d'opérations et travaille en étroite coopération avec les autres banques multilatérales de développement.

Rapports et informations complémentaires

Gouvernance

La Banque est résolue à appliquer des critères de gouvernance rigoureux. Les responsabilités et les mécanismes de contrôle associés y sont clairement définis pour garantir une mise en œuvre transparente et responsable des activités. Ce mode d'organisation repose sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents départements fonctionnels de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin et que le système d'équilibre des pouvoirs fonctionne efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (l'Accord), qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés de cadres et d'agents.

Le Conseil des gouverneurs

Au sein de la BERD, tous les pouvoirs sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui représente les 63 actionnaires. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de 23 administrateurs et sa présidence est assurée par le Président de la Banque. Chaque administrateur représente un ou plusieurs actionnaires. Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration met en œuvre les activités et les politiques générales de la Banque. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Les Comités du Conseil d'administration

Pour faciliter ses travaux, le Conseil d'administration s'est adjoint trois comités :

Le **Comité d'audit**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- intégrité des états financiers de la Banque, et de ses procédures et méthodes en matière de comptabilité et d'information financière ;
- solidité des systèmes de contrôle interne mis en place par la Direction pour les questions financières et comptables et mise en œuvre effective de ces systèmes ;
- position, capacité à agir de manière indépendante et résultats obtenus par la Banque en matière de déontologie, d'audit interne, d'évaluation et de gestion des risques ;
- indépendance, qualifications et résultats de l'auditeur externe de la Banque ;
- toute autre tâche qu'il pourrait périodiquement confier au Comité.

Le **Comité du budget et des questions administratives**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- ressources humaines, budgétaires et administratives de la Banque ;
- efficacité, maîtrise des coûts et prudence budgétaire ;
- politique de la Banque en matière de ressources humaines ;
- responsabilités spécifiques afférentes aux gouverneurs, au Président, aux vice-présidents et aux administrateurs de la Banque ;
- politique en matière de gouvernance et d'éthique ;
- dispositions administratives de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité de la politique financière et des opérations**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- politique financière de la Banque ;
- opérations de trésorerie de la Banque, politique en matière de liquidité et programme d'emprunts ;
- politique opérationnelle de la Banque ;
- gestion du portefeuille stratégique de la Banque dans le cadre de la stratégie à moyen terme ;
- transparence et responsabilité des opérations de la Banque dans le cadre de la Politique de communication et d'information et du Mécanisme de recours indépendant ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

La composition de ces comités en 2008 est indiquée dans la partie "Présentation annuelle" du Rapport annuel. Leurs mandats sont présentés en détail sur le site web de la Banque.

Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs. Il est le représentant légal et chef du personnel de la Banque. Il conduit l'institution selon les orientations que donne le Conseil d'administration.

Le Président assure la présidence du Comité exécutif de la Banque, qui inclut également les vice-présidents et les autres membres de l'équipe de direction.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif examine et approuve les stratégies, politiques, décisions administratives et rapports financiers et opérationnels de la Banque. Il agit généralement en dernière instance, mais peut également soumettre ses décisions au Conseil d'administration.

Autres comités de gestion

Le Président et le Comité exécutif ont créé d'autres comités, notamment le Comité des opérations (approbation des projets), le Comité de la coopération technique, le Comité des fonds propres, le Comité d'examen de la valeur des fonds propres, le Comité des risques de trésorerie, le Comité des appels d'offres et de la passation des marchés, le Comité d'examen des achats, le Comité de gouvernance en matière d'information et de technologies et le Comité stratégique des ressources humaines.

Codes de conduite de la Banque

Les Codes de conduite applicables aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'au personnel et aux experts de la Banque, approuvés en mai 2006, énoncent les principes, les devoirs et obligations ainsi que les normes d'éthique que les responsables et le personnel de la Banque doivent respecter. La Banque a mis en place de solides mécanismes de contrôle de la déontologie et des procédures précises d'enquête sur les allégations de fautes. Les Codes de conduite affirment également la détermination de la Banque à protéger les personnes qui signaleraient des manquements.

Déontologie

La Banque dispose d'un Bureau indépendant de la déontologie, dont le responsable rend directement compte au Président et – chaque année ou selon le besoin – au Comité d'audit. Le Bureau de la déontologie a pour mission de promouvoir une bonne gouvernance et le respect de l'éthique professionnelle dans l'ensemble des activités de la Banque, conformément aux meilleures pratiques internationales. Il doit également protéger l'intégrité et la réputation de la Banque. Il a notamment pour attribution de traiter les questions d'intégrité, de confidentialité, de conflit d'intérêts, de gouvernance, d'éthique, de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement d'activités terroristes, et de prévention de la fraude et de la corruption. Il peut diligenter des enquêtes en cas de fraude, de corruption ou d'autres fautes. Il forme et conseille également, selon le besoin, les collaborateurs appelés à siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation. Lorsqu'elle approuve de nouvelles opérations et examine des opérations existantes, la Banque intègre à ces activités la diligence en matière de finance et d'intégrité. Elle publie, enfin, le rapport anti-corruption du Bureau de la déontologie sur son site web.

En outre, le Bureau de la déontologie gère le Mécanisme de recours indépendant, qui permet à la Banque de mieux jouer son rôle d'institution comptable de son action en évaluant et en examinant les plaintes relatives aux projets qu'elle finance et en se prononçant, au besoin, sur le respect ou non par la Banque des obligations liées à une opération donnée. Le Responsable de la déontologie ne peut être relevé de ses fonctions par le Président qu'en accord avec les orientations fournies par le Conseil d'administration réuni en session restreinte.

Rapports

Les structures institutionnelles de la Banque reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui permet de certifier, dans les *États financiers 2008*, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière grâce au cadre COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Signée par le Président et par le Vice-Président chargé des finances, cette déclaration de certification annuelle est soumise à la vérification et à l'approbation des auditeurs externes de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente fréquemment des rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Au Comité d'audit, par exemple, elle rend compte des activités des départements Évaluation et Audit interne.

Risque opérationnel

La Banque définit comme risques opérationnels tous les risques qui n'appartiennent pas aux catégories des risques de crédit, de marché et de liquidité. En font partie les risques de perte qui résultent de processus et de systèmes internes inadéquats ou défaillants, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation de la Banque.

On citera, comme exemples :

- les erreurs ou insuffisances qui touchent les systèmes d'appui aux transactions et la planification insuffisante des mesures de redressement prises en cas de crise, y compris les erreurs commises dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ou dans le calcul de la juste valeur des transactions ;
- les événements extérieurs ;
- les atteintes portées au nom et à la réputation de la Banque, soit directement par des commentaires défavorables, soit indirectement ;
- les erreurs ou omissions commises dans le traitement et le règlement d'opérations, qu'il s'agisse de l'exécution, de l'engagement ou du règlement, ou du fait de documents juridiques erronés ;
- les erreurs commises dans la communication des résultats financiers ou les défaillances des systèmes de contrôle (par exemple, dépassements non identifiés des limites ou opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie) ;
- la dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres-clés du personnel, la formation inadaptée ou insuffisante du personnel ou encore le manque de qualifications.

La BERD s'efforce d'éviter les pertes matérielles dues aux risques opérationnels. Lorsque des risques matériels opérationnels sont identifiés (risques pouvant entraîner des pertes matérielles s'ils ne sont pas réduits), des mesures d'atténuation et de contrôle appropriées sont prises après évaluation attentive du rapport risque encouru/bénéfice. La sauvegarde de la réputation de la Banque

étant essentielle, ce risque a donc été inclus dans la définition qu'elle donne du risque opérationnel. La BERD s'efforce en toutes circonstances de prendre des mesures raisonnables et concrètes pour préserver sa réputation.

Parmi les politiques et procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre divers types de risque opérationnel, on citera avant tout les normes rigoureuses d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que son système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs. S'y ajoutent :

- les Codes de conduite de la Banque ;
- les mécanismes de reprise après sinistre et de planification d'urgence ;
- la politique de la Banque en matière de communication et d'information ;
- des procédures d'intégrité et de diligence applicables aux clients et aux projets, y compris des mesures contre le blanchiment de capitaux ;
- des procédures de communication et d'enquête visant d'éventuels manquements de la part du personnel, y compris les soupçons de fraude ;
- un cadre de sécurité de l'information ;
- les procédures d'appel d'offres et d'achat, y compris la détection de cas de corruption lors de la passation des marchés.

C'est à la vice-présidence chargée de la gestion des risques qu'il revient de mettre au point le mécanisme de gestion du risque opérationnel et de suivre sa mise en œuvre. C'est elle qui met en place le cadre et la structure d'ensemble qui aident les responsables à contrôler et à gérer le risque opérationnel au quotidien. Elle formule également des propositions, qui sont débattues et examinées par le Groupe de gestion du risque opérationnel, qui met en œuvre, à l'échelle de la Banque, les orientations et techniques relatives à la gestion du risque opérationnel.

Auditeurs externes

Les auditeurs externes sont désignés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Président, pour quatre ans. Un même cabinet d'audit ne peut exécuter plus de deux mandats consécutifs de quatre ans. S'agissant de l'audit de 2008, les auditeurs de la Banque, PricewaterhouseCoopers LLP, sont dans la deuxième année de leur second mandat. Les auditeurs externes réalisent un audit annuel qui indique si, selon leur opinion, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats de la Banque en conformité avec les normes internationales d'information financière. En outre, ils examinent la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière et émettent une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de leur audit annuel, les auditeurs externes rédigent à l'intention du Conseil

d'administration une lettre de gestion qui indique l'opinion qu'ils ont de l'efficacité des mesures de contrôle interne et de diverses autres questions, ainsi que la réponse de la Direction. Cette lettre est examinée en détail avec le Comité d'audit, qui évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance des auditeurs externes.

La politique de la Banque en matière d'indépendance des auditeurs externes pose certaines conditions. Les auditeurs externes ne sont pas autorisés à offrir, sauf dérogation particulière accordée dans l'intérêt de la Banque et soumise à l'approbation du Comité d'audit, des services hors audit. Ils peuvent, en revanche, proposer des services de conseil en coopération technique pour des projets de clients.

Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point, pour rémunérer son personnel, une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être compétitive pour pouvoir attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- de favoriser en permanence l'évolution du personnel ;
- d'être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter rapidement au marché ;
- de motiver et d'encourager l'excellence.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder le barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les rémunérations et les primes seraient fonction des résultats. Les éléments de comparaison retenus par la Banque sont principalement les institutions financières du secteur privé établies dans ses différentes zones d'activité ainsi que d'autres institutions financières internationales.

Les primes sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Bien que constituant un élément de la rémunération totale, elles ne représentent qu'un pourcentage limité du traitement de base.

Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD qui bénéficient de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire. Les niveaux de rémunération sont revus le 1^{er} avril de chaque année. En outre, les cadres peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats et de ceux de la Banque.

Tous les membres du personnel qui bénéficient de contrats à durée déterminée ou indéterminée — ainsi que la plupart des administrateurs⁷, le Président et les Vice-Présidents — sont couverts par une assurance médicale, participent aux plans de retraite de la Banque et peuvent être admis à recevoir une indemnité en cas d'emprunt immobilier. Les cadres engagés alors qu'ils résident à l'étranger peuvent bénéficier du statut d'expatrié/de ressortissant d'un pays tiers et recevoir, sous certaines conditions, une indemnité destinée à faciliter leur réinstallation, une allocation de logement utilisable pour le paiement d'un loyer ou le remboursement d'un prêt immobilier, ainsi qu'une indemnité d'études pour leurs enfants.

La BERD dispose de deux plans de retraite. Tous deux offrent un versement global aux personnes qui quittent l'institution ou atteignent l'âge de la retraite. Ainsi, il n'existe pas d'obligations au titre des plans de retraite envers les employés qui ont quitté la Banque. Dans le régime à cotisations déterminées, la BERD et le personnel contribuent au plan et chaque employé peut décider des fonds dans lesquels il souhaite investir. Dans le régime "derniers salaires", la Banque est seule à contribuer et les décisions d'investissement lui appartiennent. Les règles qui régissent les plans de retraite sont approuvées par le Conseil d'administration et leur suivi est assuré par le Comité des plans de retraite, le Comité d'administration des plans de retraite et le Comité d'investissement des plans de retraite.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du traitement et de la situation personnelle. Ces traitements et émoluments sont, au Royaume-Uni, exonérés d'impôt sur le revenu.

Président et Vice-Présidents

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs et bénéficie généralement d'un contrat à durée déterminée de quatre ans. Son traitement et ses indemnités sont approuvés par les gouverneurs. Le Président ne perçoit pas de primes.

Les Vice-Présidents sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation du Président et bénéficient généralement de contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs traitements et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidents ne perçoivent pas de primes.

Le traitement brut de ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2008 En milliers d'euros ⁸	2007 En milliers d'euros
Président ⁹	377	428
Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	343	382
Vice-Président chargé des finances	313	349
Vice-Président chargé de la gestion des risques, des ressources humaines et de la sûreté nucléaire	313	349
Vice-Président chargé de l'environnement, de la passation des marchés et de l'administration	286	319

Conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par le Conseil des gouverneurs et leur mandat est généralement de trois ans. Les administrateurs nomment les administrateurs suppléants. Les traitements des administrateurs et des administrateurs suppléants sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ils peuvent bénéficier des mêmes avantages que les membres du personnel, mais ne reçoivent pas de primes. Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils représentent. Les fonds qui seraient utilisés par la Banque pour rémunérer ces personnes sont alors mis à la disposition du pays ou groupe de pays pour couvrir d'autres dépenses admissibles engagées par ceux-ci.

Le traitement brut récemment approuvé pour ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2008 En milliers d'euros ⁸	2007 En milliers d'euros
Administrateur	165	183
Administrateur suppléant	137	152

Équipe de direction

L'équipe de direction comprend les membres du Comité exécutif de la Banque ainsi que les directeurs de groupes d'affaires, les directeurs principaux, le Trésorier, le Directeur de la gestion des risques, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie. Ce groupe, exception faite du Président et des Vice-Présidents (dont le cas est traité plus haut), comprend 19 personnes qui perçoivent, avant déduction de l'impôt interne, des traitements bruts compris entre 148 000 euros et 231 000⁸ euros (2007: 162 000 euros à 253 000), avec une prime moyenne de 32 % en 2008 (2007 : 33 %).

⁷ Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils représentent et ne participent pas aux plans de retraite et/ou aux autres prestations de la Banque.

⁸ Les salaires étant versés en livres sterling, les taux de change affectent les comparaisons d'une année sur l'autre.

⁹ Changement de président au 3 juillet 2008 – les chiffres de 2008 représentent le total pour les deux titulaires du poste sur l'ensemble de l'année.

Compte de résultat

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 24 février 2009.

	Note annexe	31 décembre 2008 En millions d'euros	31 décembre 2007 En millions d'euros
Exercice clos le 31 décembre 2008			
Intérêts et produits assimilés			
Prêts des Opérations bancaires		668	594
Titres de créance à revenu fixe et autres		632	699
Intérêts et charges assimilées		(633)	(717)
Intérêts nets perçus	3	667	576
Commissions nettes perçues	4	6	14
Dividendes		68	87
(Pertes)/plus-values nettes des participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	(892)	1 071
(Pertes)/plus-values nettes des participations disponibles à la vente	6	(265)	266
Pertes nettes des actifs de trésorerie disponibles à la vente	7	(2)	(1)
Pertes nettes des activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8	(69)	(8)
Variations de change		(1)	1
Variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères	9	361	(72)
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	10	(105)	201
Provisions pour dépréciation des prêts de la Trésorerie	11	(127)	–
Frais administratifs	12	(227)	(240)
Dotation aux amortissements	20, 21	(16)	(11)
(Perte nette)/bénéfice net de l'exercice		(602)	1 884
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		(115)	–
(Perte nette)/bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		(717)	1 884

Bilan

	Note annexe	En millions d'euros	31 décembre 2008 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2007 En millions d'euros
Au 31 décembre 2008					
Actif					
Créances sur les institutions de crédit	13	3 344		4 514	
Créances garanties	14	1 163		1 818	
		4 507		6 332	
Créances représentées par un titre	15				
À la juste valeur par le biais du compte de résultat		1 213		1 501	
Disponibles à la vente		1 263		6 873	
Détenues jusqu'à maturité		1 157		–	
		3 633		8 374	
			8 140		14 706
Autres actifs financiers	16				
Instrument financiers dérivés		2 849		1 961	
Autres actifs financiers		1 139		825	
			3 988		2 786
Titres de participation					
Portefeuille des Opérations bancaires :	17				
Titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 310		3 469	
Titres de participation disponibles à la vente		2 054		3 124	
		4 364		6 593	
Portefeuille de la Trésorerie :					
Participations disponibles à la vente		42		47	
			4 406		6 640
Investissements sous forme de prêts					
Portefeuille des Opérations bancaires :					
Prêts	18	10 930		8 985	
Moins : provisions pour dépréciation	10	(227)		(124)	
		10 703		8 861	
Portefeuille de la Trésorerie :	19				
Prêts		5 811		–	
Moins : provisions pour dépréciation		(134)		–	
		5 677		–	
			16 380		8 861
Actifs incorporels	20		48		39
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	21		41		43
Capital libéré à recevoir			44		100
Total de l'actif			33 047		33 175
Passif					
Emprunts					
Dettes envers les établissements de crédit	22	2 141		1 462	
Dettes représentées par un titre	23	16 295		16 209	
			18 436		17 671
Autres passifs financiers	24				
Instrument financiers dérivés		1 519		631	
Autres passifs financiers		1 342		999	
			2 861		1 630
Total du passif			21 297		19 301
Capitaux propres					
Capital souscrit	25	19 794		19 794	
Capital sujet à appel	25	(14 596)		(14 596)	
Capital libéré			5 198		5 198
Réserves et bénéfices non répartis	26		6 552		8 676
Total des capitaux propres			11 750		13 874
Total du passif et des capitaux propres			33 047		33 175
Instruments hors bilan					
Lignes de crédit non utilisées	28		6 469		7 117

Variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2008	Capital souscrit En millions d'euros	Capital sujet à appel En millions d'euros	Réserve stratégique En millions d'euros	Réserve spéciale En millions d'euros	Réserve pour pertes sur prêts En millions d'euros	Réserve générale Autres réserves En millions d'euros	Réserve générale Bénéfices non distribués En millions d'euros	Total des réserves et bénéfices non distribués En millions d'euros	Total des capitaux propres En millions d'euros
Au 31 décembre 2006	19 794	(14 596)	–	215	293	2 204	4 262	6 974	12 172
Impôt interne pour l'exercice	–	–	–	–	–	5	–	5	5
Commissions désignées	–	–	–	17	–	–	(17)	–	–
Variation en juste valeur nette des investissements disponibles à la vente pour l'exercice	–	–	–	–	–	(187)	–	(187)	(187)
Transfert des réserves	–	–	–	–	11	5	(16)	–	–
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	–	1 884	1 884	1 884
Au 31 décembre 2007	19 794	(14 596)	–	232	304	2 027	6 113	8 676	13 874
Impôt interne pour l'exercice	–	–	–	–	–	5	–	5	5
Commissions désignées	–	–	–	18	–	–	(18)	–	–
Variation en juste valeur nette des investissements disponibles à la vente pour l'exercice	–	–	–	–	–	(1 412)	–	(1 412)	(1 412)
Transfert des réserves	–	–	830	–	101	3	(934)	–	–
Perte nette après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	–	–	–	–	–	–	(717)	(717)	(717)
Au 31 décembre 2008	19 794	(14 596)	830	250	405	623	4 444	6 552	11 750

La note annexe 26 (Réserves et bénéfices non distribués), à la page 59, présente des informations complémentaires sur les réserves de la Banque.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le	31 décembre 2008	31 décembre 2007
	En millions d'euros	En millions d'euros
31 décembre 2008		
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
(Perte nette)/bénéfice net pour l'exercice ¹	(717)	1 884
Ajustements pour :		
Intérêts perçus	(1 300)	(1 293)
Intérêts et charges assimilées	633	717
Report net des commissions et coûts directs	47	44
Impôt interne	5	5
Plus-values réalisées sur titres de participation et dérivés sur actions	(420)	(553)
Pertes/(plus-values) latentes sur titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 092	(773)
Pertes/(reprises) pour dépréciation sur titres de participation disponibles à la vente	485	(11)
Plus-values réalisées sur titres de créance disponibles à la vente	(1)	(1)
(Plus-values)/pertes latentes sur titres détenus à des fins de transactions	(102)	12
Variation en juste valeur sur le capital à recevoir et les opérations de couverture associées	(361)	(5)
Pertes (bénéfices) de change	1	(1)
Dotation aux amortissements	16	11
Provisions pour dépréciation de titres de créance	130	2
Charge/(reprise) de provisions brutes pour pertes sur prêts des Opérations bancaires	107	(197)
	(385)	(159)
Intérêts perçus	1 291	1 245
Intérêts et charges assimilées payés	(609)	(697)
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :		
Charges constatées d'avance	(10)	(4)
Variation en juste valeur sur actifs nets de trésorerie	(1 760)	(615)
Produit du remboursement de prêts des Opérations bancaires	3 236	2 331
Produit du remboursement anticipé de prêts des Opérations bancaires	169	481
Avance de fonds pour prêts des Opérations bancaires	(5 304)	(3 932)
Produit de la cession de titres de participation des Opérations bancaires	807	925
Avances de fonds pour titres de participation des Opérations bancaires	(1 212)	(1 080)
Créances nettes sur les établissements de crédit	(81)	(675)
(Diminution)/augmentation des passifs d'exploitation :		
Charges à payer	(81)	55
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	(3 939)	(2 125)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Produit du remboursement de prêts de la Trésorerie	637	–
Rachat de prêts de la Trésorerie	(924)	–
Produit de la cession de titres de créance disponibles à la vente	964	2 227
Achat de titres de créance disponibles à la vente	(635)	(2 660)
Produit de la cession de titres de créance détenus jusqu'à échéance	474	–
Acquisition de titres de créance détenus jusqu'à échéance	(1 650)	–
Produit de la cession de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	27	534
Acquisition de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(42)	(420)
Acquisition d'actifs incorporels, biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	(23)	(44)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement	(1 172)	(363)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Fraction reçue du capital	59	97
Émission d'emprunts représentés par des titres	14 447	11 338
Remboursement d'emprunts représentés par des titres	(11 979)	(9 267)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 527	2 168
Diminution nette des disponibilités	(2 584)	(320)
Disponibilités en début d'exercice	3 018	3 338
Disponibilités au 31 décembre	434	3 018
Les disponibilités se composent des montants ci-après, d'une maturité inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition		
	2008	2007
	En millions d'euros	En millions d'euros
Créances sur des établissements de crédit	2 575	4 191
Créances garanties	–	268
Dettes envers des établissements de crédit	(2 141)	(1 441)
Disponibilités au 31 décembre	434	3 018

¹ Le bénéfice d'exploitation comprend 68 millions d'euros de dividendes reçus pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (2007 : 87 millions d'euros).

Principes comptables

Les principes comptables essentiels utilisés pour la préparation des présents états financiers sont indiqués ci-dessous. Sauf mention contraire, ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées.

A. Base de préparation

Les présents états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique modifiée par la réévaluation comptable des titres d'investissement disponibles à la vente, des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode de l'amortissement du coût, où ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS, ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture" à la page 20). Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation. L'évaluation sur cette base inclut l'examen de l'adéquation du capital de la Banque (voir "Gestion du capital" à la page 45), de la liquidité (voir "Risque de liquidité" à la page 43) et d'autres facteurs.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, il faut retenir des estimations comptables critiques. Cela exige également que dans l'application des principes comptables, la direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines qui requièrent un plus grand degré de jugement ou présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative sur les états financiers sont décrits dans la section "Estimations comptables critiques et jugements", à la page 24.

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations applicables en 2008

Pendant l'exercice, la Banque a adopté l'interprétation IFRIC 14 "IAS 19, Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction", applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2008. Elle fournit des indications sur l'évaluation du plafond – tel qu'il est défini dans l'IAS 19 – de l'excédent qui peut être comptabilisé comme un actif. Cette interprétation explique également comment les actifs ou passifs détenus au titre de retraites peuvent être affectés lorsqu'il existe une obligation de financement minimum d'origine légale ou contractuelle. L'adoption de cette interprétation n'a pas eu d'impact sur les états financiers de la Banque, car elle est conforme à ses pratiques actuelles.

En octobre 2008, le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) a publié des amendements à l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et à IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers. L'amendement apporté à l'IAS 39 a permis de reclasser des actifs financiers non dérivés (autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale) pour les retirer, dans certaines circonstances, de la catégorie "juste valeur par le biais du compte de résultat".

L'amendement a également permis à une entité de reclasser un actif financier de la catégorie "disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances" si cet actif avait été conforme à la définition IAS 39 des prêts et créances à la date de reclassement (s'il n'avait pas été désigné comme disponible à la vente) et si l'entité a l'intention et la capacité de détenir cet actif financier dans un avenir prévisible. Si la décision de reclassement a été prise avant le 1^{er} novembre 2008, l'amendement pourrait s'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2008.

La Banque a choisi de reclasser une part substantielle de son portefeuille de titres de créance disponibles à la vente pour la placer dans la catégorie "prêts et créances" à compter du 1^{er} juillet 2008, estimant que le marché de ces titres était devenu inactif et qu'elle avait l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible.

L'amendement à la norme IFRS 7 exige que des informations complètes soient fournies sur l'impact de ce reclassement – voir note annexe 19 à la page 53.

Adoption de normes par anticipation

La Banque n'a adopté aucune norme par anticipation en 2008.

Interprétations applicables en 2008, mais ne concernant pas les opérations de la Banque

Les interprétations de normes officielles ci-après s'appliquent impérativement aux périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2008 ou après cette date, mais ne concernent pas les opérations de la Banque :

- IFRIC 11, IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} mars 2007) ;
- IFRIC 12, Accords de concession de services (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2008).

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations non encore applicables et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes, amendements aux normes existantes et interprétations ci-après s'appliquent impérativement aux périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2009 ou après cette date et aux périodes ultérieures, mais n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque :

- IFRS 8, Segments opérationnels, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009. Cette norme remplace l'IAS 14 et exige d'une entité qu'elle présente des informations financières et descriptives sur ses secteurs isolables. Les secteurs isolables sont des segments opérationnels, ou des ensembles de segments opérationnels, qui répondent à des critères spécifiques. Les segments opérationnels sont des éléments d'une entité sur lesquels existent des informations financières distinctes, qui sont étudiées régulièrement par le principal décideur lorsqu'il détermine l'allocation des ressources et évalue les résultats. Les informations financières doivent être présentées dans la mesure où elles sont utilisées en interne pour évaluer les résultats des segments opérationnels et décider de la répartition des ressources entre ces segments.

La Banque a évalué l'incidence de l'IFRS 8 et en a conclu que cette norme ne devrait pas avoir d'incidence sur ses segments opérationnels, et que les principales informations complémentaires à fournir seront celles liées à la détermination et à la mesure de ses segments opérationnels. La Banque appliquera l'IFRS 8 à sa période comptable commençant le 1^{er} janvier 2009.

- IAS 1 (version révisée), Présentation des états financiers, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009. La norme révisée exige une présentation distincte des variations de capitaux propres liées à des opérations menées avec le propriétaire agissant à ce titre et des variations non liées au propriétaire. La norme révisée exige également une information distincte sur tout autre résultat étendu. En outre, lorsque des entités retraitent ou reclassent des informations comparatives, il leur est demandé de présenter un bilan régularisé au début de la période comparative. La BERD appliquera la norme IAS 1 (version révisée) à sa période comptable commençant le 1^{er} janvier 2009. D'après son interprétation initiale, l'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.
 - IAS 27 (version révisée), États financiers consolidés et individuels, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009. Elle réduit les options en matière de comptabilisation des filiales dans les états financiers consolidés et de la comptabilisation des filiales dans les états financiers individuels d'une société mère, d'un cœntrepreneur ou d'un investisseur. Elle précise les circonstances dans lesquelles une entité doit consolider les états financiers d'une filiale ; la comptabilisation des variations du niveau de participation dans une filiale ; la comptabilisation de la perte de contrôle d'une filiale ; et les informations qu'une entité doit communiquer pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature de la relation entre elle-même et sa filiale. La Banque appliquera l'IAS 27 (version révisée) à sa période comptable commençant le 1^{er} janvier 2010. D'après son interprétation initiale, l'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.
 - IAS 32 et IAS 1 (amendement), Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009. Elle exige que certains types d'instruments financiers répondant à la définition du passif financier, mais représentant l'intérêt résiduel dans les actifs nets de l'entité soient classés comme instruments de capitaux propres. Les instruments financiers peuvent être classés comme instruments de capitaux propres s'ils répondent à la définition des instruments financiers encaissables par anticipation, ou des instruments ou éléments d'instruments qui imposent à l'entité l'obligation de fournir à une tierce partie une part au prorata des actifs nets de l'entité uniquement lors du règlement. La Banque appliquera l'IAS 32 et l'IAS 1 (amendement) à sa période comptable commençant le 1^{er} janvier 2009. D'après son interprétation initiale, cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.
 - IAS 39 (amendement), Éléments couverts éligibles, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009. Cet amendement clarifie l'application de principes existants qui déterminent si des risques spécifiques ou des éléments de flux de trésorerie peuvent être désignés dans une relation de couverture. La Banque appliquera l'IAS 39 (amendement) à sa période comptable commençant le 1^{er} janvier 2010. Toutefois, compte tenu des relations de couverture existantes, cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.
- Plusieurs normes existantes ont été révisées en mai 2008 par le CNCI dans le cadre du projet d'amélioration des normes internationales d'information financière. Les amendements ci-après concernent la Banque, mais ne devraient pas, d'après son interprétation initiale, avoir d'impact significatif sur ses états financiers :
- IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 1, Présentation des états financiers (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 10, Évènements postérieurs à la date de clôture (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 18, Produit des activités ordinaires (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 19, Avantages du personnel (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 23, Coûts d'emprunt (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 27, États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 28, Participations dans des entreprises associées et IAS 31, Participations dans des cœntreprises (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 34, Information financière intermédiaire (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 36, Dépréciation d'actifs (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 38, Immobilisations incorporelles (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
 - IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009).

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations non encore applicables et ne concernant pas les opérations de la Banque

Les normes, amendements aux normes officielles et interprétations ci-après s'appliquent impérativement aux périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2009 ou après cette date et aux périodes ultérieures, mais ne concernent pas les opérations de la Banque :

- IFRS 1 (amendement), Première application des normes d'information financière internationales (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRS 1 (amendement), Première adoption des IFRS et IAS 27 (amendement), États financiers consolidés et individuels, "Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée" (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 2 (amendement), Conditions d'acquisition et annulation (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 3 (version révisée), Regroupement d'entreprises (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IAS 23 (amendement), Coûts d'emprunt (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRIC 13, Programmes de fidélisation des clients (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2008) ;
- IFRIC 15, Accords pour la construction d'un bien immobilier (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRIC 16, Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} octobre 2009) ;
- IFRIC 17, Distributions en nature aux actionnaires (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 18, Transferts d'actifs des clients (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009).

Plusieurs normes existantes ont été révisées en mai 2008 par le CNCI dans le cadre du projet d'amélioration des normes internationales d'information financière. Les amendements ci-après ne concernent pas les opérations de la Banque :

- IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IAS 16, Immobilisations corporelles (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 20, Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 29, Information financière dans les économies hyper inflationnistes (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;

- IAS 40, Immeubles de placement (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 41, Agriculture (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009).

B. Principes comptables d'importance significative

Actifs financiers

La Banque classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ; actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; actifs financiers disponibles à la vente ; et investissements détenus jusqu'à maturité. La Direction détermine le classement de ses investissements lors de la comptabilisation initiale à l'exception de ceux reclassés au titre de l'amendement à la norme IAS 39.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou variable non cotés sur un marché actif lors de la comptabilisation ou du reclassement initial, hormis :

- ceux que la Banque a l'intention de céder immédiatement ou à court terme, classés comme détenus à des fins de transaction, et ceux que la Banque désigne à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale ;
- ceux que la Banque désigne comme disponibles à la vente lors de la comptabilisation initiale ;
- ceux pour lesquels la Banque est susceptible de ne pas récupérer une partie substantielle de son investissement initial, pour une raison autre que la détérioration du crédit.

Les prêts et créances émis par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement et valorisés sur la base de leur coût amorti en utilisant la méthode du taux effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture qui répond aux critères IAS. Cela se produit principalement dans le cas de prêts à taux fixes associés à des swaps spécifiques qui transforment le taux fixe initial en taux variable. Dans ces cas, le prêt est estimé à la juste valeur en fonction du risque du taux d'intérêt, la variation de valeur étant enregistrée dans le compte de résultat en compensation de celle du swap associé si le schéma de couverture est particulièrement efficace (voir "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture" à la page 20). En vertu de l'amendement à l'IAS 39, si un instrument répond ultérieurement à la définition des "prêts et créances", il peut être reclassé. Une fois reclassé, le prêt est détenu sur la base du coût amorti et les intérêts sont comptabilisés en utilisant le taux effectif à la date de reclassement. La Banque a choisi de reclasser une part substantielle de son portefeuille de titres de créance disponibles à la vente pour la placer dans la catégorie "prêts et créances" à compter du 1^{er} juillet 2008, estimant que le marché de ces titres était devenu inactif et qu'elle avait l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible.

Les créances garanties sont comptabilisées sur la base du coût amorti. Elles représentent des transactions dans lesquelles les risques et bénéfices associés à la propriété de l'actif de référence sont transférés à une autre partie par un swap et constituent une forme de prêt garanti.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis ou contracté dans le principal but d'être vendu ou récédé à court terme ;
- s'il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés solidairement et pour lesquels est apparue récemment une tendance aux prises de bénéfices à court terme ;
- s'il s'agit d'un instrument dérivé, exception faite des instruments associés à un schéma de couverture qualifié et effectif.

La Banque classe les actifs acquis dans le but de réaliser des profits sur des fluctuations de prix à court terme dans la catégorie "actifs détenus à des fins de transaction". Ces actifs sont désignés à la juste valeur sur la base de cotations indépendantes ; toutes les variations de valeur sont portées au fur et à mesure au compte de résultat.

Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale lorsque :

- cette mesure permet de réduire de manière significative les incohérences qui se produiraient si les dérivés associés étaient traités comme détenus à des fins de transaction et que les instruments financiers sous-jacents étaient comptabilisés sur la base du coût amorti ;
- certains investissements, comme les prises de participations, qui sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement et sont présentés comme tels aux gestionnaires responsables sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- certains instruments financiers, tels que des titres de créance détenus, qui contiennent un ou plusieurs dérivés incorporés modifiant sensiblement les flux de trésorerie sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les prises de participations dans des entreprises et les fonds d'actions à haut risque sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale sur la base de l'exemption de l'IAS 28 relative aux entreprises de capital-risque, car la Banque les considère comme des investissements de capital-risque. Ces actifs sont portés au bilan à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pendant la période où elles se produisent. La base de la juste valeur pour les prises de participations dans des entreprises cotées et les fonds d'actions à haut risque dans un marché actif est le cours du marché à la date du bilan. La base de la juste valeur pour les prises de participations dans des entreprises et les fonds d'actions à haut risque qui sont non cotés ou cotés dans un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, qui utilisent des informations comparables et la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Toutes les transactions gérées en externe par des gestionnaires de fonds ont été désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale, dans la mesure où elles sont gérées et évaluées sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement consignée.

Les titres acquis dans le cadre d'une stratégie de base négative, où le risque de crédit sur le titre a été atténué par l'acquisition d'un swap sur défaillance de crédit, ont été désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cela permet de réduire sensiblement l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui se produirait si le titre et le dérivé associé étaient valorisés sur des bases différentes.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la date de la transaction – celle à laquelle la Banque s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les investissements disponibles à la vente sont ceux qui sont destinés à être détenus pendant un laps de temps indéterminé et qui peuvent être cédés en fonction des besoins de liquidités ou des variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours des actions. Les acquisitions ou cessions d'actifs disponibles à la vente sont comptabilisées à la date de la transaction.

Exception faite des participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la Banque classe toutes les participations dans la catégorie "disponibles à la vente". Ces actifs sont portés au bilan à la juste valeur. Les variations de la juste valeur, y compris les différences de conversion affectant les actifs libellés en devises, sont portées directement aux réserves jusqu'à cession ou dépréciation de l'actif concerné. La perte ou le profit cumulé précédemment comptabilisé dans les réserves est alors supprimé et inclus dans le compte de résultat. La base de la juste valeur pour les prises de participations disponibles à la vente cotées sur un marché actif est le cours du marché à la date du bilan. La base de la juste valeur pour les participations disponibles à la vente qui sont non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, qui utilisent des informations comparables et la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Une partie du portefeuille de prêts de la Trésorerie est classée comme disponible à la vente. Ces actifs sont portés au bilan à la juste valeur, celle-ci étant déterminée en fonction des cours acheteurs de tiers. Les variations de la juste valeur, exception faite des différences de conversion affectant les actifs libellés en devises, sont portées directement aux réserves jusqu'à cession ou dépréciation de l'actif concerné. La perte ou le profit cumulé précédemment comptabilisé dans les réserves est alors supprimé et inclus dans le compte de résultat. Les différences de conversion des devises affectant les prêts de la Trésorerie disponibles à la vente sont portées au compte de résultat.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est l'élément couvert dans une couverture comptabilisée en juste valeur et répondant aux critères, le montant (profit ou perte) généré par le risque couvert est enregistré dans le compte de résultat et non dans les réserves. Cela a pour effet d'assurer une cohérence dans les états financiers, les variations de juste valeur du dérivé qui servent de couverture devant figurer au compte de résultat. La comptabilité de couverture figure dans la trésorerie lorsque les swaps d'actifs sont utilisés pour transformer les risques à taux fixes en taux variable.

Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

Les investissements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou variable que la BERD a l'intention et la possibilité de détenir jusqu'à maturité. La Banque classe dans cette catégorie les billets de trésorerie à courte échéance.

Passifs financiers

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend deux sous-catégories : les passifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale. La différence entre ces sous-catégories est la même que celle mentionnée au paragraphe "Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat" à la page 19.

Les passifs dérivés, exception faite de ceux associés à un schéma de couverture qualifié et effectif, sont également classés comme des passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Toutes les transactions gérées en externe par des gestionnaires de fonds ont été désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale, dans la mesure où elles sont gérées et évaluées sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement consignée.

Autres passifs financiers

À l'exception des passifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, tous les autres passifs financiers sont comptabilisés en amortissant les charges associées, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS. Dans ce cas, la juste valeur du dérivé est reprise dans les réserves dans la mesure où elle couvre parfaitement le risque identifié. Si la couverture est imparfaite, cette proportion de la juste valeur reste dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leur juste valeur est positive et comme des passifs quand leur juste valeur est négative. Toutes les activités de couverture sont identifiées explicitement et les informations correspondantes fournies par le Département Trésorerie de la Banque.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, ce qui est impossible à obtenir par d'autres méthodes. Il existe une véritable relation de couverture lorsqu'une relation spécifique peut être identifiée entre deux ou plusieurs instruments financiers dans lesquels la variation de valeur d'un instrument, à savoir la "couverture", est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, "l'élément couvert". Pour être compatible avec la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 % ; toute imperfection à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat comme "variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères".

La Banque applique la comptabilité de couverture à des relations de couverture désignées individuellement. Cette rubrique du compte de résultat comprend également les gains et pertes liés à des produits dérivés que la Banque utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt de manière globale, mais auxquels elle n'applique pas la comptabilité de couverture.

La Banque consigne les valeurs relatives des instruments de couverture et des instruments couverts lors de la comptabilisation initiale de la transaction. Elle consigne également en permanence son évaluation de la mesure dans laquelle les instruments dérivés sont efficaces pour ce qui est de couvrir le risque de modification de la juste valeur ou du flux de trésorerie des éléments couverts.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter le risque de taux d'intérêt en utilisant, sur les actifs comme sur les passifs, les swaps pour convertir ce risque en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées couvertures de "juste valeur". Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et qualifiés en tant que couvertures de juste valeur et qui se révèlent particulièrement efficaces quant au risque couvert, sont portées au compte de résultat, de même que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert, attribuable à ce risque particulier.

Couvertures de flux

La Banque a effectué des opérations de couverture de flux pour, essentiellement, minimiser le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions que la Banque prend quant au moment opportun pour la fermeture de l'opération. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché de change à terme, mais des options sur devises sont également possibles. La Banque comptabilise directement les variations de juste valeur dans les réserves jusqu'au moment où la dépense concernée est engagée. Au 31 décembre 2008, elle avait mis en place plusieurs couvertures de flux pour les futurs frais administratifs encourus en livres sterling.

Pour de plus amples informations sur le risque et les stratégies de gestion des risques, se reporter au chapitre "Gestion des risques", page 26.

Garanties financières

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, puis au plus élevé des deux montants suivants : solde non amorti des commissions reçues et reportées, et dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de clôture. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la garantie devra être réglée et que le montant du règlement peut être estimé de manière fiable. Les garanties financières sont comptabilisées dans "Autres actifs financiers" et "Autres passifs financiers".

Dépréciation d'actifs financiers

Prêts et créances

Lorsqu'il est manifeste que la recouvrabilité d'un prêt est problématique, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette actuelle des rentrées de trésorerie attendues, actualisée, au besoin, en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provisions et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable de l'actif n'est directement réduite que lors du passage en pertes et profits. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pour la durée de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour déterminer l'existence de signes objectifs de pertes par dépréciation, la Banque utilise les critères suivants :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt ;
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur ;
- non respect des clauses ou conditions du prêt ;
- lancement d'une procédure de faillite ;
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur ;
- détérioration de la valeur de la garantie.

Les provisions pour dépréciation d'actifs similaires non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur celle utilisée pour mesurer les risques inhérents aux actifs non souverains. Pour tous les actifs à risques souverains, on utilise une méthodologie distincte qui prend en compte le statut de créancier privilégié de la Banque que lui accordent ses membres. La méthodologie de la Banque calcule la dépréciation sur la base de la perte subie. La dépréciation est déduite des actifs du bilan.

La Banque maintient une réserve pour pertes sur prêts afin de conserver, dans les capitaux propres, un montant de bénéfices non distribués égal à la différence entre les pertes par dépréciation escomptées sur la durée de vie totale du portefeuille de prêts et le montant cumulé provisionné dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

La dépréciation, déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, est portée au compte de résultat. Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du capital est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. Ces prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et définition du montant de la perte. Les recouvrements ultérieurs sont crédités au compte de résultat.

Prêts renégociés

Les prêts dépréciés ou exigibles, dont les conditions ont été renégociées de sorte qu'ils ne sont plus considérés comme dépréciés ou exigibles, sont traités comme des nouveaux prêts.

Titres de participation disponibles à la vente

Les titres de participations disponibles à la vente sont dépréciés lorsqu'il est manifeste que le recouvrement futur est compromis, ce que peut signaler une baisse significative et prolongée de la juste valeur d'une participation par rapport à son coût d'acquisition. La Banque évalue également des facteurs tels que le pays, la branche d'activité et les résultats du secteur, les changements technologiques et la performance opérationnelle et financière. Bien que les projets soient généralement examinés tous les six mois pour identifier une éventuelle dépréciation ou, dans le cas des projets à faible risque, au moins une fois par an, certains éléments peuvent déclencher un examen anticipé et plus fréquent. Dans ce type de cas, la recouvrabilité future est examinée et toute perte cumulative précédemment comptabilisée dans les réserves est reprise et est portée au compte de résultat.

Les dépréciations comptabilisées dans le produit d'exploitation pour les participations disponibles à la vente ne peuvent être reprises par le biais du compte de résultat.

Titres de créance disponibles à la vente

La Banque détermine, à chaque date de bilan, s'il existe ou non des signes objectifs de dépréciation. Pour ce faire, elle utilise les critères suivants :

- déclasserement de l'émetteur en dessous du niveau minimal requis pour les expositions de trésorerie ;
- incapacité de l'émetteur à régler les sommes requises dans le cadre du titre ;
- non-respect des clauses, défaut, échec du seuil de déclenchement ;
- détérioration de l'amélioration des termes du crédit, notamment diminution des valeurs de prêt ;
- procédures judiciaires telles que faillites, mesures réglementaires ou autres.

S'il existe de tels signes, la perte cumulée – différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte par dépréciation sur cet actif financier précédemment comptabilisée en revenu d'exploitation – est supprimée des réserves et portée au compte de résultat. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument de créance classé comme disponible à la vente augmente et que cette augmentation peut être liée objectivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte par dépréciation dans le compte de résultat, la perte par dépréciation est contrepassée par le biais du compte de résultat.

Disponibilités

Dans le tableau de financement, les disponibilités comprennent les instruments d'une maturité inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, utilisables à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime, exception faite des passifs à vue.

Monnaies

Conformément à l'article 35 de l'Accord, la Banque a utilisé au départ l'ECU comme monnaie de présentation de ses états financiers. Après le remplacement de l'ECU par l'euro (€) le 1^{er} janvier 1999, l'euro est devenu la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes en devises résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves de couverture en cas de flux répondant aux critères IAS. Les différences de valeur des participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont également passées en juste valeur par pertes ou profits. La différence de valeur des participations enregistrées comme actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en juste valeur dans les réserves à la rubrique "Capitaux propres".

Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros. Toutefois, les membres peuvent s'acquitter de leur obligation de capital non seulement en euros, mais également en dollars des États-Unis (dollars EU) ou en yen japonais. À cet effet, un taux de change fixe pour chaque monnaie a été défini dans l'article 6 de l'Accord et ces taux de change fixes servent à mesurer la valeur du capital associé déclarée dans la ligne "Capitaux propres" du bilan. Cependant, le solde correspondant du capital en instance d'affectation repris à l'actif du bilan est mesuré aux taux de change en cours et ramené à sa valeur actuelle.

Afin de s'assurer que les rentrées de capital dues en dollars EU ou en yen japonais conservent, au minimum, leur valeur déterminée par les taux fixes de l'Accord, la politique de la Banque est de maintenir leur valeur en euros grâce à des contrats de couverture de change. Ces instruments dérivés sont inscrits en juste valeur conformément à l'IAS 39, tout profit ou perte étant porté au compte de résultat.

Actifs incorporels

Les dépenses de maintenance de programmes informatiques sont comptabilisées comme des charges au moment où elles sont engagées. Les coûts directement liés à des programmes informatiques identifiés et uniques contrôlés par la Banque et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel et une part appropriée des frais généraux associés.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger le fonctionnement de programmes informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de développement de logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois ans.

Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, la technologie et le matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement après déduction de leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

■ Immobilier en pleine propriété	30 ans
■ Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	terme non échu
■ Technologie et matériel de bureau	trois ans

Comptabilité des contrats de location

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense engagée pendant l'exercice où intervient la résiliation.

Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés sur la base de l'exercice en utilisant la méthode du taux effectif. Les intérêts sur les prêts dépréciés sont reconnus en supprimant la décote utilisée dans les calculs de valeur actuelle appliqués aux rentrées de trésorerie attendues.

Les commissions d'ouverture et d'engagement sont différées, conformément à l'IAS 18, ainsi que les coûts directs liés à la mise en place et au maintien de l'engagement. Ces éléments sont alors comptabilisés en intérêts perçus en utilisant la méthode des intérêts effectifs pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Si l'engagement vient à échéance sans que le crédit ait été mis en place, la commission est comptabilisée comme revenu à l'échéance.

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont perçues. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés à la date où ils sont reçus.

Plans de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Dans le premier, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire. Le second est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie.

Dans le cadre du régime à prestations déterminées, l'actif est la juste valeur des actifs du régime, diminuée de la valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies à la date du bilan, compte tenu des ajustements opérés pour gains et pertes actuariels non reconnus et coût des services passés. Des actuaires indépendants calculent l'obligation due au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées aux services accumulés à la date du bilan) sur la base du taux de rendement des obligations de sociétés de haute qualité. Pour les années intermédiaires, l'obligation due au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi qui permettent une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations des hypothèses actuarielles d'origine.

La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous les autres actifs. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations déterminées sont imputées au compte de résultat et versées au dépositaire des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations déterminées sont fondées sur les coûts de prestation et autres ajustements actuariels, qui sont déterminés sur les conseils d'actuaires indépendants. Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation due au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif, la valeur la plus élevée étant choisie. Les actuaires conseillent aussi la Banque au sujet des cotisations à verser au régime à prestations déterminées, lesquelles sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

En mai 2008, le Conseil d'administration a approuvé la fourniture d'une couverture médicale aux membres du personnel de la Banque partant en retraite. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008 et vise à contribuer à l'acquisition d'une assurance médicale pour les personnes qui quittent la Banque après l'âge de 50 ans et ont participé pendant au moins sept ans au régime de retraite à cotisations déterminées. Pour les employés qui répondent à ce critère et en fonction du nombre de mois de participation de ces employés, la Banque a effectué une contribution unique au régime de retraite à cotisations déterminées. À l'avenir, une contribution sera versée chaque mois au régime de retraite à cotisations déterminées de ces employés pendant toute la durée de leur engagement à la Banque.

Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens ou services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

Emprunts

Les emprunts sont enregistrés, au départ, à leur juste valeur, c'est-à-dire au produit que rapporte leur émission, déduction faite des frais de transaction. Par la suite, ils sont indiqués au coût amorti et toute différence entre le produit net et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat pour toute la durée de l'emprunt, en utilisant la méthode du taux effectif. Lorsque les emprunts sont associés à des dérivés et répondent aux critères de comptabilité de couverture conformément à l'IAS 39, la valeur en coût amorti est ajustée en fonction de la juste valeur des risques qui font l'objet d'une couverture.

Éléments de comparaison

En cas de besoin, les chiffres fournis à titre de comparaison ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation pour l'exercice en cours.

C. Estimations comptables critiques et jugements

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, il faut que la Banque fasse des estimations et des hypothèses qui auront une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les valeurs reportées au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations et jugements comptables font l'objet d'une évaluation permanente. Ils sont établis sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, comme des attentes concernant des événements futurs que l'on considère raisonnables compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont, pour une grande part, fonction de diverses variables qui reflètent l'environnement économique et les marchés financiers des pays d'opérations de la Banque, mais elles ne sont pas directement corrélées à des risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. La volatilité qui en résulte, à laquelle s'ajoute un manque d'informations comparables concernant le portefeuille des opérations bancaires de la BERD, limite la capacité de la Banque à appliquer les méthodes traditionnelles d'analyse de sensibilité.

Les estimations comptables critiques et jugements de la Banque sont les suivants :

Reclassement dans la catégorie "prêts et créances"

L'amendement apporté à l'IAS 39 a permis à une entité de transférer un actif financier de la catégorie "disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances" si cet actif avait répondu à la définition des prêts et créances (s'il n'avait pas été désigné comme disponible à la vente) et si l'entité a l'intention et la capacité de détenir cet actif dans un avenir prévisible.

À ce titre, la Banque a choisi de reclasser 5,7 milliards d'euros de ses titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie "prêts et créances" à compter du 1^{er} juillet 2008, considérant que le marché de ces titres était devenu inactif. Les détails de ce reclassement sont présentés dans la note annexe 19.

Juste valeur des titres de participation

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des participations est décrite à la page 18 (Principes comptables, actifs financiers) et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la note annexe 17. Une analyse de sensibilité de l'impact potentiel sur le revenu d'exploitation et les réserves d'une variation raisonnable de la juste valeur du portefeuille de participations est présentée à la page 39 (Risque sur actions).

Dépréciation de titres de participation disponibles à la vente

Aux termes de l'IAS 39, l'indicateur principal de la dépréciation d'un titre de participation est une "baisse significative et prolongée de la juste valeur par rapport à son coût d'acquisition". La Banque considère qu'une baisse "significative" correspond à une diminution supérieure à 30 % par rapport au coût d'acquisition. Ce chiffre traduit l'évaluation selon laquelle, dans les marchés financiers actuels, une baisse inférieure à 30 % peut ne pas signaler une dépréciation permanente. Une baisse "prolongée" est une baisse par rapport au coût d'acquisition observée pendant plus de 12 mois.

Mesure de sensibilité d'une baisse "significative" :

- Si l'élément déclencheur de dépréciation lié à une baisse supérieure à 20 % par rapport au coût d'acquisition devait s'appliquer avec un élément déclencheur de baisse "prolongée" qui resterait constant, cinq autres titres de participation disponibles à la vente d'une juste valeur totale de 106 millions d'euros au 31 décembre 2008 pourraient être classés comme dépréciés.
- Si l'élément déclencheur de dépréciation lié à une baisse supérieure à 40 % par rapport au coût d'acquisition devait s'appliquer avec un élément déclencheur de baisse "prolongée" qui resterait constant, six titres de participation disponibles à la vente d'une juste valeur totale de 20 millions d'euros au 31 décembre 2008 pourraient ne pas être classés comme dépréciés.

Mesure de sensibilité d'une baisse "prolongée" :

- Si l'élément déclencheur de dépréciation d'une baisse par rapport au coût d'acquisition observée pendant plus de six mois était appliqué avec un élément déclencheur de baisse "significative" constant, cette situation n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers de la Banque.
- Si l'élément déclencheur de dépréciation d'une baisse par rapport au coût d'acquisition observée pendant plus de dix-huit mois était appliqué avec un élément déclencheur de baisse "significative" constant, cette situation n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers de la Banque.

Provisions pour dépréciation de prêts

La méthode par laquelle la Banque détermine le niveau de dépréciation des prêts est décrite à la page 21 (Principes comptables, dépréciation d'actifs financiers) et fait l'objet d'explications complémentaires à la page 26 (Risque de crédit).

Les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains étaient, au 31 décembre 2008, de 148 millions d'euros.

Mesure de sensibilité :

- Si tous les prêts non souverains étaient déclassés d'une cote de risque-facilités, les provisions constituées au titre des prêts non souverains incluraient une somme supplémentaire de 96 millions d'euros imputée sur le compte de résultat. En outre, les prêts classés dans la cote de risque 7 deviendraient dépréciés individuellement, ce qui se traduirait par des provisions individualisées pour dépréciation identifiée d'environ 327 millions d'euros.
- Inversement, si tous les prêts non souverains étaient revalorisés d'une cote de risque-facilités, les provisions constituées au titre des prêts non souverains incluraient un crédit de 85 millions d'euros sur le compte de résultat. Cette somme inclurait des provisions d'environ 6 millions d'euros au titre des prêts (85 millions d'euros) – précédemment classés en cote de risque 8 – qui ne seraient plus considérés comme dépréciés individuellement.

Les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts souverains étaient, au 31 décembre 2008, de 5 millions d'euros. Compte tenu du statut de créancier privilégié dont bénéficie la Banque, un déclassement ou une revalorisation d'une cote de risque n'aurait pas d'impact significatif sur le niveau des provisions au titre des risques souverains – et donc sur le compte de résultat. Toutefois, pour illustrer la sensibilité d'une augmentation du risque de concentration souverain sur les provisions attendues, il est fait l'évaluation suivante :

- Si tous les risques souverains de la Banque étaient revalorisés d'une cote de risque-pays, cette revalorisation se traduirait par une baisse d'environ 4 millions d'euros des provisions de portefeuille.
- Inversement, si tous les risques souverains de la Banque étaient déclassés d'une cote de risque-pays, ce déclassement se traduirait par une hausse d'environ 28 millions d'euros des provisions requises.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les provisions pour dépréciation de prêts sont examinées régulièrement afin de réduire d'éventuels écarts entre les pertes estimées et la réalité.

Gestion des risques

Risques financiers

La responsabilité générale de l’identification indépendante, de l’évaluation, du suivi et de l’atténuation de tous les risques auxquels la Banque s’expose aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie incombe au Vice-Président chargé de la gestion des risques, des ressources humaines et de la sûreté nucléaire (“le Vice-Président chargé de la gestion des risques”).

Le Vice-Président chargé de la gestion des risques est membre du Comité exécutif, au même titre que le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires et le Vice-Président chargé des Finances, dont dépend la Trésorerie. Il assume la responsabilité générale de l’élaboration de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques, tant pour les opérations bancaires que pour la trésorerie. Son service veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et atténués à l’aide de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques du secteur bancaire.

En accomplissant sa mission, la Banque s’expose à des risques financiers, aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie. Les principaux risques auxquels elle s’expose sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Le dernier exercice a vu se dessiner une convergence entre toutes ces catégories de risque, avec des variations et des corrélations records dans de nombreuses catégories et secteurs d’actifs. Pour la Banque, le risque principal et les pertes connexes ont été encourus sur les marchés (actions et obligations du secteur financier dans les pays d’opérations). Le risque mesuré par la Banque s’est également accru dans d’autres catégories (prêts et titres de participation non cotés), mais ces risques ne se sont pas encore concrétisés de manière générale.

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille du fait du défaut d’une contrepartie ou de la détérioration de sa note de crédit. La Banque suit également le risque de concentration, c’est-à-dire d’allocation d’une part trop importante du portefeuille à un pays, un secteur industriel, un débiteur, un instrument ou une opération spécifique.

La BERD est exposée au risque de crédit aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie parce qu’un emprunteur ou une contrepartie peut faire défaut ou parce que la valeur des placements de la Banque peut se trouver compromise.

Exposition maximale au risque de crédit avant prise de garantie, autres rehaussements de crédit ou provisions pour dépréciation	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Créances sur établissements de crédit	3 344	4 514
Créances garanties	1 163	1 818
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 213	1 501
Titres de créance disponibles à la vente	1 263	6 873
Titres de créance détenus jusqu'à maturité	1 157	–
Actifs financiers dérivés	2 849	1 961
Autres actifs financiers	1 139	825
Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 310	3 469
Titres de participation disponibles à la vente – Opérations bancaires	2 054	3 124
Titres de participation disponibles à la vente – Trésorerie	42	47
Prêts des Opérations bancaires	10 930	8 985
Prêts de la Trésorerie	5 811	–
Capital libéré à recevoir	44	100
Engagements non utilisés et garanties	6 469	7 117
Au 31 décembre	39 788	40 334

Le tableau ci-dessus représente, pour ce qui est du risque de crédit auquel la Banque est exposée, le pire scénario au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, compte non tenu d’éventuelles garanties détenues, d’autres rehaussements de crédit ou de provisions pour dépréciation.

Au 31 décembre 2008, il n’existait aucune créance garantie, aucun titre d’emprunt disponible à la vente ou détenu jusqu’à maturité, aucun instrument dérivé ou autre actif financier ou participation de la Trésorerie qui soit exigible ou déprécié (2007 : néant). Toutes les opérations de ces catégories ont obtenu, sur l’échelle de cotation interne du risque de la Banque, une note de risque allant de 1 (excellent) à 3 (très bon). L’échelle complète de cotation interne est présentée à la page 28.

Risque de crédit des opérations bancaires : gestion

Pour limiter les risques bancaires, le Conseil d'administration de la Banque approuve un document d'analyse des opérations de crédit qui décrit les procédures d'approbation, de gestion et d'examen de ces risques, qui sont ensuite examinées chaque année par le Comité d'audit et soumises au Conseil pour approbation.

Les risques bancaires sont examinés par le Comité des opérations, qui se réunit chaque semaine. Ce Comité, que préside le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires, réunit les hauts dirigeants de la Banque. Il examine tous les projets du Département des opérations bancaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration, afin de s'assurer qu'ils respectent les critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et de complémentarité. Il approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil via le Comité exécutif, des projets qui entrent dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Il est également chargé de contrôler la gestion du portefeuille des opérations bancaires, d'agréer les modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours et d'approuver les recommandations faites par le Service de gestion des risques en matière de provisions pour dépréciation d'actifs bancaires.

La Banque examine périodiquement tous les risques de son portefeuille, généralement deux fois par an, avec un examen plus fréquent pour ceux perçus comme étant plus vulnérables aux défauts de paiement et un examen annuel, éventuellement, pour ceux perçus comme l'étant moins. Chaque fois, le Service de gestion des risques détermine si le profil des risques a changé, recommande des mesures d'atténuation et confirme ou ajuste la cotation des projets, évaluant, pour les titres de participation, la juste valeur. Il examine, au besoin, le degré de dépréciation des projets et les provisions constituées en conséquence, qu'il confirme ou ajuste. À la demande du Service de gestion des risques, les investissements jugés compromis peuvent être transférés, pour restructuration et redressement, des équipes du Département des opérations bancaires vers l'Unité de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au Service de gestion des risques et au Département des opérations bancaires.

En réponse à la crise financière, les ressources de la division des opérations bancaires sont appliquées à des secteurs qui présentent un risque plus immédiat (par exemple, les institutions financières), et le suivi a été intensifié pour assurer une réponse rapide aux problèmes de crédit potentiels.

Le contrôle des décaissements est confié à l'Unité d'administration des opérations du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de vérifier le respect des clauses des accords de prêt et autres et de s'assurer que les procédures appropriées sont suivies, conformément à la politique définie. Les dispenses, consentements et modifications des conventions et clauses de prêt sont préparés par l'Unité d'administration des opérations et approuvés par le Service de gestion des risques et, au besoin, par le Bureau des affaires juridiques et par le Bureau des affaires économiques.

Pour le portefeuille de prêts non souverains, les provisions et les montants de la réserve pour pertes sur prêts sont calculés chaque mois en utilisant la méthodologie de la Banque, qui repose sur son modèle de risques liés à son capital. Ce modèle est actualisé chaque année avec les hypothèses de défaut et d'exploitation les plus récentes. Cela doit permettre d'estimer les pertes subies sur la base de données objectives de dépréciation, de l'expérience de la Banque, et des risques projet, secteur et pays.

Le Service de gestion des risques prépare chaque trimestre, sur l'ensemble du portefeuille, un rapport qu'il présente au Comité d'audit. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente son évolution. Il commente également les différents risques du portefeuille douteux et mesure l'exposition par rapport aux limites de risque du portefeuille, tout dépassement étant signalé et commenté.

La Banque attribue, pour le risque-projet, le risque-pays et le risque global, une note de 1 à 10, 1 reflétant le risque le plus faible et 10 le risque le plus élevé. Pour le risque-projet, on prend en compte la solidité financière de la contrepartie et l'atténuation des risques inhérente à la structure du projet, y compris sous la forme d'un promoteur de projet ou d'une garantie. Le risque-pays est évalué en interne sur la base des cotes fournies par des agences de cotation externes. Pour les opérations non souveraines, la cotation du risque global correspond généralement à la plus haute cotation attribuée (pays ou projet). Il y a exception à cette règle lorsque la Banque a recours au soutien inconditionnel d'un promoteur de projet extérieur au pays d'opérations, auquel cas la cote globale est identique à celle du projet. Pour les opérations souveraines, elle est identique à celle du pays.

Le tableau ci-après montre l'échelle de cotation interne de la Banque et ses correspondances approximatives avec la cotation externe de Standard & Poor's (S&P).

Échelle de cotation interne de la BERD	Équivalent en cotation externe – S&P	Catégorie BERD
1	AAA	Excellent
2	AA+, AA, AA-	Solide
3	A+, A, A-	Très bon
4	BBB+, BBB, BBB-	Bon
5	BB+, BB, BB-	Satisfaisant
6	B+, B	Acceptable
6W	B-	À surveiller
7	CCC	Attention particulière
8	CC	Insatisfaisant
9	C	Douteux
10	D	Pertes attendues

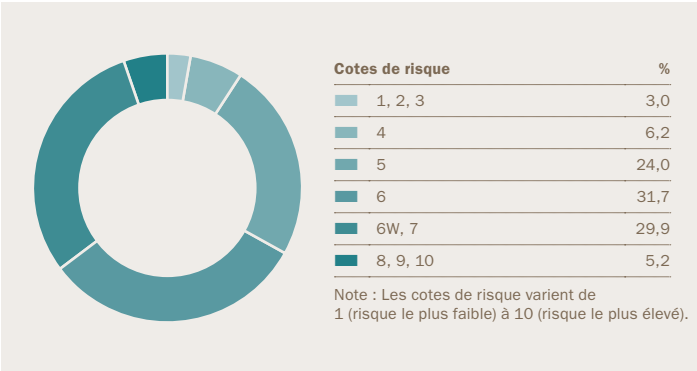
Risque de crédit des opérations bancaires : résultats 2008

Compte tenu de la nature des marchés sur lesquels la BERD opère et de son mandat en matière de transition, la plupart de ses opérations, au moment de leur approbation, sont cotées 5 ou 6 dans des conditions normales (soit, approximativement, l'équivalent des cotes BB+ à B de Standard & Poor's). Au 31 décembre 2008, 55,7 % du portefeuille des prêts et prises de participations étaient classés dans les cotes de risque 5 ou 6 (2007 : 62,6 %).

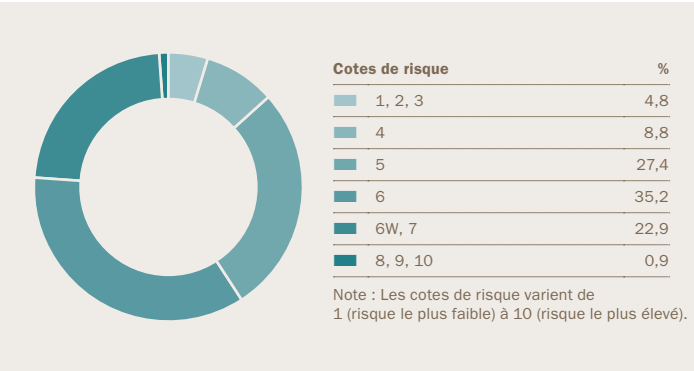
Le risque bancaire total (actifs d'exploitation après ajustement pour variation de juste valeur mais avant provisionnement) est passé, au cours de l'exercice, de 15,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007 à 15,3 milliards au 31 décembre 2008. Le montant total du portefeuille des opérations bancaires signées (actifs d'exploitation avant ajustement pour variation de juste valeur et hors provisionnement, mais incluant les engagements non utilisés) est passé de 19,4 milliards d'euros au 31 décembre 2007 à 21,5 milliards au 31 décembre 2008. La cote de risque globale du portefeuille s'est détériorée, passant de 5,56 à 5,86. La principale raison de cette détérioration est le déclassement des titres qui avaient contribué à l'augmentation des actifs dépréciés. En outre, on a enregistré certains déclassements de prêts liés à un accroissement du risque et aux difficultés rencontrées par les entreprises dans le contexte de la crise financière.

Le montant total des actifs d'exploitation douteux non souverains (actifs cotés 7 à 10) a augmenté, tant en proportion du portefeuille qu'en termes réels, passant de 509 millions d'euros (5 % du montant total des actifs d'exploitation) à 1,8 milliard (13,9 % de ce montant). Le montant des prêts dépréciés est passé de 37 millions d'euros à 127 millions d'euros. L'augmentation significative du volume d'actifs douteux est due à la baisse considérable des marchés d'actions en 2008. Cette baisse a été particulièrement marquée dans nos pays d'opérations, notamment en Russie. Elle a entraîné une diminution significative de la juste valeur, notamment pour ce qui concerne les titres cotés. Dans ce contexte, nombre de ces titres ont été déclassés et considérés comme douteux.

Cote de crédit du portefeuille des Opérations bancaires
31 décembre 2008



Cote de crédit du portefeuille des Opérations bancaires
31 décembre 2007



Prêts

Le tableau ci-après analyse les prêts réalisés par la Banque et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En million d'euros	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total hors dépréciation En millions d'euros	Total %	Provisions pour dépréciation %
1 : Excellent	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
2 : Solide	50	-	-	50	-	-	50	0,5	0,0
3 : Très bon	257	-	-	257	-	-	257	2,3	0,0
4 : Bon	1 045	-	-	1 045	(1)	-	1 044	9,6	0,1
5 : Satisfaisant	3 371	-	-	3 371	(10)	-	3 361	30,8	0,3
6 : Acceptable	3 432	-	-	3 432	(34)	-	3 398	31,4	1,0
6W : À surveiller	1 774	7	-	1 781	(47)	-	1 734	16,3	2,6
7 : Attention particulière	847	20	-	867	(61)	-	806	7,9	7,0
8 : Insatisfaisant	-	-	85	85	-	(32)	53	0,8	37,7
9 : Douteux	-	-	33	33	-	(33)	-	0,3	100,0
10 : Pertes attendues	-	-	9	9	-	(9)	-	0,1	100,0
Au 31 décembre 2008	10 776	27	127	10 930	(153)	(74)	10 703	100,0	-

Cotation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En million d'euros	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total hors dépréciation En millions d'euros	Total %	Provisions pour dépréciation %
1 : Excellent	86	-	-	86	-	-	86	1,0	0,0
2 : Solide	57	-	-	57	-	-	57	0,6	0,0
3 : Très bon	273	-	-	273	-	-	273	3,0	0,0
4 : Bon	1 225	-	-	1 225	(1)	-	1 224	13,6	0,1
5 : Satisfaisant	3 215	9	-	3 224	(9)	-	3 215	35,9	0,3
6 : Acceptable	2 771	20	-	2 791	(31)	-	2 760	31,1	1,1
6W : À surveiller	788	-	-	788	(23)	-	765	8,8	2,9
7 : Attention particulière	485	19	-	504	(27)	-	477	5,6	5,4
8 : Insatisfaisant	-	-	22	22	-	(18)	4	0,2	81,8
9 : Douteux	-	-	14	14	-	(14)	-	0,2	100,0
10 : Pertes attendues	-	-	1	1	-	(1)	-	0,0	100,0
Au 31 décembre 2007	8 900	48	37	8 985	(91)	(33)	8 861	100,0	-

Il n'y a eu, au cours de l'exercice, aucune renégociation de prêts qui auraient pu être exigibles ou dépréciés (2007 : néant).

Sur les prêts exigibles, 3 millions d'euros l'ont été pendant moins de 30 jours (2007 : 31 millions d'euros), 7 millions d'euros pendant plus de 30 jours mais moins de 90 jours (2007 : néant) et 17 millions d'euros pendant plus de 90 jours (2007 : 17 millions d'euros).

La juste valeur des garanties détenues sur les prêts dépréciés et exigibles au 31 décembre 2008 était de 81 millions d'euros (2007 : 21 millions d'euros).

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat
Le tableau ci-après analyse les participations de la Banque désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour chacune de ses cotes de risque internes.

	Coût 2008 En millions d'euros	Juste valeur 2008 En millions d'euros	Coût 2007 En millions d'euros	Juste valeur 2007 En millions d'euros
Cotation du risque				
4 : Bon	–	1	–	–
5 : Satisfaisant	358	797	493	1 677
6 : Acceptable	470	686	450	688
6W : À surveiller	473	551	305	700
7 : Attention particulière	170	166	130	357
8 : Insatisfaisant	195	101	52	26
9 : Douteux	50	8	50	21
10 : Pertes attendues	4	–	–	–
Au 31 décembre	1 720	2 310	1 480	3 469

Titres de participation disponibles à la vente
Le tableau ci-après analyse les participations de la Banque disponibles à la vente pour chacune de ses cotes de risque internes.

	Coût 2008 En millions d'euros	Juste valeur 2008 En millions d'euros	Coût 2007 En millions d'euros	Juste valeur 2007 En millions d'euros
Cotation du risque				
4 : Bon	84	137	122	556
5 : Satisfaisant	489	682	365	1 198
6 : Acceptable	507	546	559	809
6W : À surveiller	407	489	498	503
7 : Attention particulière	51	58	27	45
8 : Insatisfaisant	645	142	24	12
9 : Douteux	2	–	10	1
10 : Pertes attendues	4	–	–	–
Au 31 décembre	2 189	2 054	1 605	3 124

Les participations disponibles à la vente cotées 8 à 10 sont considérées comme étant dépréciées, principalement à la suite d'une baisse significative et prolongée de leur juste valeur par rapport à leur coût d'acquisition.

Engagements non utilisés et garanties
Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque pour chacune de ses cotes de risque internes.

	Engagements non utilisés 2008 En millions d'euros	Garanties 2008 En millions d'euros	Engagements non utilisés 2007 En millions d'euros	Garanties 2007 En millions d'euros
Cotation du risque				
2 : Solide	4	–	4	–
3 : Très bon	86	–	185	–
4 : Bon	42	–	287	70
5 : Satisfaisant	1 259	18	1 782	21
6 : Acceptable	2 727	102	2 872	210
6W : À surveiller	1 509	82	1 347	4
7 : Attention particulière	474	61	276	51
8 : Insatisfaisant	100	–	8	–
9 : Douteux	5	–	–	–
Au 31 décembre	6 206	263	6 761	356

Pour les projets cotés 8 ou plus, il est peu probable que les engagements soient versés, dans la mesure où des conditions précises doivent être réunies pour poursuivre les décaissements.

Capital libéré à recevoir
Le tableau ci-après analyse le capital libéré à recevoir par la Banque au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Espèces et billets à ordre non encore encaissables	27	79
Espèces et billets à ordre échus mais non reçus	16	16
Billets à ordre encaissables mais non reçus	1	5
Capital libéré à recevoir au 31 décembre	44	100

Le capital libéré à recevoir a été porté au bilan à sa valeur actuelle pour tenir compte des versements échelonnés à venir. Au 31 décembre 2008, aucun capital libéré à recevoir n'était considéré comme déprécié (2007 : néant).

Risque de crédit des opérations bancaires : concentration

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des opérations bancaires à leur valeur comptable par région géographique.

	Prêts 2008 En millions d'euros	Participations 2008 En millions d'euros	Total 2008 En millions d'euros	Prêts 2007 En millions d'euros	Participations 2007 En millions d'euros	Total 2007 En millions d'euros
Albanie	151	39	190	108	22	130
Arménie	74	31	105	54	13	67
Azerbaïdjan	290	26	316	161	19	180
Bélarus	61	7	68	57	17	74
Bosnie-Herzégovine	270	1	271	185	2	187
Bulgarie	418	8	426	343	18	361
Croatie	444	408	852	426	1 075	1 501
ERY de Macédoine	167	25	192	140	39	179
Estonie	48	1	49	50	1	51
Fédération de Russie	3 466	1 172	4 638	2 733	1 462	4 195
Géorgie	207	24	231	140	29	169
Hongrie	253	172	425	286	334	620
Kazakhstan	718	172	890	581	271	852
Lettonie	35	-	35	47	-	47
Lituanie	94	39	133	91	66	157
Moldova	90	17	107	47	9	56
Mongolie	34	15	49	3	4	7
Monténégro	35	-	35	19	-	19
Ouzbékistan	68	2	70	73	2	75
Pologne	523	391	914	618	424	1 042
République kirghize	30	3	33	29	2	31
République slovaque	108	103	211	106	95	201
République tchèque	70	28	98	79	46	125
Roumanie	1 013	275	1 288	770	900	1 670
Serbie	547	110	657	406	334	740
Slovénie	50	54	104	156	54	210
Tadjikistan	35	2	37	26	1	27
Turkménistan	9	6	15	11	11	22
Ukraine	1 198	117	1 315	771	72	843
Régional	424	1 116	1 540	469	1 271	1 740
Au 31 décembre	10 930	4 364	15 294	8 985	6 593	15 578

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des opérations bancaires à leur valeur comptable par secteur d'industrie de la contrepartie.

	Prêts 2008 En millions d'euros	Participations 2008 En millions d'euros	Total 2008 En millions d'euros	Prêts 2007 En millions d'euros	Participations 2007 En millions d'euros	Total 2007 En millions d'euros
Agro-industrie	1 069	350	1 419	776	407	1 183
Opérations bancaires	2 348	1 222	3 570	2 157	3 283	5 440
Fonds de placement	-	683	683	-	598	598
Industrie générale	1 679	308	1 987	1 104	411	1 515
Infrastructures municipales et environnementales	1 030	325	1 355	908	314	1 222
Ressources naturelles	487	134	621	306	208	514
Institutions financières non bancaires	511	478	989	581	559	1 140
Électricité et énergie	947	203	1 150	813	238	1 051
Immobilier et tourisme	258	386	644	188	341	529
Financement de petites entreprises	551	45	596	429	52	481
Télécommunications, informatique et média	251	50	301	224	177	401
Transports	1 799	180	1 979	1 499	5	1 504
Au 31 décembre	10 930	4 364	15 294	8 985	6 593	15 578

Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : gestion

Pour les risques de trésorerie, le Conseil d'administration approuve, en matière de trésorerie et de gestion des risques associés, un document qui définit les limites de risque acceptables dans les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et d'investissement de la Banque. Ce document est mis à jour tous les ans par les vice-présidences chargées des finances et de la gestion des risques et est approuvé par le Conseil d'administration. Il traite de tous les aspects des opérations de trésorerie qui comportent des risques financiers et des activités que mène le Service de gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer les risques financiers encourus par la Trésorerie. En outre, des directives de trésorerie et de gestion des risques associés ont été élaborées afin de définir les procédures de prise de risque et de gestion du risque applicables par la Trésorerie.

C'est en application du document de trésorerie et de gestion des risques associés que le Conseil d'administration délègue au Vice-Président chargé des finances et au Vice-Président chargé de la gestion des risques le pouvoir de gérer, pour le premier, et d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer, pour le second, les risques financiers encourus par la Trésorerie. Les deux Vice-Présidents interprètent conjointement le document et signalent au Conseil d'administration tout problème d'interprétation matérielle. Le Comité de la politique financière et des opérations examine chaque année le document et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation.

Les risques de trésorerie sont étudiés par le Comité des risques de trésorerie, qui se réunit chaque mois. Ce comité est présidé par le Vice-Président chargé de la gestion des risques et réunit les hauts dirigeants de la Banque. Il est chargé d'examiner et de suivre la mise en œuvre du document de trésorerie et de gestion des risques associés ainsi que des directives y afférentes. Il évalue les propositions stratégiques relatives à la trésorerie et à la gestion des risques qui sont soumises à l'approbation du Conseil, suit et examine le profil en termes d'actif et de passif et le rendement de la trésorerie par rapport à son exposition globale. Il évalue en outre les nouveaux projets. La dépréciation des actifs de trésorerie est déterminée par le Service de gestion des risques, évaluée par le Comité des risques de trésorerie et soumise à l'approbation des Vice-Présidents chargés des finances et de la gestion des risques.

Chaque contrepartie ou émetteur auquel la Banque est exposée par ses activités de trésorerie est approuvé et se voit accorder une limite de crédit maximale par le Service de gestion des risques. Ce dernier attribue des notes de crédit internes basées sur l'analyse interne de la note de crédit des contreparties approuvées en faisant la synthèse de données fournies par l'extérieur et de données du marché et en se référant aux critères des agences de cotation agréées. L'échelle de cotation interne attribue des cotes allant de 1 (risque le plus faible) à 10 (risque le plus élevé), les mêmes que celles utilisées pour le risque bancaire (on trouvera, à la section "Risque de crédit des opérations bancaires : gestion", page 28, un tableau montrant les correspondances entre l'échelle de cotation interne de la Banque et les cotations externes de Standard & Poor's).

Les risques de trésorerie sont normalement cotés 1 à 3,3 (ce qui équivaut approximativement aux cotes AAA à A- de Standard & Poor's), à l'exception des contreparties qui, dans les pays d'opérations, sont approuvées pour les activités en monnaie locale. Ces opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du Département des opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux. Ces cotes internes déterminent l'exposition maximale autorisée telle qu'énoncée par cote et par contrepartie dans les directives de la Banque relatives aux opérations de trésorerie. La procédure de cotation interne se fonde sur le jugement de gestionnaires du risque de crédit et sur des critères externes et sont soumis au contrôle et à l'approbation de la direction de la Banque. Le Service de gestion des risques étudie toutes les données disponibles pour identifier les éléments de risque de la contrepartie. L'analyse est alors complétée par des indicateurs de crédit commerciaux, comme les marges des swaps sur défaillance de crédit et les cotations de crédit induites par le marché, pour produire une cote interne pour chaque contrepartie approuvée. Toutes les cotes internes attribuées sans référence à un critère externe sont approuvées par le Directeur de la gestion des risques.

Les cotes attribuées en interne sont des cotes relatives de risque de défaillance. Lorsqu'elle analyse le risque de crédit de ses activités de trésorerie, la Banque met en correspondance ses cotes internes et les critères externes pour appliquer les statistiques de transition et de défaut des agences de cotation.

Le document de trésorerie et de gestion des risques associés approuvé par le Conseil précise la cote minimale et la maturité maximale par type de contrepartie autorisée. Les directives opérationnelles approuvées et émises par le Vice-Président chargé de la gestion des risques indiquent le risque maximal admissible par catégorie de notation et par type de contrepartie. Le degré de risque et/ou la maturité autorisés pour une contrepartie peuvent être inférieurs ou réduits, respectivement, en fonction de l'évolution attendue de sa cote de crédit à moyen terme, de ses perspectives intrinsèques ou de considérations sectorielles. Toutes les lignes des contreparties pour les banques, les sociétés et les compagnies d'assurance sont mesurées, suivies et revues périodiquement par le Service de gestion des risques de trésorerie, l'accent étant fortement placé sur la surveillance, avec notamment des rapports trimestriels sur les contreparties qui contribuent le plus à la VaR de crédit du portefeuille de trésorerie ou dont les charges nominales sont élevées.

Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie, les risques maximaux (en pratique, eVaR à 95 %) ¹⁰ et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transaction et se fonde sur l'échéance de la transaction la plus longue effectuée avec cette contrepartie. Les risques sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites approuvées, les exceptions étant soumises à l'approbation du Directeur de la gestion des risques. En 2008, les dépréciations du portefeuille de crédit de la Trésorerie ont été de 130 millions d'euros (2007 : 2 millions d'euros), chiffre conforme approximativement à une eVaR à 95 % pour le portefeuille (environ 80 millions d'euros). Des événements exceptionnels ont affecté les marchés pendant l'exercice et aucun modèle ne pouvait (ni n'était censé) prédire avec précision le type de mouvements individuels (au niveau des contreparties) observés en 2008. La chute de Lehman Brothers, les baisses des taux d'intérêt mondiaux et les plans de sauvetages individualisés au niveau national et institutionnel sont autant d'exemples d'événements exceptionnels.

Les techniques d'atténuation des risques et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les futurs risques dans la limite des garanties escomptées. De même, le fait d'acheter une protection au moyen d'un swap sur défaillance de crédit réduit généralement le risque mesuré sur l'entité de référence. Pendant l'exercice, les inquiétudes concernant les liquidités sur tous les marchés au comptant ont induit un renforcement de l'attention portée opérationnellement et méthodologiquement (modélisation des risques) à la viabilité des opérations garanties. Ce niveau de vigilance accru devrait se maintenir en 2009.

Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : résultats 2008

Le risque de crédit maximal de la Trésorerie a légèrement baissé au cours de l'exercice, passant de 12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007 à 12,7 milliards au 31 décembre 2008.

La qualité de crédit du portefeuille de la Trésorerie s'est détériorée en 2008, avec une cote de crédit moyenne pondérée par le risque maximal des contreparties, compte non tenu des nouvelles activités de trésorerie menées par la Banque dans ses pays d'opérations, de 2,06 au 31 décembre 2008 (2007 : 1,91) ¹¹. Cette détérioration a principalement été due à la décote d'entreprises du secteur financier et à un déplacement des activités de la Trésorerie vers des segments plus sûrs dans ce secteur.

Malgré cette détérioration, le pourcentage des opérations de première qualité ¹² de la Trésorerie a légèrement augmenté, passant à 97,1 % au 31 décembre 2008 (2007 : 96,6 %). L'exposition de la Trésorerie à des émetteurs de qualité inférieure se limite aux contreparties des pays d'opérations, à quelques titres adossés à des créances mobilières (ABS) cotés AAA à l'origine par d'importantes agences de cotation externes, ainsi qu'à des obligations dépréciées du secteur financier.

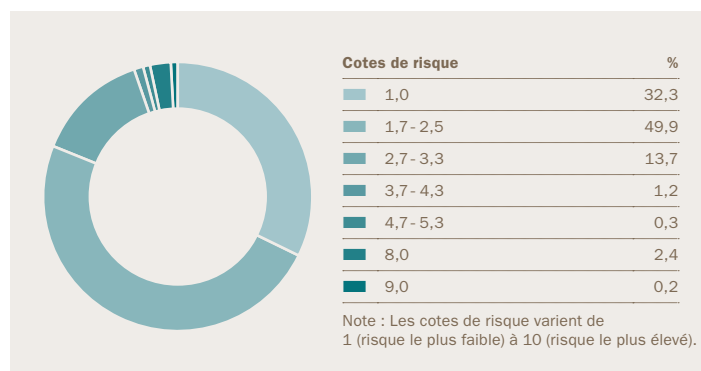
¹⁰ La VaR est une estimation statistique de la perte maximale probable encourue, par suite de variations défavorables des principaux paramètres de risque, sur la base d'un horizon et d'un niveau de confiance donnés. L'eVaR est la perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque et donne une mesure plus précise des pertes potentielles significatives.

¹¹ Selon l'échelle de cotation interne de la Banque, où 1,7 équivaut à une cotation externe AA+/Aa1/AA+ de Standard & Poor's/Moody's/Fitch et où 2,0 équivaut à une cote externe AA/Aa2/AA.

¹² Soit niveau BBB-/Baa3/BBB- ou supérieur.

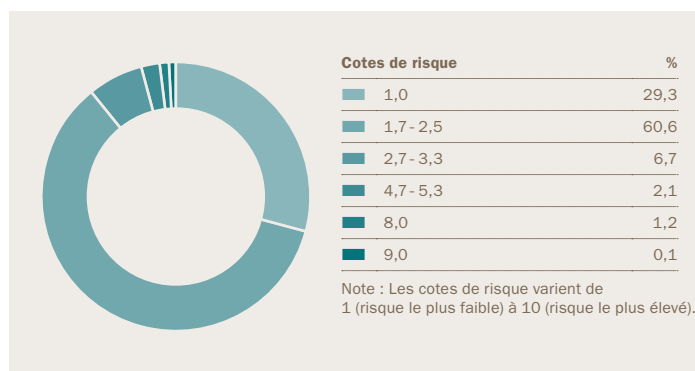
Cote de crédit du portefeuille de la Trésorerie

31 décembre 2008



Cote de crédit du portefeuille de la Trésorerie

31 décembre 2007



Créances sur les institutions de crédit

Le tableau ci-après analyse les créances que la Banque possède sur les institutions de crédit pour chacune de ses cotes de risque internes.

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Cotation du risque		
1-3 : Excellent à très bon	3 332	4 255
4 : Bon	–	206
5-6 : Satisfaisant à acceptable	12	53
Au 31 décembre	3 344	4 514

Au 31 décembre 2008, il n'existait aucune créance sur les institutions de crédit qui soit exigible ou dépréciée (2007 : néant).

Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le Service de gestion des risques détermine l'acceptabilité des risques de crédit en fonction des cotes de risque internes appliquées et des paramètres énoncés dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés et dans d'autres stratégies et directives. Lorsque la solvabilité d'émetteurs de titres se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des nouveaux risques, le Service de gestion des risques et la Trésorerie recommandent conjointement des mesures qu'ils soumettent à l'approbation des Vice-Présidents chargés de la gestion des risques et des finances. Toute décision de conserver des risques non acceptables est signalée au Comité des risques de trésorerie et au Comité d'audit.

Lorsque la Banque considère que le titre a définitivement réduit sa valeur, sa dépréciation est portée au compte de résultat. La question de la dépréciation est développée dans la section "Principes comptables", à la page 16.

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour chacune de ses cotes de risque internes.

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Cotation du risque		
1-3 : Excellent à très bon	1 209	1 501
5-6 : Satisfaisant à acceptable	4	–
Au 31 décembre	1 213	1 501

Titres de créance disponibles à la vente

Au 31 décembre 2008, aucun titre de créance disponible à la vente n'était exigible ou déprécié et toutes les opérations étaient cotées de 1 (excellent) à 3 (très bon) sur l'échelle de cotation interne du risque de la Banque. À des fins de comparaison, les chiffres de 2007 sont présentés ci-dessous.

	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé) En millions d'euros	Total En millions d'euros
Cotation du risque				
1-3 : Excellent à très bon	6 776	–	–	6 776
4 : Bon	3	–	–	3
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	–	138	(44)	94
9 : Douteux	–	17	(17)	–
Au 31 décembre 2007	6 779	155	(61)	6 873

Prêts de la Trésorerie

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Trésorerie pour chacune des cotes de risque internes de la Banque.

	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé) En millions d'euros	Total, net des dépréciations En millions d'euros
Cotation du risque					
1-3 : Excellent à très bon	5 456	–	5 456	–	5 456
4 : Bon	117	–	117	–	117
5-6 : Satisfaisant à acceptable	4	–	4	–	4
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	–	277	277	(177)	100
9 : Douteux	–	17	17	(17)	–
Au 31 décembre 2008	5 577	294	5 871	(194)	5 677

Ces actifs, classés à l'origine comme disponibles à la vente, ont été reclassés dans la catégorie "prêts et créances" à compter du 1^{er} juillet 2008. Aucun investissement de la Trésorerie n'a été classé comme prêt en 2007.

Titres de créance détenus jusqu'à maturité

Au 31 décembre 2008, aucun titre de créance détenu jusqu'à maturité n'était exigible ou déprécié. Il n'y avait pas de titre de créance détenu jusqu'à maturité en 2007.

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de la note de crédit de la Banque n'ont aucune incidence sur la valeur comptable des passifs sous gestion externe désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés cotés et de gré à gré essentiellement pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de taux de change tant dans ses opérations bancaires que dans ses opérations de trésorerie. Les tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, sont également prises en compte dans les opérations de trésorerie tandis que les transactions par lesquelles la Banque s'approvisionne sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps en prêts à taux flottant avec des dérivés. La Banque utilise aussi des instruments de crédit dérivés au lieu de recourir à des placements dans certains titres ou pour couvrir certains risques.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent des autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs risques sous-jacents, le tout étant soumis aux limites globales de marché et de crédit ainsi qu'aux essais de contrainte. En outre, la Banque se soucie tout particulièrement des risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple de la volatilité des options, de la marge des swaps et du risque de base pour les contrats à terme.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés que la Banque détenait au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

	Actif 2008 En millions d'euros	Passif 2008 En millions d'euros	Total 2008 En millions d'euros	Actif 2007 En millions d'euros	Passif 2007 En millions d'euros	Total 2007 En millions d'euros
Instruments dérivés de transaction						
Devises de gré à gré						
Swaps de devises	41	(273)	(232)	120	(19)	101
Opérations en devises au comptant et à terme	142	(10)	132	15	(53)	(38)
	183	(283)	(100)	135	(72)	63
Taux d'intérêt de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêt	110	(101)	9	82	(54)	28
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-	-	1	(1)	-
Caps/floors	-	-	-	-	(1)	(1)
	110	(101)	9	83	(56)	27
Crédits de gré à gré						
Swaps sur défaillance de crédit	35	(24)	11	36	(23)	13
Opérations bancaires						
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	296	-	296	136	(148)	(12)
Total instruments dérivés de transaction	624	(408)	216	390	(299)	91
Instruments dérivés de couverture						
Dérivés désignés comme couvertures en juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	809	(224)	585	358	(159)	199
Swaps sur devises	1 416	(835)	581	1 213	(173)	1 040
	2 225	(1 059)	1 166	1 571	(332)	1 239
Dérivés désignés comme couvertures de flux						
Contrats de change à terme	-	(52)	(52)	-	-	-
Total dérivés détenus pour couverture	2 225	(1 111)	1 114	1 571	(332)	1 239
Total dérivés au 31 décembre	2 849	(1 519)	1 330	1 961	(631)	1 330

Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés, la Banque a pour principe d'approuver individuellement, à l'avance, chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si elle remplit les conditions requises. Des limites générales sont attribuées à chaque contrepartie qui remplit ces conditions conformément aux directives qui fixent la teneur et le degré maximaux d'exposition en fonction de la cote de crédit et de la condition de chacune. Pour ces contreparties – généralement des banques –, une part de la limite générale qui leur a été attribuée correspond aux dérivés destinés à couvrir les risques de crédit liés aux opérations de change et aux opérations de gré à gré. L'utilisation des limites, qu'il s'agisse de celle de chaque contrepartie ou de celles liées aux opérations de change et aux opérations de gré à gré, est calculée à l'aide de la méthode du risque potentiel à venir. Cette méthode est fondée sur une technique de simulation de type Monte-Carlo et fait l'objet – pour toutes les contreparties – d'une mesure et d'un suivi quotidiens assurés par le Département de la gestion des risques.

Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, qui bénéficient au minimum de l'équivalent de la cote "A". En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit des instruments dérivés de gré à gré en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font systématiquement l'objet d'un accord-cadre et d'une annexe de soutien au crédit. Ces accords prévoient une compensation lors de la liquidation des positions et la fourniture d'une sûreté par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil. Cette sûreté est fonction de la solvabilité estimée de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant un nombre aussi grand que possible d'instruments traités avec une même contrepartie en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment pour ce qui concerne les opérations de change. Elle recourt également systématiquement à des clauses de désengagement en cas de dégradation de la cote de crédit et, pour les opérations anciennes, à des clauses de rupture unilatérales. De même, elle met, par le biais d'accords-cadres, l'accent sur l'atténuation des risques pour les conventions de rachat et de revente et les opérations similaires.

Au 31 décembre 2008, 85 % (2007 : 78 %) des risques bruts liés aux opérations de contrepartie sur instruments dérivés faisaient l'objet d'accords-cadres et d'annexes de soutien au crédit, afin d'autoriser le versement d'une caution en espèces ou sous forme d'obligations d'État cotées AAA.

Garanties

La Banque atténue le risque de crédit en se prémunissant contre les risques liés aux opérations de contrepartie sur instruments dérivés.

Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties avec lesquelles la Banque possède un risque positif net global. Au 31 décembre 2008, ce risque s'élevait à 1,8 milliard d'euros (2007 : 1,5 milliard d'euros). Dans ce contexte, la Banque a pris des garanties pour un montant de 1,6 milliard d'euros (2007 : 1,1 milliard d'euros), ramenant le risque de crédit net à 0,2 milliard d'euros (2007 : 0,4 milliard d'euros).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (convention de revente), mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas portés au bilan et sont détenus comme garanties.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Les garanties vendues ou renanties comprennent des garanties rétrocédées par le biais d'activités de prêt obligataire. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de rendre des titres équivalents.

	Garanties détenues 2008 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2008 En millions d'euros	Garanties détenues 2007 En millions d'euro	Vendues/ renanties 2007 En millions d'euros
Garanties par dépôt de titres				
Instruments financiers dérivés				
Obligations cotées AAA	674	-	906	584
Monétaires	909	909	202	202
Opérations de rachat et de revente	1 538	-	1 033	-
Au 31 décembre	3 121	909	2 141	786

Le terme "créances garanties" qui figure dans le bilan de la Banque est utilisé pour décrire la substance économique des opérations qui forment cette catégorie. Ces opérations consistent à acheter un actif financier tout en concluant un swap inverse total par lequel les risques et les rendements associés à la propriété de l'actif sont retransférés vers l'entité qui vend l'actif. À des fins de comptabilité, par conséquent, la substance économique de ces opérations est une forme de prêt garanti. Cependant, comme les actifs sont légalement détenus par la Banque, ils ne représentent pas une garantie aux fins de l'information ci-dessus. Au 31 décembre 2008, la Banque détenait 1,2 milliard d'euros (2007 : 1,8 milliard) de créances garanties.

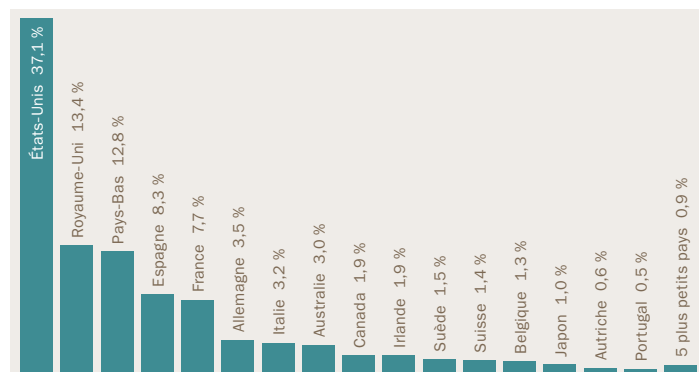
Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : concentration

Concentration par pays et par région

À la fin de 2008, le risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie était réparti entre 21 pays. Les cinq principaux pays (en pourcentage de l'exposition totale) étaient les États-Unis (37,1 %), le Royaume-Uni (13,4 %), les Pays-Bas (12,8 %), l'Espagne (8,3 %) et la France (7,7 %). Au 31 décembre 2007, les cinq principaux pays étaient les États-Unis (36,3 %), le Royaume-Uni (17,4 %), l'Irlande (7,4 %), l'Espagne (6,4 %) et la France (4,9 %).

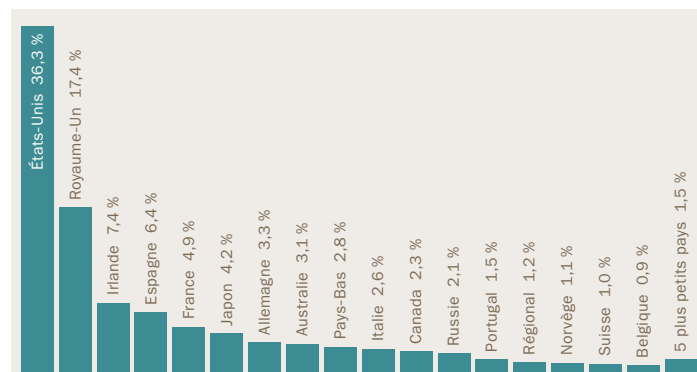
Concentration du risque maximum de trésorerie par pays/région

Au 31 décembre 2008



Concentration du risque maximum de trésorerie par pays/région

Au 31 décembre 2007



Concentration par type de contrepartie

Les banques représentaient la plus grande partie du risque maximal du portefeuille (64,7 % au 31 décembre 2008, contre 64,9 % en 2007). L'exposition aux contreparties dans les pays d'opérations a diminué pour atteindre 0,1 % du risque maximal (2007 : 2,1 %). L'exposition aux opérations souveraines (8 %, contre 6,7 % en 2007) tient principalement aux obligations du Trésor américain placées à la Banque dans le cadre d'accords de garantie conclus avec des contreparties d'opérations de gré à gré sur instruments dérivés.

B. Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle qui peut résulter de mouvements contraires des marchés. À l'heure actuelle, les éléments constitutifs de ce risque sont : i) le risque de taux d'intérêt, ii) le risque de change, iii) le risque sur actions et iv) le risque sur matières premières. Le risque de taux d'intérêt se subdivise quant à lui en un risque de courbe, qui mesure l'impact des changements de la position et du profil de la courbe de rendement pour une devise, et un risque de volatilité spécifique aux options de taux. Pour le risque de courbe, on peut distinguer le changement du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et le changement de pente ou de profil de la courbe.

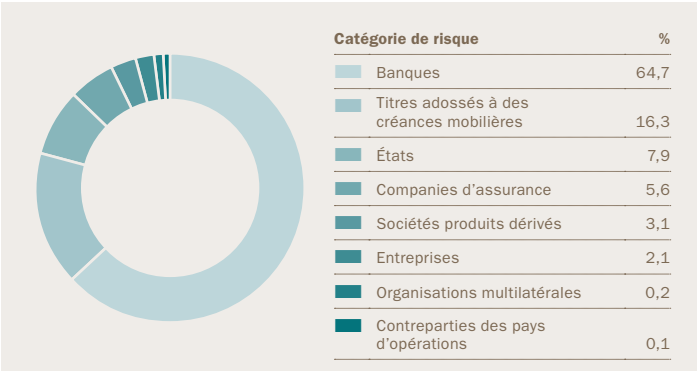
De même, on distingue, dans le risque de change, le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité inhérent aux options sur devises. En termes de risque de marché, des mouvements extrêmes ont été observés pendant l'exercice, notamment pour ce qui concerne les taux d'intérêt. Si l'on a observé des mouvements significatifs concernant d'autres risques, ceux-ci ne sont pas sans précédent. Les mouvements les plus significatifs en termes d'exposition directe ont été ceux affectant les actions cotées (Opérations bancaires) et les opérations de change. En outre, des couvertures stratégiques de capital (taux d'intérêt) et de budget (devises) ont été mises en place. Il s'agit des positions ouvertes les plus significatives de la Banque dans ces types de risques. Tous les autres risques de taux d'intérêt étant maintenus au minimum (par rapport au capital de la Banque), seuls des mouvements mineurs ont été observés dans les profits et pertes liés au risque de marché.

Risque de marché dans le portefeuille des Opérations bancaires

Le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises afin que pour les prêts accordés dans des devises autres que l'euro, le risque de change soit pleinement couvert via le portefeuille de trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille des prêts bancaires serait normalement exposé est pleinement pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de trésorerie. Il ne subsiste donc, dans le portefeuille des prêts bancaires, qu'un risque résiduel minime de change ou de taux d'intérêt. La principale exposition du portefeuille des opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, dont aucun n'est pris en compte dans les VaR examinées à la section "Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie" (voir page 41).

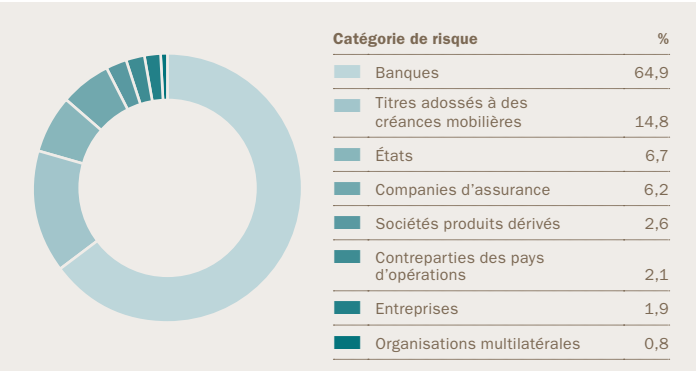
Exposition par type de contrepartie

31 décembre 2008



Exposition par type de contrepartie

31 décembre 2007



Risque de change

Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque et sur ses réserves disponibles à la vente, un renforcement ou un affaiblissement des taux de change par rapport à l'euro.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	9,8	272	27
Euro	–	850	–
Forint hongrois	2,9	175	5
Kuna croate	0,8	274	2
Rouble russe	6,7	388	26
Złoty polonais	8,4	131	11
Autres non euro	6,2	220	14
Au 31 décembre 2008	–	2 310	85

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	13,0	281	37
Euro	–	1,014	–
Forint hongrois	8,2	10	1
Kuna croate	1,4	953	13
Rouble russe	5,7	674	38
Autres non euro	6,7	537	36
Au 31 décembre 2007	–	3,469	125

Titres de participation disponibles à la vente

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (renforcement par rapport à l'euro) En millions d'euros	Impact sur résultat net (affaiblissement par rapport à l'euro) ¹ En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (affaiblissement par rapport à l'euro) ¹ En millions d'euros
Dollar des États-Unis	9,8	153	15	(58)	43
Euro	–	436	–	–	–
Forint hongrois	2,9	55	2	–	(2)
Kuna croate	0,8	134	1	–	(1)
Leu roumain	7,3	223	16	(3)	(13)
Rouble russe	6,7	535	36	(351)	315
Złoty polonais	8,4	137	12	(5)	(7)
Autres non euro	6,2	381	24	(45)	21
Au 31 décembre 2008	–	2 054	106	(462)	356

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (renforcement par rapport à l'euro) En millions d'euros	Impact sur résultat net (affaiblissement par rapport à l'euro) ¹ En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (affaiblissement par rapport à l'euro) ¹ En millions d'euros
Dollar des États-Unis	13,0	582	76	(44)	(32)
Euro	–	726	–	–	–
Kuna croate	1,4	121	2	–	(2)
Leu roumain	8,2	687	56	–	(56)
Rouble russe	5,7	429	24	–	(24)
Autres non euro	6,7	579	39	–	(39)
Au 31 décembre 2007	–	3 124	197	(44)	(153)

¹ Pour les titres de participation disponibles à la vente, l'impact potentiel sur le bénéfice net et sur les réserves disponibles à la vente d'un affaiblissement des taux de change par rapport à l'euro a été évalué en fonction des éléments déclencheurs de dépréciation.

Risque sur actions

En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat net et sur les réserves disponibles à la vente évolue parallèlement au cours des actions. Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque et sur ses réserves disponibles à la vente, une augmentation ou une diminution des cours de référence.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

		Variation du cours de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	50,1	274	137
Fédération de Russie	Indice RTS	50,8	517	263
Hongrie	Indice CHTX	36,5	183	67
Kazakhstan ¹	Indice KASE	119,7	24	29
Pologne	Indice WIG	32,9	200	66
Serbie	Indice BELEX15	57,3	97	56
Ukraine	Indice PFTS	57,0	105	60
Régional et autre	Moy. pondérée	51,4	910	468
Au 31 décembre 2008		-	2 310	1 146

		Variation du cours de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	36,9	954	352
Fédération de Russie	Indice RTS	47,9	791	379
Hongrie	Indice CHTX	30,9	169	52
Kazakhstan ¹	Indice KASE	107,5	14	15
Pologne	Indice WIG	31,7	217	69
Roumanie	Indice BET	45,4	160	73
Serbie	Indice BELEX15	48,2	318	153
Régional et autre	Moy. pondérée	45,4	846	384
Au 31 décembre 2007		-	3 469	1 477

¹ L'impact sur le bénéfice net d'une baisse de la juste valeur serait limité au montant en juste valeur.

Titres de participation disponibles à la vente

		Variation du cours de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (augmentation des cours de référence) En millions d'euros	Impact sur résultat net (diminution des cours de référence) ¹ En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (diminution des cours de référence) ¹ En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	50,1	134	67	(44)	(23)
Fédération de Russie	Indice RTS	50,8	654	332	(637)	305
Hongrie	Indice CHTX	36,5	55	20	(5)	(15)
Kazakhstan	Indice KASE	119,7	148	177	(127)	(21)
Pologne	Indice WIG	32,9	138	45	(33)	(12)
République slovaque	Indice SAX	27,5	103	28	-	(28)
Roumanie	Indice BET	53,3	275	147	(70)	(77)
Serbie	Indice BELEX15	57,3	13	7	(7)	-
Ukraine	Indice PFTS	57,0	12	7	(23)	16
Régional et autre	Moy. pondérée	51,4	522	269	(239)	(29)
Au 31 décembre 2008		-	2 054	1 099	(1 185)	116

		Variation du cours de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (augmentation des cours de référence) En millions d'euros	Impact sur résultat net (diminution des cours de référence) ¹ En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (diminution des cours de référence) ¹ En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	36,9	121	45	(44)	(1)
Fédération de Russie	Indice RTS	47,9	671	322	(222)	(100)
Hongrie	Indice CHTX	30,9	165	51	-	(51)
Kazakhstan	Indice KASE	107,5	257	276	(127)	(130)
Pologne	Indice WIG	31,7	207	65	(1)	(64)
République slovaque	Indice SAX	29,0	95	28	-	(28)
Roumanie	Indice BET	45,4	740	336	(7)	(329)
Serbie	Indice BELEX15	48,2	16	8	(7)	(1)
Régional et autre	Moy. pondérée	45,4	852	386	(126)	(260)
Au 31 décembre 2007		-	3 124	1 517	(534)	(964)

¹ Pour les titres de participation disponibles à la vente, l'impact potentiel sur le bénéfice net et sur les réserves disponibles à la vente d'une diminution des cours de référence a été évalué en fonction des éléments déclencheurs de dépréciation

Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie

L'exposition de la BERD au risque de marché tient au fait que les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont susceptibles d'affecter ses positions de trésorerie.

La Banque suit l'évolution des risques de marché de son portefeuille en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur un calcul de l'eVaR (perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque) qui fait intervenir un modèle de simulation de type Monte-Carlo et sur diverses autres mesures de risque. La limite globale de l'eVaR de la Banque est définie dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés, qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Les risques de change sont en outre soumis à une sous-limite de l'eVaR particulière.

On suit également d'autres mesures de l'eVaR, en particulier pour extraire de ses mesures globales les facteurs propres à certains marchés (eVaR marginale et sensibilité de la VaR). Pour le portefeuille d'options, on effectue des calculs particuliers de l'eVaR afin de prendre en compte le comportement non linéaire de ces instruments.

À des fins de contrôle interne, l'eVaR est définie comme la perte moyenne (au-delà d'un certain seuil) qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change sur la base d'un horizon d'un jour et d'un niveau de confiance de 95 %. Par ailleurs, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans les *États financiers 2008* sont fondés sur la VaR et ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours de bourse.

Bien que l'eVaR offre une mesure plus solide du risque de marché que la VaR et soit utilisée pour mesurer l'exposition du portefeuille de trésorerie, elle demeure également limitée par son cadre historique dans la mesure où les événements passés du marché ne sont pas nécessairement un parfait moyen de prédire des scénarios à venir. C'est pourquoi un certain nombre d'autres mesures de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR et à l'eVaR par des chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses et fondés sur un ensemble de sensibilités aux facteurs de risque. L'objectif est également de ne pas négliger des risques importants en se concentrant sur une catégorie particulière de mesures de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques simples ou d'options, sont contrôlés par des mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. Il est également réalisé, quotidiennement, divers essais de contrainte qui comportent principalement les opérations ci-après :

- essai de contrainte appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du niveau du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ;
- analyse distincte, pour chaque monnaie, de l'impact qu'ont, sur le compte de résultat, des variations marquées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ;
- essais de contrainte effectués, pour l'ensemble du portefeuille de la Trésorerie, à partir de scénarios traditionnels.

Cette approche, qui traduit la nécessité d'assurer un suivi complémentaire du risque, comme le montre la crise financière actuelle, sera renforcée et améliorée lorsque les enseignements de la crise actuelle auront été tirés.

La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié au taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré et cotés en bourse utilisés à des fins de couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré par le Service de gestion des risques de trésorerie afin de garantir le respect des limites autorisées. Ces limites elles-mêmes sont faibles en comparaison du capital de la Banque, et leur utilisation a été relativement faible (généralement moins de 50 %). Les mouvements de profits et pertes correspondants ont également été très limités en 2008, validant les faibles niveaux d'exposition au risque de marché indiqués plus haut.

Risque de taux d'intérêt et de change

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pour laquelle on fixe le taux d'intérêt d'un instrument financier indique la mesure dans laquelle cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché – VaR, risque lié à la marge (hors crédit) et risques de volatilité – qui font fréquemment l'objet de rapports de la Direction.

Au 31 décembre 2008, la valeur à risque globale (VaR) du portefeuille de trésorerie de la Banque (hors couvertures stratégiques de capital et de budget), calculée pour un intervalle de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours de bourse, était de 7,6 millions d'euros (2007 : 5,1 millions d'euros).

La VaR de fin de mois a atteint son niveau maximal de 17,1 millions d'euros à la fin du mois d'octobre, dans les limites de la VaR approuvée par le Conseil d'administration (18 millions d'euros pour tous les fonds de la Trésorerie). La VaR moyenne au cours de l'exercice s'est établie à 9,8 millions d'euros (2007 : 3 millions d'euros), tandis que les valeurs minimales et maximales ont été de 5,8 et 17,1 millions d'euros, respectivement (2007 : 1,6 et 5,1 millions).

Le risque de marché auquel la Trésorerie est exposée tient à des positions gérées soit en interne, soit par des gestionnaires externes, dans le cadre du programme d'opérations sur des titres adossés à des créances hypothécaires libellées en dollars¹³.

Dans le cadre de l'exposition globale au risque de marché, la VaR des portefeuilles en gestion interne s'est établie à 1,6 million d'euros fin 2008 (2007 : 3,1 millions d'euros). Au cours de l'année, la fourchette s'est située entre 1,6 et 6,4 millions d'euros (2007 : entre 0,7 et 3,1 millions d'euros). La taille du portefeuille en gestion interne auquel correspondent ces chiffres était de 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 14,5 milliards d'euros).

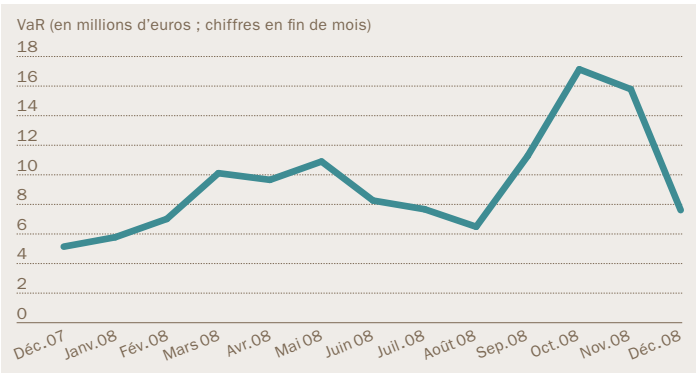
Les risques de marché encourus sur les placements effectués sous gestion externe présentaient en fin d'exercice une valeur à risque de 6 millions d'euros (2007 : 2 millions d'euros) pour le programme libellé en dollars EU. Ce niveau relativement élevé par rapport aux positions gérées en interne est dû au fait qu'étant libellé en dollars, ce programme est directement exposé au taux de change de cette devise et à la volatilité qui affecte les éléments connexes du portefeuille.

La contribution du risque de change à la VaR globale atteignait 0,6 million d'euros en fin d'exercice (2007 : 0,5 million d'euros). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'exercice 2008 et n'a jamais dépassé 1 million d'euros (2007 : 0,5 million d'euros). Les taux d'intérêt ont continué de représenter l'essentiel des risques de marché de la Banque. En fin d'exercice, la VaR sur les options s'élevait à 0,4 million d'euros, avec un niveau maximal de 2,6 millions d'euros en octobre.

¹³ Après un examen des arguments favorables à une gestion externe des portefeuilles, effectué par la Trésorerie au second semestre 2007, il a été décidé de clore le programme d'opérations sur taux en euros. Cette décision a pris effet à partir du 31 janvier 2008.

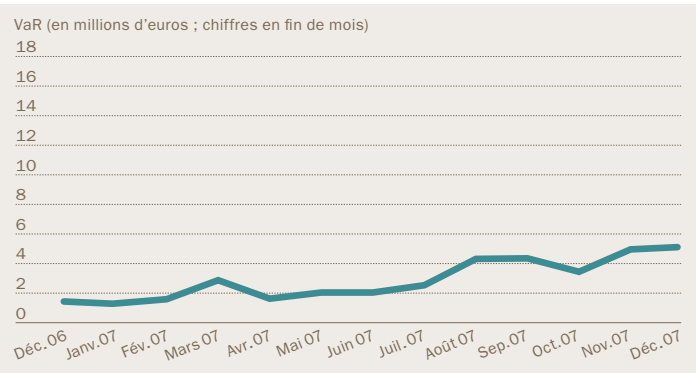
Total de la VaR en 2008 – limite générale 18 millions d'euros

(10 jours de bourse, intervalle de confiance de 99 %, conforme aux normes de la BRI)



Total de la VaR en 2007 – limite générale 18 millions d'euros

(10 jours de bourse, intervalle de confiance de 99 %, conforme aux normes de la BRI)



Outre les éléments ci-dessus, la Banque dispose de couvertures stratégiques de capital et de budget qui ont eu pour résultat une VaR de 30,3 millions d'euros en fin d'exercice. Dans la mesure où ces positions ne sont pas gérées de manière active (ni fondées sur des limites), il ne serait pas approprié d'associer la VaR y afférente à d'autres mesures de risque pour le portefeuille de la Trésorerie. La couverture de capital stratégique est le principal risque de taux d'intérêt que court la Banque, et elle est exposée de manière négative aux variations à la hausse des taux d'intérêt de la zone euro.

Risque sur actions

La Banque est directement exposée au risque sur actions du fait d'une participation de la Trésorerie pour laquelle le risque de marché est évalué de façon autonome dans un cadre VaR/eVaR et ajouté au risque de trésorerie global. L'exposition indirecte au risque sur actions se produit sous la forme de structures liées qui sont négociées en *back-to-back* et ne présentent donc pas de risque direct.

Risque sur matières premières

Au 31 décembre 2008, le portefeuille de trésorerie n'était exposé à aucun risque sur matières premières, car toutes ces opérations avaient été négociées en *back-to-back*.

C. Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

La politique de la Banque en matière de liquidités est énoncée dans le document intitulé *Liquidity Policy Review*. Ce document est actualisé chaque année et approuvé par le Conseil d'administration. La politique de liquidités fixe le cadre qui permet à la Banque d'honorer à moyen terme tous les engagements qu'elle a pris en la matière, des précisions étant données dans les directives de gestion des liquidités incluses dans les directives relatives à la Trésorerie. Dans le cadre de cet examen annuel, il est procédé à une projection des liquidités de la Banque sur la base des flux de trésorerie attendus des activités d'exploitation et de placement, d'une part, et du programme d'emprunt proposé pour l'exercice suivant, d'autre part. La position des liquidités de la Banque est également suivie chaque mois par le Vice-Président chargé de la gestion des risques.

La Banque est résolue à maintenir une liquidité solide. Pour y parvenir, elle exige que le ratio de liquidité minimum sur plusieurs années soit égal à 45 % des besoins nets de trésorerie à prévoir au cours des trois exercices à venir, le financement engagé mais non décaissé des projets ainsi qu'une année de service de la dette devant être intégralement couverts. Cette politique est appliquée en maintenant le ratio de liquidité à l'intérieur d'une fourchette qui représente 90 % des besoins nets de trésorerie à prévoir pour les trois exercices à venir et 100 % des financements de projets qui ont fait l'objet d'un engagement mais non d'un décaissement, plus une année de service de la dette – soit plus que le minimum requis.

Le tableau ci-après donne une analyse des actifs, des passifs et des capitaux propres, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance. Il présente les dates d'échéance les plus prudentes lorsque les options ou les conditions de remboursement autorisent un remboursement anticipé. Les chiffres représentent les flux de trésorerie non actualisés et ne correspondent donc pas à ceux du bilan.

Les instruments dérivés sur taux d'intérêt à règlement net comprennent généralement des swaps et des contrats de garantie de taux. Les instruments à règlement brut comprennent des swaps sur devises. Alors que seuls les volets "règlement" de ces instruments doivent être communiqués, les entrées ont également été présentées, à des fins d'information, dans le tableau joint. Les instruments dérivés sur devises comprennent des opérations à terme et des swaps de devises. Les instruments cotés (contrats à terme et options) faisant l'objet d'un règlement en espèces quotidien, leurs flux de trésorerie futurs non actualisés portés au bilan sont négligeables.

Les exigences de liquidité présentées dans le tableau ci-dessous le sont sur la base du cas le plus défavorable, qui prévoit le remboursement le plus avancé possible des passifs et l'utilisation la plus précoce des engagements de financement donnés en fin d'exercice. Le paramétrage des passifs aux dates de remboursement les plus avancées traduit la manière dont la Banque gère concrètement sa dette. Toutefois, son exigibilité dépend du choix de la Banque, qui n'est donc pas contrainte de la rembourser avant sa maturité légale. La Banque rembourse sa dette avant maturité si la contrepartie des dérivés de couverture associés exerce son droit de résiliation du dérivé avant sa maturité légale. En pratique, la Banque gère son risque de liquidité en utilisant des prévisions de mouvements de trésorerie fondées sur le remboursement le plus avancé possible des passifs, mais également sur l'utilisation normale de ses engagements de financement donnés. Sur un horizon d'un an, tout écart de financement entre les rentrées de fonds liées aux actifs et les sorties de fonds dues aux passifs est géré en accroissant la dette ou en vendant des actifs liquides. Si elle n'est pas en mesure de lever des fonds suffisants par ces moyens, la Banque peut demander aux actionnaires de verser le solde des sommes dues sur les actions souscrites et accéder ensuite à son capital exigible (14,6 milliards d'euros).

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à cinq ans En millions d'euros	Plus de cinq ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
Passif financier au 31 décembre 2008						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	1 608	554	–	–	–	2 162
Dettes représentées par un titre	663	2 135	3 613	7 674	6 620	20 705
Autres éléments de passif financier	983	32	1	–	–	1 016
Au 31 décembre 2008	3 254	2 721	3 614	7 674	6 620	23 883
Flux de trésorerie dérivés négociables						
Dérivés sur taux à règlement net	1	2	13	35	40	91
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	106	142	355	2 117	6	2 726
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	(9)	(16)	(342)	(2 054)	(6)	(2 427)
Dérivés sur devises – sortie	68	48	88	–	–	204
Dérivés sur devises – entrée	(67)	(48)	(80)	–	–	(195)
Instruments de crédit dérivés	–	–	–	3	–	3
Au 31 décembre 2008	99	128	34	101	40	402
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	6	3	9	81	27	126
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	34	363	1 740	1 965	868	4 970
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	(49)	(372)	(1 590)	(1 690)	(945)	(4 646)
Au 31 décembre 2008	(9)	(6)	159	356	(50)	450
Total passif financier au 31 décembre 2008	3 344	2 843	3 807	8 131	6 610	24 735
Passif financier au 31 décembre 2007						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	1 432	25	22	–	–	1 479
Dettes représentées par un titre	1 181	1 770	2 791	6 281	11 893	23 916
Autres éléments de passif financier	599	13	–	–	–	612
Au 31 décembre 2007	3 212	1 808	2 813	6 281	11 893	26 007
Flux de trésorerie dérivés négociables						
Dérivés sur taux à règlement net	1	1	3	14	29	48
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	16	2	287	1 149	70	1 524
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	(12)	(2)	(287)	(1 148)	(66)	(1 515)
Dérivés sur devises – sortie	705	1 528	3	–	–	2 236
Dérivés sur devises – entrée	(692)	(1 501)	(3)	–	–	(2 196)
Instruments de crédit dérivés	–	(1)	(1)	(2)	2	(2)
Au 31 décembre 2007	18	27	2	13	35	95
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	3	12	9	79	(70)	33
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	64	462	779	1 209	501	3 015
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	(66)	(438)	(836)	(1 205)	(420)	(2 965)
Au 31 décembre 2007	1	36	(48)	83	11	83
Total passif financier au 31 décembre 2007	3 231	1 871	2 767	6 377	11 939	26 185

Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Par sa résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler ce capital, le portant à 20 milliards d'euros. La Banque ne possède pas d'autre catégorie de capital.

La BERD utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. L'Article 12 de l'Accord portant création de la Banque prévoit un ratio 1 : 1 entre les engagements et les fonds propres et limite le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans ses pays d'opérations au montant total de son capital social net des obligations, des réserves et des excédents. L'Article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant total du capital souscrit libéré, net des obligations, des excédents et de la réserve générale.

En 2008, la Banque a redéfini l'interprétation du terme "encours" pour mieux refléter le déroulement chronologique des décaissements dans le portefeuille des Opérations bancaires. La signification du terme est passée du "montant décaissé plus 100 % des engagements non utilisés" au "montant décaissé plus 70 % des engagements non utilisés". Le "montant décaissé plus 70 % des engagements non utilisés" était de 19,6 milliards d'euros, contre 17,2 milliards d'euros en 2007 sur une base équivalente. En outre, la Banque a révisé sa méthode de calcul des fonds propres du ratio pour y inclure les réserves complémentaires et les provisions disponibles. Les fonds propres du ratio (hors réserve stratégique) étaient de 24,6 milliards d'euros en 2008 et de 25,1 milliards d'euros en 2007 sur une base équivalente. Ainsi, sur la base de la politique appliquée actuellement en matière de ratio prudentiel, le ratio entre les engagements et les fonds propres était de 80 % au 31 décembre 2008 (2007 : 69 %). Aucune limite d'utilisation du capital n'a été dépassée au cours de l'exercice (2007 : néant).

En application de l'Article 5.3 de l'Accord, le Conseil des gouverneurs examine au maximum tous les cinq ans le capital social de la Banque. En 2006, la Banque a examiné son capital social jusqu'à la fin 2010 dans le cadre du troisième Examen des ressources en capital (ERC 3). À cet effet, elle a notamment analysé son impact sur la transition et ses activités opérationnelles, évalué les perspectives économiques et les défis de la transition dans la région, élaboré la stratégie de développement du portefeuille et fixé les objectifs à moyen terme, puis analysé en détail les résultats financiers escomptés et l'adéquation de son capital à l'avenir.

La mesure de la marge d'adéquation du capital de la Banque est traditionnellement examinée et complétée par une analyse des risques qui fait intervenir i) les directives de Bâle II en matière de fonds propres¹⁴ et ii) une évaluation du capital économique fondée sur le modèle de capital-risque de la Banque. L'analyse de l'ERC 3 a montré que sur la base des projections opérationnelles et financières, la Banque devrait disposer de fonds propres suffisants pour mettre en œuvre sa stratégie opérationnelle sur la période 2006–2010 en tenant compte des hypothèses de risques et des hypothèses financières mentionnées. Elle a également montré que la Banque s'appuie sur de solides fonds propres et a souligné la nécessité de mener une politique financière prudente axée sur un provisionnement adéquat, des liquidités abondantes et une rentabilité à long terme. L'objectif est de permettre à la Banque de maintenir une activité opérationnelle suivie, compatible avec les risques significatifs que présentent à moyen terme ses projets, les incertitudes touchant certains secteurs et pays d'opérations et l'instabilité des marchés financiers.

Avec l'aide de conseillers extérieurs spécialistes des pratiques du secteur, la Banque a mis en place, en 2008, une nouvelle procédure provisoire d'adéquation du capital économique. L'évaluation de son capital économique s'est considérablement améliorée en ce qui concerne aussi bien la granularité que l'éventail des risques couverts et les mesures utilisées. Cette nouvelle méthode d'évaluation de l'adéquation du capital fondée sur le risque sera appliquée, assortie d'essais de contrainte poussés, dans le quatrième Examen des ressources en capital (ERC 4), prévu en 2009. Le travail technique sur l'ERC 4, initialement prévu en 2010, a été avancé pour faire face à plusieurs difficultés, notamment la détérioration du climat économique régional et mondial, qui n'était pas connue lors du précédent examen.

¹⁴ Bien que n'étant pas une banque réglementée, la BERD examine l'adéquation de son capital conformément à l'accord de Bâle II sur les fonds propres.

Notes annexes aux états financiers

1. Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (“la Banque”), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l’Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 (“l’Accord”). Au 31 décembre 2008, 61 pays, ainsi que la Banque européenne d’investissement et la Communauté européenne, en étaient actionnaires.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque et de ses employés au Royaume-Uni sont confirmés et complétés dans l’Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d’Irlande du Nord et la Banque (“l’Accord de siège”). L’Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2. Information sectorielle

Secteurs d'activité

En termes de gestion, les activités de la Banque se composent essentiellement d’opérations bancaires et d’opérations de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l’Accord, visent à aider les pays d’opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant les principes d’une bonne gestion bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participations et des garanties. Les secondes consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l’excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques de change et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Présentation comptable primaire – secteur d'activité

	Opérations bancaires 2008 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2008 En millions d'euros	Total 2008 En millions d'euros	Opérations bancaires 2007 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2007 En millions d'euros	Total 2007 En millions d'euros
Intérêts perçus	668	629	1 297	594	694	1 288
Autres (coûts)/bénéfices	(1 083)	(72)	(1 155)	1 438	(8)	1 430
Variation en juste valeur sur le capital libéré à recevoir et les couvertures associées ¹	3	–	3	4	1	5
Total des (coûts)/produits sectoriels	(412)	557	145	2 036	687	2 723
Moins intérêts et charges assimilées ²	(593)	(563)	(1 156)	(497)	(643)	(1 140)
Affectation du rendement du capital ^{1,2}	471	52	523	381	42	423
Variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères	–	361	361	–	(72)	(72)
Moins frais administratifs	(208)	(19)	(227)	(221)	(19)	(240)
Moins dotation aux amortissements	(15)	(1)	(16)	(10)	(1)	(11)
Résultats sectoriels avant provisions	(757)	387	(370)	1 689	(6)	1 683
Provisions pour dépréciation de prêts et garanties	(105)	(127)	(232)	201	–	201
Résultat net/(perte nette) pour l'exercice	(862)	260	(602)	1 890	(6)	1 884
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs			(115)			–
Résultat net/(perte nette) après transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs			(717)			1 884
Actif sectoriel³	15 654	17 349	33 003	15 838	17 237	33 075
Capital libéré à recevoir			44			100
Total de l'actif			33 047			33 175
Passif sectoriel						
Total du passif	113	21 184	21 297	125	19 176	19 301
Dépenses en capital	22	1	23	41	3	44

¹ La variation en juste valeur sur le capital libéré à recevoir et les couvertures associées ainsi que l'affectation du rendement du capital atteignent un montant total de 526 millions d'euros (2007 : 428 millions), qui représente les gains générés par le capital libéré net utilisés dans les résultats sectoriels.

² Les intérêts sectoriels et charges assimilées ainsi que l'affectation du rendement du capital atteignent un montant total de 633 millions d'euros (2007 : 717 millions), qui représente la ligne "Intérêts et charges assimilées" du compte de résultat de la Banque.

³ Les actifs de la Trésorerie incluent 13,9 milliards d'euros de placements de trésorerie (contre 14,7 milliards en 2007) et 3,5 milliards d'euros d'instruments dérivés et autres actifs financiers assimilés (2007 : 2,5 milliards d'euros).

Présentation comptable secondaire – répartition géographique

À des fins de gestion interne, les activités de la Banque sont réparties entre quatre régions.

	Produit sectoriel 2008 En millions d'euros	Produit sectoriel 2007 En millions d'euros	Actif sectoriel 2008 En millions d'euros	Actif sectoriel 2007 En millions d'euros
Cotation du risque				
Pays aux stades avancés de la transition ¹	(271)	554	3 463	4 670
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition ²	217	537	7 126	6 494
Fédération de Russie	(358)	945	5 065	4 674
OCDE (opérations de trésorerie)	557	687	17 349	17 237
Total	145	2 723	33 003	33 075

¹ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie

² Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

3. Produit net des intérêts

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Intérêts et revenus assimilés :		
Prêts des Opérations bancaires	668	594
Prêts de la Trésorerie	294	–
Titres de créance	74	339
Placements garantis	76	100
Engagements de revente	35	93
Disponibilités et fonds à court terme	128	100
Autres	25	67
Intérêts et revenus assimilés	1 300	1 293
Charges d'intérêts et assimilées :		
Dettes représentées par un titre	(556)	(687)
Autres	(77)	(30)
Charges d'intérêts et assimilées	(633)	(717)
Produit net des intérêts	667	576

Le produit des intérêts obtenus sur les actifs financiers dépréciés était de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2008 (2007: 0,6 million d'euros).

4. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Commissions sur crédits commerciaux	3	4
Commissions de syndication	2	3
Commissions de gestion des fonds de donateurs	2	2
Commissions de remboursement inconditionnel	1	–
Autres	1	8
Frais de dépôt en garde	(3)	(3)
Commissions nettes perçues	6	14

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2008, soit 54 millions d'euros (2007 : 51 millions), ainsi qu'un montant de 7 millions d'euros (2007 : 7 millions), ont été différés sur le bilan. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18. En 2008, 22 millions d'euros (2007 : 18 millions) de commissions différées et coûts directs ont été comptabilisés en intérêts perçus.

5. (Pertes nettes)/plus-values nettes de participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
(Pertes nettes)/plus-values latentes nettes de participations dans des entreprises et de fonds d'actions à haut risque	(1 399)	870
Plus-values réalisées nettes de participations dans des entreprises et de fonds d'actions à haut risque	199	298
Plus-values/(pertes) latentes nettes de dérivés sur actions	307	(97)
Plus-values nettes réalisées sur dérivés sur actions	1	–
(Pertes nettes)/plus-values nettes de participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(892)	1 071

6. (Pertes nettes)/plus-values nettes de participations disponibles à la vente

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Plus-values nettes réalisées nettes de participations disponibles à la vente	220	255
Reprise de pertes par dépréciation précédemment comptabilisées suite à la cession de titres de participation ou à des remboursements au comptant	9	22
Pertes par dépréciation de participations disponibles à la vente	(494)	(11)
(Pertes nettes)/plus-values nettes de participations disponibles à la vente	(265)	266

7. Pertes nettes d'actifs de trésorerie disponibles à la vente

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Bénéfices réalisés sur des actifs de trésorerie disponibles à la vente	1	1
Reprises de pertes par dépréciation précédemment comptabilisées	–	1
Pertes par dépréciation d'actifs de trésorerie disponibles à la vente	(3)	(3)
Pertes nettes d'actifs de trésorerie disponibles à la vente	(2)	(1)

8. Pertes nettes d'activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Rachats de dette et résiliation de dérivés connexes	13	1
Portefeuille en gestion interne de titres détenus à des fins de transaction	16	12
Portefeuille en gestion interne de titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(72)	(17)
Portefeuille en gestion externe de titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(26)	(4)
Pertes nettes d'activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(69)	(8)

Les pertes nettes sur le portefeuille de titres de transaction comprennent à la fois les pertes ou bénéfices réalisés et latents, ainsi que les intérêts perçus et charges associés.

9. Variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères

Les activités et le traitement comptable relatifs aux couvertures sont présentés à la section des Principes comptables intitulée “Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture” (voir page 20).

Variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères

La variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères est un ajustement comptable qui porte sur les relations de couverture de la Banque qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture ou ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS. Cet ajustement latent ne traduit pas la réalité économique, dans la mesure où les pertes signalées ne se réaliseraient pas en termes de flux de trésorerie si la relation de couverture prenait fin. L'ajustement s'inversera dans le temps, à mesure que les transactions concernées arriveront à maturité.

La Banque applique la comptabilité de couverture lorsqu'il existe une relation individuelle identifiable entre un instrument dérivé de couverture et un instrument financier couvert. Ces relations s'observent essentiellement dans le contexte des activités d'emprunt, dans lesquelles les obligations émises par la Banque sont associées à des swaps pour obtenir des prêts à taux flottant dans la monnaie souhaitée. Tandis que l'adéquation de ces couvertures est assurée par des liquidités, les règles comptables peuvent exiger que s'appliquent, à ces liquidités, d'autres méthodes d'évaluation. Un élément de valorisation des swaps de devises (appelé «écart de taux de référence sur devises»), notamment, n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande applicables aux autres monnaies par rapport au dollar. Des différences de ce type peuvent entraîner une inefficacité ou des échecs de la couverture au titre des normes IFRS. Leur incidence combinée est portée au compte de résultat dans cette rubrique. Pour l'exercice, cela a entraîné un gain de 162 millions d'euros (2007 : perte de 66 millions d'euros), constitué d'un gain de 560 millions d'euros (2007 : perte de 403 millions d'euros) sur les instruments de couverture dérivés et de pertes de 398 millions d'euros (2007 : gain de 337 millions d'euros) sur les éléments couverts.

Outre les relations de couverture individuelles auxquelles elle applique la comptabilité de couverture, la Banque couvre également le risque de taux d'intérêt de l'ensemble de l'actif et du passif sur la base du portefeuille, auquel la comptabilité de couverture ne s'applique pas. Cela se traduit par la comptabilisation des gains ou pertes sur les dérivés de couverture dans la période où ils se produisent, tandis que l'impact compensatoire lié aux instruments financiers couverts va s'exercer selon un calendrier différent, en fonction des taux d'intérêt applicables aux périodes propres à ces instruments. Pour l'exercice, cela a entraîné une perte de 28 millions d'euros (2007 : perte de 6 millions d'euros).

En juillet 2008, le Comité exécutif de BERD a approuvé une stratégie de couverture qui vise à fixer les taux d'intérêt dont la Banque bénéficie sur l'investissement de son capital jusqu'à la fin de 2010. Des positions prises sur des contrats à terme cotés en ont permis la réalisation. À l'origine, 50 % des revenus du capital de la Banque étaient couverts. Ce pourcentage s'est accru de 25 % en décembre. Cette activité, toutefois, ne répond pas aux critères de la comptabilité de couverture. En conséquence, l'impact des variations de taux d'intérêt est immédiatement répercuté dans les variations de prix des contrats à terme et porté au compte de résultat au fur et à mesure des changements qui affectent ces prix. Au 31 décembre, la Banque avait enregistré, sur ces contrats à terme, un gain de 227 millions d'euros (2007 : néant).

L'effet combiné de toutes les activités de couverture décrites plus haut est un gain de 361 millions d'euros pour l'exercice (2007 : perte de 72 millions d'euros).

Couvertures de flux

La Banque constitue, chaque année, des couvertures pour réduire le risque de taux lié à ses frais administratifs engagés en livres sterling. Pour confirmer que la relation de couverture a été maintenue tout au long de l'exercice, on suit les charges réelles pour s'assurer qu'elles sont supérieures aux couvertures ayant fait l'objet d'un règlement. En 2008, une perte de 2 millions d'euros liée aux couvertures de flux a été portée au compte de résultat (2007 : perte de 4 millions d'euros). Au 31 décembre 2008, des couvertures de flux étaient en place pour couvrir 75 % des dépenses budgétaires en livres sterling de 2009, 50 % de celles de 2010 et 25 % de celles de 2011. La juste valeur de ces couvertures est comptabilisée dans les réserves de couverture (voir note annexe 26).

10. Provisions pour dépréciation de prêts des Opérations bancaires

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Charge/(reprise) pour l'exercice		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	63	(207)
Investissements sous forme de prêts souverains	-	(9)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts ¹	42	15
Provisions pour dépréciation de prêts des Opérations bancaires	105	(201)

¹ Pendant l'exercice, de nouvelles provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts (45 millions d'euros, contre 21 millions en 2007) ont été constituées et 3 millions d'euros (2007 : 6 millions) ont été libérés, avec, sur le compte de résultat, une charge nette de 42 millions d'euros (2007 : 15 millions).

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Variations des provisions		
Au 1 ^{er} janvier	124	341
Charge/(reprise) pour l'exercice	105	(201)
Ajustements de change	(1)	(18)
(Charge)/reprise de provisions pour prêts passés en pertes et profits	(1)	2
Au 31 décembre	227	124

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Répartition		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	148	86
Investissements sous forme de prêts souverains	5	5
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	74	33
Au 31 décembre	227	124

11. Provisions pour dépréciation de prêts de la Trésorerie

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	(127)	—
Provisions pour dépréciation de prêts de la Trésorerie	(127)	—

12. Frais administratifs

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Dépenses de personnel	157	156
Frais administratifs nets des subventions gouvernementales	77	91
Frais administratifs	234	247
Report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements	(7)	(7)
Frais administratifs nets	227	240

Les frais administratifs se sont élevés, au total, à 185 millions de livres sterling (2007 : 167 millions).

Les effectifs moyens pris en compte dans les dépenses de personnel de l'exercice ont été les suivants : 1 076 agents du siège (2007 : 1 035), 301 agents recrutés localement par les bureaux locaux (2007 : 278), 93 agents contractuels (dont les agents sous contrat spécial, les stagiaires et employés temporaires et les agents contractuels des services généraux recrutés localement) (2007 : 85) ainsi que 76 membres du personnel du Conseil d'administration (2007 : 76). Quelque 55 postes ont été financés sur des comptes extérieurs (2007 : 61).

Au 31 décembre 2008, on comptait : 1 099 agents du siège (comprenant les agents permanents et les analystes des différents services de la Banque ainsi que le personnel de soutien du Conseil d'administration) (2007 : 1 052), 308 agents recrutés localement par les bureaux locaux (2007 : 295), 98 agents contractuels (2007 : 88), dont 18 agents sous contrat spécial (2007 : 12), 54 stagiaires/temporaires (2007 : 53) et 26 agents contractuels des services généraux recrutés localement (2007 : 23) ainsi que 76 membres du personnel du Conseil d'administration (2007 : 76). Quelque 51 postes ont été financés sur des comptes extérieurs (2007 : 58). En outre, le bureau des projets a recruté 21 personnes (2007 : 45) pour des projets en Fédération de Russie au titre du Fonds pour les petites entreprises de Russie.

Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes, relatives au travail effectué par les auditeurs externes de la Banque :

	2008 En milliers d'euros	2007 En milliers d'euros
Services d'audit et de certification		
Services d'auditeurs de la Banque	249	253
Audit des plans de retraite	22	22
Procédures de contrôle interne	128	131
Audit de recouvrement fiscal	8	8
Services d'audit et de certification	407	414

Les coûts directs de 7 millions d'euros (2007 : 7 millions) liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements en 2008, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement reçues, soit 54 millions d'euros (2007 : 51 millions), ont été différés sur le bilan conformément à l'IAS 18. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période séparant le décaissement du remboursement du prêt concerné.

13. Créances sur institutions de crédit

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	3 334	4 508
À long terme	—	6
Au 31 décembre	3 344	4 514

“À court terme” s’applique aux actifs détenus ou aux passifs exigibles au cours des 12 prochains mois.
Tous les autres actifs ou passifs sont “à long terme”.

14. Créances garanties

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	-	679
À long terme	1 163	1 139
Au 31 décembre	1 163	1 818

15. Titres de créance

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Portefeuille de titres de transaction à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
Titres de créance détenus à des fins de transaction	206	477
Titres de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat	351	487
Fonds en gestion externe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	656	537
Au 31 décembre	1 213	1 501

Disponibles à la vente		
Portefeuille de titres disponibles à la vente	1 263	6 873
Au 31 décembre	1 263	6 873

Détenus jusqu'à maturité		
Titres détenus jusqu'à maturité	1 157	-
Au 31 décembre	1 157	-

Titres de créance au 31 décembre	3 633	8 374
---	--------------	--------------

Répartition		
À court terme	2 441	1 125
À long terme	1 192	7 249
Titres de créance au 31 décembre	3 633	8 374

16. Autres actifs financiers

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	2 225	1 571
Juste valeur de dérivés détenus à des fins de transaction	328	254
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	296	136
Fonds en gestion externe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	805	510
Intérêts à recevoir	244	235
Autres	90	80
Au 31 décembre	3 988	2 786

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	2 769	1 676
À long terme	1 219	1 110
Au 31 décembre	3 988	2 786

17. Titres de participation

	Titres de participation non cotés, à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Titres de participation cotés, à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Total des titres de participation à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Titres de participation non cotés disponibles à la vente En millions d'euros	Titres de participation cotés disponibles à la vente En millions d'euros	Total des titres de participation disponibles à la vente En millions d'euros	Total des titres de participation En millions d'euros
Encours des décaissements							
Au 31 décembre 2006	1 035	240	1 275	659	489	1 148	2 423
Transfert entre catégories ¹	(8)	15	7	(69)	62	(7)	–
Décaissements	391	5	396	479	158	637	1 033
Cessions	(193)	–	(193)	(98)	(72)	(170)	(363)
Passage en pertes et profits	(5)	–	(5)	(2)	(1)	(3)	(8)
Au 31 décembre 2007	1 220	260	1 480	969	636	1 605	3 085
Transfert entre catégories ¹	–	–	–	(7)	7	–	–
Décaissements	404	8	412	440	360	800	1 212
Cessions	(164)	–	(164)	(173)	(37)	(210)	(374)
Passage en pertes et profits	(8)	–	(8)	(6)	–	(6)	(14)
Au 31 décembre 2007	1 452	268	1 720	1 223	966	2 189	3 909
Ajustement en juste valeur							
Au 31 décembre 2006	558	567	1 125	103	1 402	1 505	2 630
Transfert entre catégories ¹	(6)	–	(6)	7	(1)	6	–
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	438	432	870	143	(146)	(3)	867
Dépréciation de titres de participation disponibles à la vente	–	–	–	4	7	11	11
Au 31 décembre 2007	990	999	1 989	257	1 262	1 519	3 508
Transfert entre catégories ¹	–	–	–	(3)	3	–	–
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(456)	(943)	(1 399)	(50)	(1 119)	(1 169)	(2 568)
Dépréciation de titres de participation disponibles à la vente	–	–	–	(89)	(396)	(485)	(485)
Au 31 décembre 2008	534	56	590	115	(250)	(135)	455
Juste valeur au 31 décembre 2008	1 986	324	2 310	1 338	716	2 054	4 364
Juste valeur au 31 décembre 2007	2 210	1 259	3 469	1 226	1 898	3 124	6 593

¹ Le transfert entre catégories inclut le reclassement des participations disponibles à la vente en cas d'augmentation de 20 à 50 % de la part détenue par la Banque. La Banque désigne ces participations dans des entreprises à la juste valeur par le biais du compte de résultat au titre de l'exemption relative au capital-risque d'IAS 28, Participations dans des entreprises.

Au 31 décembre 2008, la Banque considérait 26 titres de participation disponibles à la vente comme dépréciés, avec un total d'actifs d'exploitation de 651 millions d'euros (2007 : 10 titres de participation disponibles à la vente d'un montant total de 34 millions d'euros).

Un résumé des informations financières sur les participations dans lesquelles la Banque détenait 20 % ou plus du capital social au 31 décembre 2008 est présenté à la note annexe 31, "Parties liées".

18. Prêts des Opérations bancaires

	2008 Prêts souverains En millions d'euros	2008 Prêts non souverains En millions d'euros	2008 Total des prêts En millions d'euros	2008 Prêts souverains En millions d'euros	2008 Prêts non souverains En millions d'euros	2008 Total des prêts En millions d'euros
Actifs d'exploitation						
Au 1 ^{er} janvier	1 928	7 057	8 985	1 977	6 334	8 311
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur ¹	-	-	-	-	(4)	(4)
Décaissements	455	4 849	5 304	446	3 486	3 932
Remboursements et remboursements anticipés	(357)	(3 048)	(3 405)	(370)	(2 442)	(2 812)
Fluctuations de change	47	29	76	(119)	(295)	(414)
Variation pour report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	(5)	(20)	(25)	(6)	(20)	(26)
Passage en pertes et profits	-	(5)	(5)	-	(2)	(2)
Au 31 décembre	2 068	8 862	10 930	1 928	7 057	8 985
Dépréciation au 31 décembre	(5)	(222)	(227)	(5)	(119)	(124)
Total des actifs d'exploitation, net de dépréciation, au 31 décembre	2 063	8 640	10 703	1 923	6 938	8 861
Répartition						
À court terme			2 297			2 165
À long terme			8 406			6 696
Total des actifs d'exploitation net de dépréciation au 31 décembre			10 703			8 861

¹ La variation de la réévaluation de la juste valeur concerne les prêts à taux fixe qui sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères et sont donc réévalués en juste valeur en fonction du risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2008, la Banque avait classé 17 prêts comme dépréciés, avec un total d'actifs d'exploitation de 127 millions d'euros (2007 : 12 prêts d'un total de 37 millions d'euros). Les provisions individualisées sur ces actifs s'élevaient à 74 millions d'euros (2007 : 33 millions d'euros).

19. Prêts de la Trésorerie

	2008 En millions d'euros
Prêts et créances	
Prêts et créances	5 811
Moins pertes pour dépréciation cumulées	(134)
Au 31 décembre (2007 : reclassement non autorisé)	5 677
Répartition	
À court terme	-
À long terme	5 677
Au 31 décembre (2007 : reclassement non autorisé)	5 677
Pertes par dépréciation cumulées	
Solde au 1 ^{er} janvier	-
Pertes pour dépréciation après reclassement	127
Variations de change	7
Solde au 31 décembre	134

La juste valeur, aux dates respectives de reclassement, des actifs financiers reclassés est présentée ci-dessous :

	1 ^{er} juillet 2008 Juste valeur à la date de reclassement En millions d'euros	31 décembre 2008 Valeur comptable En millions d'euros
Actifs financiers reclassés pendant l'exercice		
Titres de créance disponibles à la vente reclassés dans la catégorie "prêts et créances" (2007 : reclassement non autorisé)	5 716	5 677
	5 716	5 677

Pour la juste valeur des prêts de la Trésorerie au 31 décembre 2008, consulter la note annexe 27 "Classement et juste valeur des actifs et des passifs".

La Banque a porté les gains, pertes, revenus et charges ci-après au compte de résultat au titre des actifs financiers reclassés :

	2008 Après reclassement En millions d'euros	2008 Avant reclassement En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Intérêts perçus	150	144	248
Dépréciation	(127)	(3)	(2)

Pendant l'exercice en cours, avant le reclassement, la Banque a comptabilisé dans la réserve de réévaluation en fonds propres une perte en juste valeur de 164 millions d'euros sur les actifs financiers disponibles à la vente reclassés dans la catégorie "prêts et créances".

La perte comptabilisée dans la réserve de réévaluation en fonds propres en 2007 sur les actifs disponibles à la vente reclassés pendant l'exercice en cours était de 162 millions d'euros.

Si la Banque n'avait pas reclassé des actifs financiers pendant l'exercice en cours, les pertes supplémentaires de juste valeur portées au compte de résultat en 2008 auraient été nulles, et les pertes comptabilisées dans la réserve de réévaluation en fonds propres auraient été de 714 millions d'euros. Si la Banque n'avait pas reclassé des actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie "prêts et créances", les charges pour dépréciation et les intérêts perçus seraient restés inchangés.

Les taux d'intérêt effectifs sur les actifs financiers reclassés dans la catégorie "prêts et créances" à la date de reclassement évoluaient dans les fourchettes ci-après :

- Titres adossés à des créances mobilières 3,72 - 8,36 %
- Titres émis par des institutions financières 1,84 - 9,73 %

Le tableau ci-dessous indique les montants estimés des flux de trésorerie non actualisés que la Banque s'attendait à recouvrer de ces actifs financiers reclassés à la date de reclassement :

	5 ans ou moins En millions d'euros	Plus de 5 ans En millions d'euros
Titres adossés à des créances mobilières	458	1 617
Titres émis par des institutions financières	4 154	1 533
	4 612	3 150

20. Actifs incorporels

	Frais de développement de programmes informatiques 2008 En millions d'euros	Frais de développement de programmes informatiques 2007 En millions d'euros
<i>Coût</i>		
Au 1 ^{er} janvier	102	76
Acquisitions	20	26
Au 31 décembre	122	102
<i>Amortissement</i>		
Au 1 ^{er} janvier	63	55
Dotation	11	8
Au 31 décembre	74	63
Valeur comptable nette au 31 décembre	48	39

21. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	Biens immobiliers 2008 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2008 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2008 En millions d'euros	Total 2008 En millions d'euros	Biens immobiliers 2007 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2007 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2007 En millions d'euros	Total 2007 En millions d'euros
<i>Coût</i>								
Au 1 ^{er} janvier	39	2	33	74	8	23	26	57
Acquisitions	-	2	1	3	13	1	4	18
Transferts	1	(2)	1	-	18	(22)	4	-
Cessions	-	-	(9)	(9)	-	-	(1)	(1)
Au 31 décembre	40	2	26	68	39	2	33	74
<i>Dépréciation</i>								
Au 1 ^{er} janvier	7	-	24	31	6	-	23	29
Dotation	2	-	3	5	1	-	2	3
Cessions	-	-	(9)	(9)	-	-	(1)	(1)
Au 31 décembre	9	-	18	27	7	-	24	31
Valeur comptable nette au 31 décembre	31	2	8	41	32	2	9	43

Les biens immobiliers incluent les aménagements et installations.

22. Emprunts

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Sommes dues à des institutions de crédit		
À court terme	2 141	1 462

23. Dettes représentées par un titre

L'encours des émissions de titres effectuées sur le marché et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après :

	Valeur nominale En millions d'euros	Ajustement à la juste valeur En millions d'euros	Valeur corrigée du principal En millions d'euros	Swap de devises à payer/ (recevoir) En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2008 En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2007 En millions d'euros
Couronne islandaise	29	1	30	(30)	-	-
Couronne slovaque	43	(12)	31	(31)	-	-
Couronne tchèque	150	(31)	119	(119)	-	-
Dollar australien	1 165	(286)	879	(879)	-	-
Dollar canadien	64	(17)	47	(47)	-	-
Dollar des États-Unis	4 956	295	5 251	6 914	12 165	11 604
Dollar de Nouvelle-Zélande	788	2	790	(790)	-	-
Euro	1 167	190	1 357	696	2 053	1 956
Forint hongrois	53	(1)	52	(52)	-	1
Livre sterling	1 743	719	2 462	(1 234)	1 228	1 851
Nouveau dollar de Taiwan	130	-	130	(130)	-	-
Nouvelle lire turque	342	(38)	304	(304)	-	-
Peso mexicain	151	(1)	150	(150)	-	-
Rand sud-africain	2 169	(400)	1 769	(1 769)	-	-
Rouble russe	635	(41)	594	141	735	704
Yen japonais	2 407	(233)	2 174	(2 060)	114	93
Zloty polonais	156	-	156	(156)	-	-
Au 31 décembre	16 148	147	16 295	-	16 295	16 209

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation émise.

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	7 667	6 101
À long terme	8 628	10 108
Dettes représentées par un titre au 31 décembre	16 295	16 209

Il n'y a pas eu, en 2008, de défaillance ou de manquement sur les passifs financiers (2007 : néant).

Pendant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement d'obligations et de billets à moyen terme d'une contre-valeur de 398 millions d'euros (2007 : 40 millions), d'où un gain net de 13 millions d'euros (2007 : 1 million).

24. Autres passifs financiers

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	1 059	332
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux	52	-
Juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction	408	151
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	-	148
Fonds en gestion externe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 016	616
Intérêts à payer	196	172
Autres	130	211
Au 31 décembre	2 861	1 630

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	1 779	1 332
À long terme	1 082	298
Au 31 décembre	2 861	1 630

Une variation de la cote de crédit de la Banque n'a pas d'incidence sur la valeur comptable des passifs des fonds en gestion externe désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

25. Capital souscrit

	2008 Nombre d'actions	2008 Total En millions d'euros	2007 Nombre d'actions	2007 Total En millions d'euros
Capital autorisé	2 000 000	20 000	2 000 000	20 000
<i>dont</i>				
Souscription par les membres – capital initial	992 175	9 922	992 175	9 922
Souscription par les membres – augmentation de capital	987 175	9 872	987 175	9 872
Capital souscrit	1 979 350	19 794	1 979 350	19 794
Capital non souscrit	20 650	206	20 650	206
Au 31 décembre	2 000 000	20 000	2 000 000	20 000

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. Le règlement des actions libérées souscrites par les membres se fait sur une période de plusieurs années fixée à l'avance. Aux termes de l'Article 6.4 de l'Accord, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne font l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord, qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'Article 42.1 stipule qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées.

Aux termes de l'Accord, tout membre peut se retirer de la Banque. Dans ce cas, cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré, ni n'a indiqué son intention de le faire – bien que l'Australie ait indiqué qu'elle l'envisageait. Cette stabilité tient au fait que la Banque a pour membres 61 États et deux institutions intergouvernementales et a pour objet de faciliter le processus de transition depuis l'Europe centrale jusqu'à l'Asie centrale, dans les pays qui respectent certains critères politiques.

En outre, se retirer de la Banque a des conséquences financières dissuasives. La valeur maximale du prix de rachat des actions de l'ancien membre de la Banque est égale au montant du capital qu'il a versé. Il reste redevable du règlement de ses obligations directes et de ses passifs éventuels envers la Banque tant qu'une part quelconque des prêts, prises de participations ou garanties contractées avant son retrait reste impayée. Si un membre venait à se retirer de la Banque, celle-ci pourrait imposer les conditions et dates de paiement des parts qu'elle rachèterait. Si, par exemple, ces rachats portaient préjudice à sa position financière, la Banque pourrait reporter ses paiements jusqu'au moment où le risque aurait disparu et cela, au besoin, indéfiniment. Lorsque la Banque aurait réglé un ancien membre, celui-ci serait tenu de rembourser, sur demande, le montant dont le prix de rachat aurait été diminué s'il avait été tenu compte des pertes dont il aurait été redevable au moment du paiement.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Chaque versement pouvait, à concurrence de 50 %, être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par le souscripteur, payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de l'augmentation du capital s'effectuera en huit versements égaux annuels. Chaque versement pourra, à concurrence de 60 %, être réglé par un membre au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par ledit membre, payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. Le Conseil d'administration a approuvé une politique d'encaissement en trois versements annuels de même montant pour les billets à ordre émis pour le capital initial, et en cinq versements annuels pour ceux liés à l'augmentation de capital.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et non appelé souscrit par chaque membre, le montant des parts non allouées et des droits de vote, est présenté dans le tableau ci-après. Conformément à l'Article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas acquitté une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

25. Capital souscrit (suite)

État des souscriptions au capital Au 31 décembre 2008	Total actions (nombre)	Voix ¹ pouvant être examinées (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
Membres					
Albanie	2 000	1 557	20	15	5
Allemagne	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Arménie	1 000	915	10	7	3
Australie	20 000	20 000	200	148	52
Autriche	45 600	45 600	456	336	120
Azerbaïdjan	2 000	1 857	20	15	5
Banque européenne d'investissement	60 000	60 000	600	442	158
Bélarus	4 000	4 000	40	30	10
Belgique	45 600	45 600	456	336	120
Bosnie-Herzégovine	3 380	3 380	33	25	8
Bulgarie	15 800	15 800	158	116	42
Canada	68 000	68 000	680	501	179
Chypre	2 000	2 000	20	15	5
Communauté européenne	60 000	60 000	600	442	158
Corée, République de	20 000	20 000	200	147	53
Croatie	7 292	7 292	72	54	18
Danemark	24 000	24 000	240	177	63
Égypte	2 000	1 750	20	15	5
ERY de Macédoine	1 382	1 382	14	10	4
Espagne	68 000	68 000	680	501	179
Estonie	2 000	2 000	20	15	5
États-Unis d'Amérique	200 000	200 000	2 000	1 475	525
Fédération de Russie	80 000	79 400	800	590	210
Finlande	25 000	25 000	250	184	66
France	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Géorgie	2 000	367	20	15	5
Grèce	13 000	13 000	130	96	34
Hongrie	15 800	15 800	158	116	42
Irlande	6 000	6 000	60	44	16
Islande	2 000	2 000	20	15	5
Israël	13 000	13 000	130	96	34
Italie	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Japon	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Kazakhstan	4 600	4 600	46	34	12
Lettonie	2 000	2 000	20	15	5
Liechtenstein	400	400	4	3	1
Lituanie	2 000	2 000	20	15	5
Luxembourg	4 000	3 970	40	29	11
Malte	200	200	2	1	1
Maroc	1 000	1 000	10	7	3
Mexique	3 000	3 000	30	21	9
Moldova	2 000	1 196	20	15	5
Mongolie	200	200	2	1	1
Monténégro	400	400	4	3	1
Norvège	25 000	25 000	250	184	66
Nouvelle-Zélande	1 000	1 000	10	7	3
Ouzbékistan	4 200	3 863	42	31	11
Pays-Bas	49 600	49 600	496	366	130
Pologne	25 600	25 600	256	189	67
Portugal	8 400	8 400	84	62	22
République kirghize	2 000	667	20	15	5
République slovaque	8 534	8 534	85	63	22
République tchèque	17 066	17 066	170	125	45
Roumanie	9 600	9 600	96	71	25
Royaume-Uni	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Serbie	9 350	9 350	94	69	25
Slovénie	4 196	4 196	42	31	11
Suède	45 600	45 600	456	336	120
Suisse	45 600	45 600	456	336	120
Tadjikistan	2 000	261	20	15	5
Turkménistan	200	139	2	1	1
Turquie	23 000	23 000	230	170	60
Ukraine	16 000	15 360	160	118	42
Capital souscrit par les membres	1 979 350	1 971 252	19 794	14 596	5 198

¹ Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus par les membres au titre du capital libéré.
Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 1 979 350 (2007 : 1 979 350).

26. Réserves et bénéfices non distribués

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Réserve stratégique		
Au 1 ^{er} janvier	–	–
Transfert des bénéfices non distribués	830	–
Au 31 décembre	830	–
Réserve spéciale		
Au 1 ^{er} janvier	232	215
Commissions désignées	18	17
Au 31 décembre	250	232
Réserve pour pertes sur prêts		
Au 1 ^{er} janvier	304	293
Transfert des bénéfices non distribués	101	11
Au 31 décembre	405	304
Réserve générale – autre réserve		
<i>Réserve de réévaluation</i>		
Au 1 ^{er} janvier	1 855	2 042
Pertes nettes dues aux variations de la juste valeur	(1 708)	(73)
Pertes nettes passées en bénéfices nets après dépréciation	517	7
Gains nets passés en bénéfices nets après cession	(169)	(121)
Au 31 décembre	495	1 855
<i>Réserve de couverture – couvertures de flux</i>		
Au 1 ^{er} janvier	–	–
Pertes dues aux variations de la juste valeur et comptabilisés dans les fonds propres	(54)	(4)
Pertes radiées des fonds propres et incluses dans les frais administratifs	2	4
Au 31 décembre	(52)	–
<i>Autre</i>		
Au 1 ^{er} janvier	172	162
Impôt interne pour l'année	5	5
Transfert des bénéfices non distribués	3	5
Au 31 décembre	180	172
Réserve générale – autre réserve au 31 décembre	623	2 027
Réserve générale – bénéfices non distribués		
Au 1 ^{er} janvier	6 113	4 262
Commissions désignées	(18)	(17)
Transfert dans la réserve générale	(3)	(5)
Transfert dans la réserve pour pertes sur prêts	(101)	(11)
Transfert dans la réserve stratégique	(830)	–
(Perte nette)/bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(717)	1 884
Réserve générale – bénéfices non distribués au 31 décembre	4 444	6 113
Total des réserves et des bénéfices non distribués au 31 décembre	6 552	8 676

En 2008, la Banque a créé, dans ses fonds propres, une **réserve stratégique** qui doit permettre, en préservant une part du revenu net, de faire face aux futurs besoins en capital et à d'autres affectations et d'absorber tout impact négatif que pourraient avoir, jusqu'en 2010, des événements opérationnels ou financiers défavorables (fin de la période de l'ERC 3). Cette réserve, en outre, forme la base des décisions qui seront prises en matière d'affectation et/ou de revenu, et doit se comprendre dans le contexte des besoins stratégiques et des exigences de fonds propres qui se feront jour lors du prochain examen des ressources en capital, prévu en 2009.

Conformément à l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale**, qui doit lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Cette réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, en affectant 100 % des commissions désignées à cet effet que la Banque a reçues au titre de prêts, de garanties sur prêts et de garanties d'émission de titres. Elle sera ainsi dotée à concurrence du montant que le Conseil d'administration jugera suffisant. Conformément à l'Accord, un montant égal à 18 millions d'euros (2007 : 17 millions) de commissions désignées portées au compte de résultat a été déduit en 2008 du bénéfice de l'exercice et affecté à la réserve spéciale.

En 2005, la Banque a créé, dans les capitaux propres, une **réserve pour pertes sur prêts** à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués, égale à la différence qui existe entre les pertes attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

La **réserve générale** comprend l'impôt interne payé conformément à l'Article 53 de l'Accord portant création de la BERD, qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, l'impôt interne était de 71 millions d'euros (2007 : 66 millions). La réserve générale comprend un ajustement qui vise à rétablir en valeur actuelle le capital libéré à recevoir de la Banque. Le capital à recevoir et les réserves seront progressivement portés à leur valeur future en 2009, lorsque la dernière tranche de capital viendra à échéance. La disparition de la décote du bilan sera portée au compte de résultat pendant cette période et un transfert des bénéfices non distribués vers les réserves générales sera effectué en conséquence.

La **réserve de couverture** inclut des contrats à terme en devises passés par la Banque pour couvrir une partie de ses estimations des dépenses d'exploitation en livres sterling pour 2009, 2010 et 2011. Les montants couverts, leurs taux de couverture effectifs et le pourcentage des dépenses estimées couvert sont présentés ci-dessous :

- 2009 – 125 millions de livres sterling au taux effectif € : £1,25 (75 %)
- 2010 – 90 millions de livres sterling au taux effectif € : £1,24 (50 %)
- 2011 – 45 millions de livres sterling au taux effectif € : £1,22 (25 %)

Au 31 décembre 2008, il existait, sur les couvertures à terme ci-dessus, une perte latente au cours du marché d'un montant de 52 millions d'euros (2007 : néant). Cette perte sera comptabilisée dans les réserves jusqu'au moment où la dépense de couverture concernée sera engagée.

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Réserves et bénéfices non distribués		
Réserve stratégique	830	–
Aide liée à l'entreprise d'État spécialisée en charge de la centrale nucléaire de Tchernobyl	135	–
Réserve spéciale	250	232
Réserve pour pertes sur prêts	405	304
Plus-values latentes	1 817	3 686
Total des réserves soumises à restrictions	3 437	4 222
Réserves générales non soumises à restrictions	3 115	4 454
Au 31 décembre	6 552	8 676

Les réserves de la Banque sont utilisées pour déterminer, conformément à l'Accord, les parts du revenu net de la Banque qui seront affectées aux excédents ou à d'autres fins et celles qui seront, le cas échéant, distribuées aux actionnaires. À cette fin, la Banque utilise les réserves générales non soumises à restrictions.

L'Article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Il énonce : "Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne dix (10) pour cent au moins du capital social autorisé". Ce seuil est actuellement de 2 milliards d'euros.

Lors de l'Assemblée annuelle de 2008, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'affectation du revenu net de la Banque (1,1 milliard d'euros). Ce montant comprenait une affectation à la réserve stratégique de 830 millions d'euros, réalisée en mai 2008. En juin 2008, 115 millions d'euros ont été versés au Fonds spécial des actionnaires de la BERD. Pour les besoins de l'information financière, cette somme a été portée au compte de résultat de la Banque en dessous du chiffre du bénéfice net. Une aide supplémentaire de 135 millions d'euros sera fournie en ce qui concerne l'entreprise d'État spécialisée en charge de la centrale nucléaire de Tchernobyl ; cette somme est actuellement comptabilisée dans les réserves et sera, pour les besoins de l'information financière, portée au compte de résultat en dessous du bénéfice net lorsque l'accord sera signé.

27. Classement et juste valeur des actifs et des passifs

Le tableau ci-après présente les actifs et les passifs de la Banque conformément à la norme IAS 39.

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Prêts et créances En millions d'euros	Disponibles à la vente En millions d'euros	Détenus jusqu'à maturité En millions d'euros	Passifs financiers à coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Au 31 décembre 2008									
Actifs financiers									
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	3 344	-	-	-	3 344	3 344
Créances garanties	-	-	-	1 163	-	-	-	1 163	1 299
Titres d'emprunt	206	1 007	-	-	1 263	1 157	-	3 633	3 633
Instruments financiers dérivés	328	296	2 225	-	-	-	-	2 849	2 849
Autres actifs financiers	-	805	-	334	-	-	-	1 139	1 139
Participations bancaires	-	2 310	-	-	2 054	-	-	4 364	4 364
Participations de trésorerie	-	-	-	-	42	-	-	42	42
Prêts des Opérations bancaires	-	-	-	10 930	-	-	-	10 930	10 473
Provisions pour dépréciation de prêts des Opérations bancaires	-	-	-	(227)	-	-	-	(227)	(227)
Prêts de la Trésorerie	-	-	-	5 811	-	-	-	5 811	5 050
Provisions pour dépréciation de prêts de la Trésorerie	-	-	-	(134)	-	-	-	(134)	(134)
Capital libéré à recevoir	-	-	-	44	-	-	-	44	44
Total des actifs financiers	534	4 418	2 225	21 265	3 359	1 157	-	32 958	31 876
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	(2 141)	(2 141)	(2 141)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	(16 295)	(16 295)	(16 038)
Instruments financiers dérivés	(408)	-	(1 111)	-	-	-	-	(1 519)	(1 519)
Autres passifs financiers	-	(1 016)	-	-	-	-	(326)	(1 342)	(1 342)
Total des passifs financiers	(408)	(1 016)	(1 111)	-	-	-	(18 762)	(21 297)	(21 040)
Au 31 décembre 2007									
Actifs financiers									
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	4 514	-	-	-	4 514	4 514
Créances garanties	-	-	-	1 818	-	-	-	1 818	1 884
Titres d'emprunt	477	1 024	-	-	6 873	-	-	8 374	8 374
Instruments financiers dérivés	390	-	1 571	-	-	-	-	1 961	1 961
Autres actifs financiers	-	510	-	315	-	-	-	825	825
Participations bancaires	-	3 469	-	-	3 124	-	-	6 593	6 593
Participations de trésorerie	-	-	-	-	47	-	-	47	47
Prêts des Opérations bancaires	-	-	-	8 985	-	-	-	8 985	9 003
Provisions pour dépréciation de prêts des Opérations bancaires	-	-	-	(124)	-	-	-	(124)	(124)
Prêts de la Trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation de prêts de la Trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capital libéré à recevoir	-	-	-	100	-	-	-	100	100
Total des actifs financiers	867	5 003	1 571	15 608	10 044	-	-	33 093	33 177
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	(1 462)	(1 462)	(1 462)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	(16 209)	(16 209)	(16 209)
Instruments financiers dérivés	(299)	-	(332)	-	-	-	-	(631)	(631)
Autres passifs financiers	-	(616)	-	-	-	-	(383)	(999)	(999)
Total des passifs financiers	(299)	(616)	(332)	-	-	-	(18 054)	(19 301)	(19 301)

Le bilan de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des titres de créance reclassés dans la catégorie "Prêts et créances", des créances garanties, des prêts des Opérations bancaires et des dettes représentées par un titre.

"Dettes représentées par un titre" s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des obligations ou des effets de commerce. En raison de la brève teneur des effets de commerce, le coût amorti est proche de la juste valeur.

28. Engagements non utilisés et garanties

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Analyse par instrument		
Engagements non utilisés		
Prêts	4 730	5 193
Prises de participations	1 477	1 570
Au 31 décembre	6 207	6 763
Garanties		
Garanties de financement des échanges ¹	238	238
Autres garanties ²	24	116
Au 31 décembre	262	354
Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre	6 469	7 117

¹ Les garanties de financement des échanges consistent en des lettres de crédit stand-by émises en faveur de banques confirmatrices qui assument le risque des banques émettrices dans les pays d'opérations de la Banque.

² Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles sans financement.

29. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux qui abritent certains de ses bureaux locaux dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standard qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer, qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché, est révisé tous les cinq ans. La dernière révision a été effectuée en janvier 2007.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous.

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Montants payables		
Dans un délai d'un an	22	28
Dans un délai d'un à cinq ans	84	108
Dans un délai supérieur à cinq ans	174	256
Au 31 décembre	280	392
Dépenses	23	26

La Banque a conclu des accords de sous-location pour deux étages du bâtiment qui abrite son siège et une partie du bureau local de Moscou. Le montant minimal des paiements à recevoir au titre de ces sous-locations et des revenus perçus pendant l'exercice est indiqué ci-dessous :

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Montants à recevoir		
Dans un délai d'un an	5	—
Dans un délai d'un à cinq ans	18	—
Dans un délai supérieur à cinq ans	4	—
Au 31 décembre	27	—
Revenus	5	1

30. Régimes de retraite du personnel

Régime de retraite à prestations déterminées

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite à prestations déterminées en utilisant la méthode des unités projetées. En application de l'IAS 19, cette évaluation est reconduite chaque année au 31 décembre. La plus récente de ces évaluations a été effectuée le 30 juin 2008. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Les montants inscrits au bilan sont les suivants :

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	100	154
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	(108)	(126)
	(8)	28
Pertes actuarielles non comptabilisées ¹	39	7
Charges constatées d'avance au 31 décembre	31	35

Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique "Autres actifs") :

Au 1 ^{er} janvier	35	36
Variations de change	(9)	(3)
Contributions versées	16	16
Total des dépenses indiquées ci-après	(11)	(14)
Au 31 décembre	31	35

Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :

Coût actuel des prestations	(14)	(17)
Coûts des intérêts	(7)	(7)
Rendement attendu de l'actif ²	10	10
Total imputé aux dépenses de personnel	(11)	(14)

¹ Ces pertes actuarielles non comptabilisées représentent la somme des écarts historiques relevés entre les hypothèses actuarielles utilisées pour produire ces informations et les résultats du plan. Les principales causes des pertes ont été un rendement des actifs du régime globalement inférieur aux prévisions et une baisse historique du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs du régime.

² En 2008, le rendement de l'actif a été de 19 millions d'euros (2007 : recettes de 16 millions).

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2008	2007
Taux d'actualisation	6,20 %	5,80 %
Rendement attendu des actifs du plan	5,60 %	7,00 %
Future majoration des traitements	4,25 %	4,75 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 ans	15 ans

Les gains et pertes actuariels qui sortent d'un certain corridor (10 % du principal actif ou passif) sont amortis sur le reste du temps d'activité des salariés.

Affectation réelle de l'actif	2008 En millions d'euros	Rendement attendu par an	2007 En millions d'euros	Rendement attendu par an
Actions	55	7,70 %	79	8,80 %
Obligations indexées	35	3,00 %	54	4,60 %
Produits	6	3,70 %	8	4,60 %
Instruments dérivés	4	3,70 %	7	4,60 %
Monétaires	-	1,50 %	6	4,60 %
Total	100	5,60 %	154	7,00 %

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées		
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées au 1^{er} janvier	126	136
Coût des prestations	14	17
Coût des intérêts	7	7
Incidence des variations de change	(34)	(13)
Perte actuarielle due à des variations des hypothèses	4	(4)
Prestations versés	(9)	(17)
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées au 31 décembre	108	126

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
Variations de la juste valeur des actifs du régime :		
Juste valeur d'ouverture des actifs du régime	154	153
Rendement attendu	10	10
(Pertes)/gains sur les actifs en cours d'exercice	(29)	6
Incidence des variations de taux de change	(42)	(14)
Contributions versées	16	16
Prestations versés	(9)	(17)
Total	100	154

	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros
Historique des écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions					
Obligation au titre des prestations déterminées	108	126	136	122	90
Actifs du régime	100	154	153	128	101
(Déficit)/Excédent	(8)	28	17	6	11
Écarts positifs/(négatifs) entre résultats et prévisions sur les passifs du régime :					
Montant	4	(4)	3	7	3
Pourcentage de la valeur actualisée des passifs du régime	3,9 %	(3,6 %)	1,4 %	6,9 %	3,2 %
Rendement réel moins rendement attendu sur les actifs du régime :					
Montant	(29)	6	3	14	4
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs du régime	(29,5 %)	3,9 %	1,3 %	11,0 %	3,6 %

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'imputation calculée au titre du régime de retraite à cotisations déterminées s'est établie à 9 millions d'euros (2007 : 9 millions) et a été incluse dans les "Frais administratifs".

Autres prestations pour le personnel

Le 1^{er} juin 2008, la Banque a mis en place un plan de couverture médicale qui offre aux employés de plus de 50 ans qui quittent la Banque après plus de sept années de service une somme forfaitaire qui doit les aider à se doter d'une assurance médicale. La charge totale pour l'exercice calculée selon l'IAS 19 est de 6,4 millions d'euros. Elle comprend une charge de 6,1 millions d'euros liée aux services passés, qui a été immédiatement comptabilisée lors de sa mise en œuvre, et une charge de 0,3 million d'euros pour le reste de l'exercice 2008.

31. Parties liées

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

Personnel de direction

En 2008, les traitements et autres prestations à court terme versés au personnel de direction se sont élevés à 7 millions de livres sterling (2007 : 6 millions).

Le personnel de direction comprend le Président et les Vice-Présidents, les membres du Comité exécutif de la Banque, les Directeurs des groupes d'affaires, les Directeurs principaux, le Trésorier, le Directeur de la gestion des risques, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie.

Entreprises associées de capital-risque

La Banque possède plusieurs entreprises associées de capital-risque qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au 31 décembre 2008, selon des informations de gestion non auditées ou les états financiers audités les plus récents des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'un total d'actifs d'environ 35 milliards d'euros (2007 : 22,6 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à environ 24,3 milliards d'euros (2007 : 10,1 milliards). Au 31 décembre 2008, ces entreprises associées avaient enregistré des recettes de 6,1 milliards d'euros (2007 : 3,2 milliards) et réalisé un bénéfice net d'environ 1,4 milliard d'euros (2007 : 624 millions).

En outre, la BERD a fourni à ces entreprises 120 millions d'euros (2007 : 114 millions) de financements, sur lesquels elle a reçu, pendant l'exercice, 6 millions d'euros (2007 : 1 million) d'intérêts.

Fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés en vertu des règles et règlements approuvés pour chacun de ces fonds par le Conseil d'administration de la Banque. Au 31 décembre 2008, la Banque gérait 15 fonds spéciaux : 12 fonds spéciaux d'investissement, dont sept comportaient un volet de coopération technique, et trois fonds spéciaux de coopération technique. On trouvera, au chapitre "Résumé des fonds spéciaux" (voir page 67), un résumé des états financiers de ces fonds ainsi que des annonces de contribution par pays donateur.

En 2008, la Banque a créé le Fonds spécial des actionnaires de la BERD. Ce fonds a pour objectif principal de financer l'assistance technique et de fournir des incitations et des aides à l'investissement pour les projets que la Banque finance dans certains de ses pays d'opérations. En juin 2008, 115 millions d'euros ont été versés au Fonds spécial des actionnaires de la BERD.

32. Autres accords

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux d'appui technique et d'aide à l'investissement dans ses pays d'opérations. Ces accords portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords sont distinctes des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Au 31 décembre 2008, la Banque avait géré 165 fonds de coopération technique (2007 : 149) représentant un total de 1,1 milliard d'euros (2007 : 961 millions). Sur les sommes annoncées, le montant des fonds reçus s'élevait, au 31 décembre 2008, à 1,1 milliard d'euros (2007 : 911 millions). À cette date, le montant total des fonds non engagés était de 182 millions d'euros (2007 : 82 millions). La Banque avait également administré, aux fins de projets spécifiques, 87 accords de coopération technique d'un montant global de 55 millions d'euros (2007 : 55 millions d'euros).

Aux fins du cofinancement de projets de la BERD, la Banque a également administré 24 accords de coopération (2007 : 21) qui représentent, en matière d'investissement, des engagements d'un montant total de 186 millions d'euros (2007 : 119 millions d'euros) et deux fonds de pré-adhésion à l'UE d'un montant total de 35 millions d'euros (2007 : 35 millions d'euros).

Sur la proposition du G7, qui souhaitait que soit institué un programme multilatéral d'amélioration de la sécurité des centrales nucléaires dans les pays d'opérations, la Banque a créé, en mars 1993, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN). Le CSN reçoit, de pays donateurs, des contributions qui servent à financer des mesures immédiates d'amélioration de la sécurité. Au 31 décembre 2008, 16 donateurs (2007 : 16) avaient annoncé des contributions d'un montant total de 290 millions d'euros, sur la base des taux de change fixes définis dans les statuts du CSN.

Au Sommet de Denver, en juin 1997, le G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl. Créé le 7 novembre 1997, lorsque le Conseil d'administration en a approuvé le règlement, ce fonds est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit donateurs ont conclu des accords de contributions avec la Banque. Le Fonds a pour objet d'aider l'Ukraine à faire du sarcophage existant de Tchernobyl un système sûr et écologiquement stable. Au 31 décembre 2008, 24 donateurs (2007 : 24) avaient pris des engagements d'un montant total de 749 millions d'euros (2007 : 713 millions) sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement du Fonds.

En 1999, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque se sont fermement engagées à fermer et à mettre hors service, avant une date donnée, leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs de type RBMK et VVER 440/230. En retour, la Commission européenne a annoncé son intention de faciliter la mise hors service de ces réacteurs en octroyant d'importantes subventions sur une période de huit à dix ans et a invité la Banque à gérer trois fonds internationaux de déclassement.

Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le règlement des fonds relatifs à Ignalina, à Kozloduy et à Bohunice. Il a également confirmé le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci permettront de financer des projets d'appui à la première phase de déclassement des réacteurs concernés, la restructuration, la réhabilitation et la modernisation des secteurs liés à la production, le transport et la distribution d'énergie ainsi que les améliorations de l'efficacité énergétique rendues nécessaires par la décision de fermer ces centrales nucléaires. Au 31 décembre 2008, 16 donateurs (2007 : 16) s'étaient engagés à subventionner le Fonds international pour le déclassement de la centrale d'Ignalina à hauteur de 641 millions d'euros (2007 : 589 millions) ; 11 donateurs (2007 : 11) à subventionner un fonds similaire pour la centrale de Kozloduy à hauteur de 505 millions d'euros (2007 : 429 millions) et neuf donateurs (2007 : neuf) à subventionner la centrale de Bohunice à hauteur de 316 millions d'euros (2007 : 258 millions) sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement de ces fonds.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une conférence avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et des institutions financières internationales actives dans la Dimension septentrionale. À cette conférence, il a été décidé de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS), destiné à renforcer et à coordonner le financement dans cette région d'importants projets environnementaux à dimension transfrontières. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le Règlement du Fonds de soutien au PEDS et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire du Fonds. Au 31 décembre 2008, onze donateurs (2007 : onze) s'étaient engagés à verser une somme totale de 275 millions d'euros (2007 : 243 millions).

Les honoraires dus aux auditeurs de la Banque dans le cadre des audits 2008 des fonds de coopération technique et des fonds pour la sûreté nucléaire se sont élevés à 0,3 million d'euros (2007 : 0,3 million). Par ailleurs, les honoraires des auditeurs de la Banque se sont élevés à 0,1 million d'euros (2007 : 0,4 million) dans le cadre des services d'examen et de conseil financés par les fonds de coopération technique. Cette somme représente 0,1 % du total versé en 2008 (2007 : 0,1 %) par les fonds de coopération technique pour des services de conseil destinés à soutenir les investissements de la Banque dans les pays d'opérations. Ces contrats de conseil sont attribués conformément aux procédures normales de passation des marchés de la Banque. Les montants versés aux auditeurs pour des services de consultation et de conseil pendant la période d'audit sont enregistrés selon la comptabilité de caisse et tiennent compte des montants versés à PricewaterhouseCoopers.

33. Événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

La volatilité des marchés financiers, en 2009, s'est traduite par une baisse de la juste valeur du portefeuille de participations de la Banque du fait des variations des cours des titres cotés et des taux de change. Au 20 février 2009, la juste valeur du portefeuille de titres de participation, net des dérivés sur actions, était inférieure de 297 millions d'euros au niveau du 31 décembre 2008. Sur cette somme, 90 millions d'euros auraient été portés au compte de résultat et 207 millions d'euros dans les réserves disponibles à la vente.

Le 24 février 2009, le Conseil d'administration a examiné les états financiers et en a autorisé la publication. Ces états financiers seront soumis, pour approbation, à l'Assemblée annuelle des gouverneurs qui se tiendra le 15 mai 2009.

Résumé des fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés en vertu des règles et règlements approuvés par le Conseil d'administration de la Banque. En 2008, la Banque a géré 15 fonds spéciaux : 12 fonds spéciaux d'investissement, dont sept comportaient également un élément de coopération technique, et trois fonds spéciaux de coopération technique. On trouvera, dans les tableaux qui suivent, un résumé des états financiers de ces fonds ainsi que des annonces de contribution par pays donateur.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque pour l'audit de 2008 des 15 fonds spéciaux se sont élevés à 77 000 euros (2007 : 89 000 euros).

Les objectifs des fonds spéciaux sont les suivants :

Fonds spécial pour la région des Balkans

Aider à la reconstruction de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ERY de Macédoine, du Monténégro, de la Roumanie et de la Serbie.

Fonds spécial d'investissement pour la Baltique et Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique

Soutenir le développement du secteur privé en aidant les petites et moyennes entreprises en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.

Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale

Offrir un mécanisme de partage des risques pour les lignes de crédit aux PME, les programmes de microfinancement, le Mécanisme d'investissement direct et le Programme d'aide aux échanges commerciaux en Ouzbékistan, en République kirghize, au Tadjikistan et au Turkménistan.

Fonds spécial des actionnaires de la BERD

Aider la Banque à remplir son mandat de promotion de la transition vers l'économie de marché en ouvrant la voie aux futurs projets et en améliorant le climat d'investissement dans les pays d'opérations.

Fonds spécial de la BERD pour les PME

Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, en Géorgie, au Kazakhstan, en Moldova, au Monténégro, en Ouzbékistan, en République kirghize, en Roumanie, en Serbie, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine.

Fonds spécial de coopération technique de la BERD

Assurer le financement de projets de coopération technique dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire

Aider les intermédiaires financiers dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial d'investissement de l'Italie

Faciliter la modernisation, la restructuration, l'agrandissement et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) dans certains pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial pour le financement municipal

Alléger les problèmes financiers des municipalités et de leurs entreprises de services collectifs pour des petits investissements d'infrastructure en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Roumanie, en République slovaque, en République tchèque et en Slovaquie.

Fonds spécial pour l'initiative de développement régional

Favoriser sur le long terme le développement socio-économique durable en Azerbaïdjan et en Géorgie.

Fonds spécial pour le mécanisme de microcrédit en Roumanie

Améliorer l'accès au financement pour les micro et petites entreprises de Roumanie.

Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie et Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie

Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé en Fédération de Russie.

Mécanisme spécial de financement des PME

Alléger les problèmes financiers des petites et moyennes entreprises en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

Convention comptable – Fonds spéciaux d'investissement

Les états financiers des Fonds spéciaux d'investissement ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, avec une modification visant à prendre en compte la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Convention comptable – Fonds spéciaux de coopération technique

Les états financiers des fonds spéciaux de coopération technique ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique. Les contributions et décaissements sont enregistrés selon la comptabilité de caisse. Les intérêts perçus et les charges d'exploitation sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice.

Fonds spéciaux d’investissement

	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial des actionnaires de la BERD En milliers d'euros
Extrait du compte de résultat pour la période ou l'exercice clos le 31 décembre 2008				
Bénéfice/(perte) d'exploitation avant dotation aux provisions	234	142	562	538
Reprise/(constitution) de provisions pour dépréciation de prêts et garanties	–	–	–	–
Bénéfice/(perte) de la période ou de l'exercice	234	142	562	538
Extrait du bilan au 31 décembre 2008				
Prêts	–	–	–	–
Provisions pour dépréciation	–	–	–	–
	–	–	–	–
Titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	–	–	–
Titres de participation disponibles à la vente	–	5 489	–	–
	–	5 489	–	–
Créances et autres actifs financiers	7 582	2 433	9 516	116 288
Contributions à recevoir	–	–	–	–
Total de l'actif	7 582	7 922	9 516	116 288
Autres passifs financiers et provisions pour dépréciation	27	5	56	750
Contributions	9 779	2 650	8 588	115 000
Réserves et bénéfices non distribués	(2 224)	5 267	872	538
Total du passif et des ressources des donateurs	7 582	7 922	9 516	116 288
Lignes de crédit non utilisées et garanties	5 741	2 359	7 757	8 382

Fonds spéciaux de coopération technique

	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique ¹ En milliers d'euros	Fond spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros
Report	487	21
Intérêts et produits assimilés	13	1
Décassements	(9)	–
Autres charges d'exploitation	(6)	(1)
Contribution remboursée	(485)	–
Solde disponible	–	21
Engagements cumulatifs approuvés	23 051	1 066
Décassements cumulatifs	(23 051)	(1 066)
Solde alloué des fonds	–	–
Solde non alloué des fonds	–	21
Solde disponible	–	21

¹ Le Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique a été fermé le 7 novembre 2008.

Annonces de contributions aux fonds spéciaux, par pays donateur

	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial des actionnaires de la BERD En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros
Actionnaires de la BERD	–	–	–	115 000	–	–	–
Allemagne	–	–	2 389	–	–	–	–
Autriche	276	–	–	–	–	–	–
British Petroleum (BP)	–	–	–	–	–	–	–
Canada	1 472	–	–	–	–	–	–
Communauté européenne (CE)	–	–	–	–	–	–	–
Danemark	750	571	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	–	–	–	–	37 139	847	–
Finlande	–	551	–	–	–	–	–
France	–	–	–	–	–	–	–
Islande	–	27	–	–	–	–	–
Italie	–	–	–	–	–	–	21 515
Japon	–	–	–	–	–	–	–
Norvège	1 568	494	–	–	–	–	–
Pays-Bas	–	–	–	–	–	9 500	–
Roumanie/CE	–	–	–	–	–	–	–
Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–	–
Suède	–	1 007	–	–	–	–	–
Suisse	4 218	–	6 199	–	–	–	–
Taipei chinois	1 495	–	–	–	–	9 247	–
Total au 31 décembre 2008	9 779	2 650	8 588	115 000	37 139	19 594	21 515

Résumé des fonds spéciaux

Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Fonds spécial pour l'initiative de développement régional En milliers d'euros	Fonds spécial pour le mécanisme de microcrédit en Roumanie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros
(521)	4 492	982	(469)	85	356	1 387	(12 129)	(4 341)
40	216	(285)	–	(11)	(34)	(106)	–	(180)
(481)	4 708	697	(469)	74	322	1 281	(12 129)	(4 521)

653	4 758	3 300	–	1 787	2 803	36 140	–	49 441
(13)	(157)	(102)	–	(105)	(59)	(1 863)	–	(2 299)
640	4 601	3 198	–	1 682	2 744	34 277	–	47 142
–	363	212	–	–	–	–	1 865	2 440
–	–	3 825	–	–	–	1 802	–	11 116
–	363	4 037	–	–	–	1 802	1 865	13 556
8 138	19 347	17 599	21 997	2 146	14 130	20 883	45 679	285 738
–	–	–	10 293	–	1 561	–	33 225	45 079
8 778	24 311	24 834	32 290	3 828	18 435	56 962	80 769	391 515
174	113	3 078	371	25	160	3 909	4 083	12 751
37 139	19 594	21 515	33 000	3 735	18 020	50 398	196 673	516 091
(28 535)	4 604	241	(1 081)	68	255	2 655	(119 987)	(137 327)
8 778	24 311	24 834	32 290	3 828	18 435	56 962	80 769	391 515
1 814	13 221	6 000	9 192	569	6 714	54 829	32 893	149 471

Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux de coopération technique En milliers d'euros
3 067	3 575
129	143
(1 157)	(1 166)
(5)	(12)
–	(485)
2 034	2 055
73 463	97 580
(72 365)	(96 482)
1 098	1 098
936	957
2 034	2 055

Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Fonds spécial pour l'initiative de développement régional En milliers d'euros	Fonds spécial pour le mécanisme de micro-crédit en Roumanie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros
–	–	–	–	–	–	–	–	115 000
–	–	–	8 088	–	–	3 025	–	13 502
–	–	–	–	–	–	–	–	276
–	3 735	–	–	–	–	–	–	3 735
–	–	–	2 165	–	–	4 309	–	7 946
33 000	–	–	–	196 673	–	–	–	229 673
–	–	–	–	–	1 167	–	–	2 488
–	–	–	5 762	–	–	29 695	–	73 443
–	–	–	–	–	1 137	–	–	1 688
–	–	–	6 417	–	–	4 980	–	11 397
–	–	–	–	–	56	–	–	83
–	–	–	7 337	–	–	1 360	–	30 212
–	–	–	18 495	–	–	3 295	–	21 790
–	–	–	–	–	1 011	–	–	3 073
–	–	–	–	–	–	–	–	9 500
–	–	18 020	–	–	–	–	–	18 020
–	–	–	–	–	–	12 824	247	13 071
–	–	–	–	–	2 064	–	–	3 071
–	–	–	2 134	–	–	1 244	–	13 795
–	–	–	–	–	–	–	–	10 742
33 000	3 735	18 020	50 398	196 673	5 435	60 732	247	582 505

Responsabilité en matière d'information financière

Responsabilité de la Direction

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière

La Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") est responsable de l'élaboration et garante de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers publiés par la Banque et de toutes les autres informations fournies dans les *États financiers 2008*. Les états financiers ont été préparés selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui a bénéficié d'un accès illimité à l'ensemble de la documentation financière et des informations y afférentes, y compris les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration et de ses comités. La Direction estime que l'ensemble des déclarations faites aux auditeurs externes lors de leur vérification sont correctes et pertinentes. Le rapport des auditeurs externes est présenté avec les états financiers vérifiés.

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière destinée à la publication, conformément aux normes internationales d'information financière. Le système de contrôle interne intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par la Direction et le Service d'audit interne et sont révisées en cas de nécessité, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

L'efficacité de tout système de contrôle interne est tributaire de limites intrinsèques, y compris le risque d'erreur humaine et le contournement des mécanismes de contrôle prépondérants. En conséquence, un système de contrôle interne, même efficace, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable en matière d'états financiers. En outre, l'efficacité d'un système de contrôle interne peut évoluer en fonction des circonstances.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents.

Les auditeurs externes et internes rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

La Banque a effectué une évaluation de ses procédures de contrôle interne de l'information financière en 2008. L'évaluation de la Direction concerne les fonds spéciaux et les autres accords mentionnés aux pages 67 à 69 des *États financiers 2008* ainsi que les plans de retraite. La nature de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la communication et à l'information concernant ces fonds, à l'exclusion des procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chaque fonds.

L'évaluation de la Banque est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). En fonction de cette évaluation, la Direction déclare qu'au 31 décembre 2008, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces sur l'information financière, telle qu'elle est publiée dans les *États financiers 2008*.

Les auditeurs externes de la Banque ont présenté une opinion concernant la fidélité des états financiers publiés dans les *États financiers 2008*. En outre, ils ont fourni un rapport d'attestation, présenté à la page 71, relatif à l'évaluation par la Direction des procédures de contrôle interne de l'information financière.



Thomas Mirow
Président



Manfred Schepers
Vice-Président chargé des finances

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Londres

Le 24 février 2009

Responsabilité en matière d'information financière

Rapport des auditeurs indépendants

À l'attention des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à une vérification de la déclaration de la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") publiée dans les *États financiers 2008*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne efficace de l'information financière fondé sur les critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO). Il incombe aux dirigeants de la Banque de maintenir un système de contrôle interne effectif de l'information financière et d'en évaluer l'efficacité. Nous sommes chargés de donner, après examen, notre opinion sur la déclaration de la Direction de la Banque relative à l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière.

Nous avons effectué notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000* (version révisée). Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne de l'information financière, avons évalué la déclaration faite par la Direction de la Banque et avons effectué toute autre vérification jugée nécessaire. Nous estimons que nos travaux nous permettent de fonder raisonnablement notre opinion.

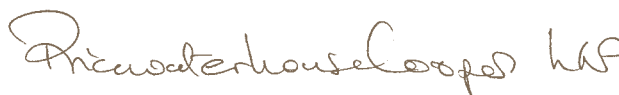
Les procédures de contrôle interne de l'information financière appliquées par une banque sont conçues pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les procédures de contrôle interne de l'information financière comprennent les principes et les mesures qui (1) s'appliquent à la tenue de comptes reflétant avec précision, justesse et de manière raisonnablement détaillée les transactions et les cessions relatives à des actifs de la banque ; (2) fournissent une assurance raisonnable concernant l'enregistrement des transactions pour permettre la préparation des états financiers selon les principes

comptables généralement reconnus et concernant le fait que les rentrées de fonds et les dépenses de la banque s'effectuent exclusivement avec l'autorisation de la direction ; et (3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la banque susceptible d'avoir une incidence notable sur les états financiers.

Compte tenu de leurs limites inhérentes, les procédures de contrôle interne de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les déclarations erronées. Par ailleurs, les supputations concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances ou de la détérioration du degré d'observation des principes et mesures.

Selon notre opinion, la déclaration de la Direction de la Banque publiée dans les *États financiers 2008* selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne effectif de l'information financière est juste, à tous égards importants, sur la base des critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO).

Nous avons également procédé, conformément aux normes internationales d'audit, à la vérification des états financiers de la Banque et avons émis, dans notre rapport en date du 24 février 2009, une opinion sans réserve.



PricewaterhouseCoopers LLP
Experts-comptables
Londres

Le 24 février 2009

Rapport des auditeurs indépendants

Aux gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à savoir : compte de résultat, bilan, variations des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie, principes comptables, gestion des risques et notes annexes aux états financiers (les "états financiers").

Responsabilité du Président à l'égard des états financiers

Le Président est chargé d'établir et de présenter fidèlement les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales. À ce titre, il est notamment chargé de concevoir, de mettre en œuvre et de maintenir des procédures de contrôle interne qui garantissent l'établissement et la présentation fidèle d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur ; de sélectionner et d'appliquer des principes comptables appropriés ; et de produire des estimations comptables qui soient raisonnables.

Responsabilité des auditeurs

Notre tâche consiste à donner, après audit, notre opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous respections des principes d'éthique et que nous préparions et réalisons notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude significative.

Un audit consiste notamment à obtenir des éléments probants étayant les montants et informations présentés dans les états financiers. Les procédures choisies le sont à l'appréciation des auditeurs, y compris pour ce qui est d'évaluer les risques d'inexactitude significative, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou d'une erreur. Ce faisant, les auditeurs examinent les procédures de contrôle interne que la Banque applique pour établir et présenter ses états financiers non pas pour exprimer une opinion quant à l'efficacité de ce contrôle, mais pour concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances. Un audit consiste également à évaluer le bien-fondé des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations produites par la direction et la présentation globale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit nous permettent, par leur quantité et leur qualité, de donner une opinion.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards significatifs, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette même date conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

Autres questions

Si, selon notre opinion, la section des résultats financiers des *États financiers 2008* n'est pas en accord avec les états financiers, si la Banque n'a pas tenu de livres comptables en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance des autres éléments d'information publiés dans les *États financiers 2008* et examinons leur conformité avec les états financiers. Nous examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les états financiers. Ces autres éléments d'information sont exclusivement : chiffres-clés, résultats financiers, rapports et informations complémentaires et résumé des fonds spéciaux. Les autres informations ne relèvent pas de notre responsabilité.

Notre rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.

PricewaterhouseCoopers LLP

Experts-comptables et commissaires aux comptes
Londres

Le 24 février 2009

Remarque : La maintenance et l'intégrité du site web de la Banque relèvent de la responsabilité du Président. Les travaux des auditeurs indépendants ne prennent pas en considération ces questions et, en conséquence, les auditeurs ne sauraient être tenus responsables d'éventuelles modifications apportées aux états financiers depuis leur présentation initiale sur le site web. La législation du Royaume-Uni en matière de préparation et de diffusion d'états financiers peut différer de celle applicable dans d'autres pays.

**Banque européenne
pour la reconstruction et le développement**
One Exchange Square
London EC2A 2JN
Royaume-Uni

Standard téléphonique
Téléphone : +44 20 7338 6000
Télécopie : +44 20 7338 6100
SWIFT : EBRDGB2L

Demandes d'information
Pour les demandes d'information et
les questions générales, veuillez
utiliser le formulaire disponible sur
www.ebrd.com/inforequest

Demandes de renseignements sur les projets
Téléphone : +44 20 7338 7168
Télécopie : +44 20 7338 7380
Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Demandes relatives aux publications
Téléphone : +44 20 7338 7553
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Site web
www.ebrd.com

Bureau du contrôle
David Bleakney, Wendy Kang, Nigel Kerby

Rédaction
Lucy Plaskett, Jane Ross, Natasha Treloar, Helen Warren

Conception graphique et production
Richard Bate, Jon Page, Steven Still
Soutien à la conception graphique : Daniel Keller

Traduction
Philippe Gaillard, Yvon Prigent
Soutien à la traduction : Christine Hall, Olga Lioutyi
Relecteur d'épreuves : Eric C. Ortega

Imprimé en Angleterre par Orchid Print Limited, imprimeur accrédité par le Forest Stewardship Council (FSC). Les encres utilisées pour l'impression sont sans danger pour l'environnement et biodégradables. Imprimé sur Consort Royal Silk et Phoenixmotion Xenon, papiers certifiés FSC et ISO 9706, fabriqués sans utilisation d'acide et entièrement recyclables.



7508 États financiers 2008 (F/1000)

© Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie de photocopie ou d'enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Le stockage de tout élément de la présente publication dans un système de recherche d'information, quel qu'il soit, doit également faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes d'autorisation sont à adresser à : permissions@ebrd.com.

